



*Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvions, et notamment le mardi 13 septembre 2016*

# Trois brochures écrites entre 1928 et 1931

PAR

CHR. MONHEIM



Association Universitaire Catholique pour l'Aide aux Missions  
8, rue des Récollets, 8, Louvain (Belgique)  
C. C. 1790.75 - Tél. 96 F 1928-3

*Pourquoi ne pas raconter...*



**TOUTE l'Histoire du Congo ?**



Avec Christian Monheim et ses écrits pour l'AUCAM, nous sommes dans une ambiance particulière : celle du monde universitaire, catholique et militant.

A partir de 1908, la Belgique étant devenue officiellement membre du « club des colonisateurs », chacun dut s'arranger à sa façon de cette réalité nouvelle. Ce ne fut guère dur pour les milieux catholiques, dont les représentants politiques avaient été constamment au pouvoir pendant la période léopoldienne comme pendant celle de la reprise.

On y est colonialiste surtout parce que la colonisation est favorable au travail des missionnaires, royaliste parce que la dynastie, catholique, paraît susceptible de protéger l'Eglise et patriote pour les mêmes raisons. Le tout baigne aussi dans une atmosphère – souvent diffuse, mais sincère – de charité évangélique, et à une époque où l'on se pose fréquemment la question de savoir si « Charité » veut seulement dire « bienfaisance » ou si elle ne devrait pas rimer davantage avec « Justice » et « Partage ».

On eut amplement loisir d'y méditer, puisque la reprise du Congo, acquise à l'extrême fin de 1908, ne commença à avoir des effets concrets sur place, au Congo qu'en 1910, que Léopold II mourut cette année-là (la fin d'un long règne - 45 ans - signifie toujours une secousse) et que la Grande Guerre ne tarda pas à éclater. C'est donc dans les années '20 que l'on commença vraiment à se préoccuper des répercussions de la reprise, tant au niveau de l'enseignement que des activités militantes, créatives, voire culturelles et divertissantes, des étudiants.

Dans les Universités d'Etat, il y avait peu d'activité créative relative à la Colonie, à part l'une ou l'autre leçon. Il y avait bien quelques branches d'enseignement à orientation spécifiquement coloniale, comme les études d'ingénieur agronome colonial, ou des cours à options sur des sujets coloniaux. Mais la propagande ne consiste pas à prêcher des convaincus ! Or, cet enseignement s'adressait à des gens acquis à l'avance à l'idée coloniale, ou visant un emploi dans une entreprise qui avait des intérêts coloniaux. Faire là de la propagande coloniale aurait été un peu comme distribuer un tract prônant la consommation de poisson, à un dîneur déjà attablé devant un filet de sole !

Une propagande *active* de recrutement, par contre, se rencontrait dans les universités libres. Après la Première Guerre mondiale, un esprit d'ouverture sur le monde et d'attention à la condition des hommes marqua Louvain dans les années vingt. L'Université disposait d'une École des sciences coloniales depuis 1908. Le Cercle colonial rassemblait des étudiants qui s'intéressaient aux questions africaines. Il se réunissait tous les quinze jours et organisait une conférence chaque mois.

A Louvain<sup>1</sup>, et en général du côté catholique, tout ce qui était colonial se profilait sur la toile de fond de l'apostolat missionnaire. Il y avait depuis février 1925, à Louvain, l'*Association universitaire catholique d'aide aux Missions* (AUCAM), et son homologue flamande, le *Missie bond*, qui récoltaient des fonds et invitaient des missionnaires. Des médecins laïcs, du personnel médical étaient engagés et placés par l'*Aide Médicale aux Missions* (A.M.M.), fondée à Louvain en 1924.

Un groupe d'étudiants lança l'Aucam (Association universitaire catholique pour l'Aide aux Missions) en 1925. L'Aucam proposait aux jeunes universitaires des engagements concrets ; elle les invitait surtout à expérimenter une vie chrétienne dans laquelle la rencontre d'étudiants d'autres cultures tenait une grande place. En 1938, l'Association comptait 570 membres à Louvain et 1 000 en 1945.

Les Jésuites de Louvain hébergèrent l'Aucam à ses débuts dans la maison de la rue des Récollets, siège des Cercles d'études qu'ils dirigeaient. Les prédications, les conférences et les textes du Père Pierre Charles qui insistaient sur le rôle missionnaire des universitaires et leur responsabilité particulière à l'égard du Congo, déterminèrent la naissance de l'Aucam et de la Fomulac.

Plus tard, l'Aucam disposa à Louvain d'une maison située à la rue de Namur. Des repas y réunissaient les étudiants et les étudiantes aucamistes les plus actifs. Les conférences rencontraient un des objectifs majeurs de l'Aucam : faire découvrir les cultures. L'aumônier général, le Père Albert Hublou s. j. et des étudiants de Louvain y présentaient l'Aucam. Ils mettaient l'accent sur l'importance d'une vie de témoignage chrétien.

Du côté du corps académique et presque en même temps, des professeurs créèrent la Fomulac (Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo) en janvier 1926. Elle s'attela à la création d'un hôpital-école, pour former un personnel infirmier autochtone et pour assurer les soins de santé dans la région très peuplée de Kisantu dans le Bas-Congo où sévissait la maladie du sommeil. Elle constitua progressivement un réseau de trois centres hospitaliers (comptant chacun une école) et de 15 dispensaires satellites.

A l'intérieur de l'U.C.L., plus de laïcs encore pouvaient ainsi trouver à s'employer dans les institutions fondées par l'Université au Congo belge même : les *Fondations Médicales de l'Université de Louvain au Congo* (FOMULAC), fondées en 1926 et les *Centres Agronomiques de l'Université de Louvain au Congo* (CADULAC), fondés en 1932.

A l'intérieur même de l'UCL on fonda en 1938 le *Centre Universitaire Colonial* qui offrait une intéressante documentation sur la colonie et les problèmes coloniaux, organisait une bibliothèque et des conférences. Le *Centre* mit sur pied un cercle d'étude à l'usage des étudiants, dont chaque membre devait présenter au moins un travail sur un thème colonial, choisi annuellement.

---

<sup>1</sup> L'autre université libre, l'ULB, se préoccupa également de promouvoir les études coloniales et d'orienter des étudiants dans des carrières coloniales, même si cela eut lieu dans des proportions plus modestes qu'à Louvain. Le 3 juin 1926 fut fondé le *Comité universitaire de propagande coloniale* qui débuta ainsi ses activités. "Il fut demandé au Conseil de vouloir bien intervenir auprès de MM. les professeurs de toutes les Facultés afin qu'ils veuillent bien user de leur influence auprès des étudiants dans le but d'engager ceux-ci à suivre les cours de la section coloniale de l'Ecole des Sciences politiques et sociale".(E.Koetplitz, "*La Colonie et les Universitaires. Ce qui a été fait. Ce qui reste à faire*", S.B.LI. IX, 1929, p. 813) Après enquête auprès de personnalités et sociétés coloniales, on proposa un ensemble de cours à option, sous le nom de "cycle colonial". La Faculté de Droit rendit obligatoire le cours, jusque là à option, d'« Administration du Congo Belge ». Regardant les implantations dans la Colonie même, l'U.L.B. avait 10 ans de retard sur l'U.C.L. Ce n'est qu'en 1939 qu'on ouvrit le *Centre Médical de l'Université de Bruxelles au Congo* (CEMUBAC) de Stanleyville, avec un médecin et un auxiliaire médical.

Spécialement pour les futurs coloniaux, le Centre mit sur pied un cercle de loisirs, le *Rafiki* (« Ami » en swahili), où l'on demandait à d'anciens coloniaux de venir raconter leurs souvenirs et répondre à des questions. Ses études finies, on pouvait encore faire appel au *Secrétariat Catholique pour les Coloniaux*, fondé à cette même époque, un centre d'information pratique qui pouvait assister et guider les coloniaux débutants pour les garder sur le « bon » chemin (lisez, l'orthodoxie catholique). Le Secrétariat édita un *Vademecum du Colonial*, un guide pratique qui renseignait l'immigrant e.a. sur l'horaire des messes dominicales, les formalités au départ et donnait des conseils utiles d'hygiène tropicale.

Se créait ainsi une ambiance spécifique, qui avait des traits, à la fois, de groupe d'animation spirituelle, de mouvement d'action catholique et de ce que nous appellerions aujourd'hui des « ONG de projets » promouvant directement des projets en Afrique.

Quant à l'aspect intellectuel de tout cela, il faut signaler que Guy Malengreau (1911-2002) dont les projets et le travail furent déterminants à partir de 1945 dans la création de l'École des sciences politiques et sociales de Kisantu puis de la création de Lovanium, fut le premier contributeur belge à la revue *Esprit*<sup>2</sup>.

### **L'histoire coupée en deux...**

Venons-en maintenant aux trois brochures reprises ici, qui représentent un échantillon de ce que Christian Monheim produisit, dans cette ambiance et à l'usage des adhérents de l'AUCAM. Bien qu'il ait aussi écrit dans le domaine de la critique littéraire et se soit essayé une ou deux fois à la monographie ethnologique, l'abondance de ses écrits sur le bien-fondé de la colonisation et l'histoire coloniale, dont la plupart ont été édités sous forme de brochures de l'AUCAM montre surabondamment que c'est dans ce domaine que se situe son activité et qu'on le considère, chez son éditeur, comme le « spécialiste-maison ».

*La Croisade antiesclavagiste* reprend un thème cher à la propagande coloniale catholique : en facilitant, parfois à la baïonnette, la pénétration en Afrique, la colonisation en ouvre l'accès aux Missions, porteuses à la fois de la Vraie Foi et d'un mieux-être matériel.

L'œuvre est dominée par deux grandes figures : Mgr Lavigerie, fondateur des Pères blancs d'Afrique, pour avoir prêché la « croisade » contre l'esclavagisme », notamment à Bruxelles, et Léopold II parce que les troupes de l'EIC ont « vaincu l'esclavagisme arabe ». De Godefroid de Bouillon à Léopold II, les Belges ont terrassé l'Islam et la Sainte Eglise les bénit. « *Dieu le veut !* ».

---

<sup>2</sup> *Esprit* est une revue intellectuelle française fondée en 1932 par Emmanuel Mounier. A la recherche d'une troisième voie humaniste entre le capitalisme libéral et le marxisme Emmanuel Mounier dont les orientations personalistes se sont définies, dans les années 1930-1934, en relation avec les orientations parallèles du groupe Ordre Nouveau, au sein de la nébuleuse des non-conformistes des années, Mounier a été largement inspiré par le philosophe Jacques Maritain (très apprécié à l'UCL). Après 1934, *Esprit* approfondit les conséquences sociales et philosophiques du personalisme, dont il devient l'expression la plus connue, tandis que se crée autour de la revue un réseau national et international de groupes destinés à diffuser ses idées.

Après l'armistice de 1940, *Esprit* reparait, Mounier s'installant à Lyon (en zone libre) pour relancer la revue<sup>1</sup>. La revue exprime sur le Régime de Vichy des opinions de plus en plus critiques qui aboutissent à son interdiction en août 1941.

Après guerre, elle essaie de faire naître une « nouvelle gauche ». À la Libération, Mounier relance la revue, qui participe activement aux débats et controverses de l'après-guerre, en manifestant une certaine orientation « philocommuniste », au moins jusqu'à la mort de Mounier en 1950. Progressivement, tout en participant à différentes tentatives pour faire naître une « nouvelle gauche », l'identité personaliste de la revue s'atténue alors tandis que s'affirme son rôle de carrefour intellectuel. Le philosophe Paul Ricœur y écrit régulièrement.

Bien entendu, il faut aussi en déduire que le Tout-Puissant bénit l'œuvre coloniale dans son ensemble, puisque Sa Providence a ainsi arraché les Noirs à l'esclavage.

Dans *La Bourrasque anticongolaise*, le lecteur encore tout vibrant d'émotion à l'idée de cette épopée apprend une nouvelle incroyable : après cette croisade, cette *Gesta Dei per Belgas*, il y a eu des gens assez vils et assez méchants pour critiquer Léopold le Libérateur et lui attribuer de basses pensées de lucre...

Ce n'est certainement pas en écrivant cette brochure-là que Monheim s'est fatigué le plus : c'est une resucée de l'abondante littérature apologétique produite par l'EIC pour se défendre contre les campagnes de la *Congo Reform Association*.

Toutefois, la reprise, pratiquement à la virgule près, des mêmes arguments, dix ou vingt ans après, pose en soi une question : pourquoi, alors que la reprise de la colonie par la Belgique a eu lieu pour mettre fin à des abus, alors que ceux-là même, qui réclamaient la reprise pour ce motif, reconnaissent qu'ils ont pris fin, continuer à répandre la thèse suivant laquelle il n'y a eu que « quelques abus individuels » ne mettant pas le Roi en cause et que le reste est pure « calomnie des marchands de Liverpool » ?

Cette façon de voir les choses n'est pas propre aux milieux catholiques. Devant les Chambres, en 1908, les ministres Schollaert et Renkin ont longuement argumenté pour démontrer que le Congo ne devait pas son existence à l'Acte de Berlin<sup>3</sup>, que sa souveraineté n'était en rien limitée, etc... Après quoi la question des « atrocités léopoldiennes » sombra, en vertu de la Raison d'Etat, dans une clémentine amnésique ?

Et pendant un demi-siècle, l'histoire fut coupée en deux.

Lorsque j'usais mes culottes sur les bancs de l'école, on nous parlait de la colonisation. En ces jours lointains, le Congo était toujours notre colonie et l'œuvre coloniale de la Belgique était présentée d'un seul bloc, dominé de très haut par la belle barbe patriarcale de Léopold II. Certes, il avait été un « géant solitaire » et la Belgique avait mis du temps à rattraper la Pensée Visionnaire du Roi. Pendant un temps, le Grand Civilisateur avait dû agir seul, mais tout cela se terminait bien, la Belgique avait fini par accepter le Don Généreux de son Grand Souverain et poursuivait la Grandiose Œuvre Civilisatrice commencée... Tout était pour le mieux dans la meilleure des colonies...

Le « régime colonial modèle », qui devait être au-dessus de tout soupçon, prévoyait un système hiérarchique et paternaliste contrôlé par Bruxelles pour gérer la colonie de manière efficace et économiquement autonome, se débarrassant chaque fois que possible des tâches non administratives (enseignement, travaux d'infrastructure, médecine). Ce système fut aussi autoritaire : malgré la Charte coloniale, qui fit office de constitution du Congo belge, le travail obligatoire ne fut effectivement pourchassé qu'à partir des années 1930. Les libertés de presse, de réunion, d'association ne furent, elles, effectives qu'à partir de 1959. Dans les années 1950, les idéaux de modernisation matérielle renforcèrent la conviction que le Congo était une « **colonie modèle** ». Sans mauvaise conscience, les sections consacrées au Congo par l'Exposition universelle et internationale de 1958 communiquaient un message rayonnant d'optimisme matériel.

Un demi-siècle plus tard, les choses ont notablement changé. A moins que, plus que les choses, ce qui a changé soit la manière dont on les raconte ! On manifeste beaucoup de considération pour une date qui, aux jours heureux de mon enfance, était presque passée sous silence : le 15 novembre 1908.

La reprise du Congo par la Belgique est devenue une barrière imperméable, étanche, un

---

<sup>3</sup> Voir notre rediffusion de ces documents, le 11 septembre 2016

mur infranchissable. Avant cette date, c'est la colonisation léopoldienne et tout ce qui peut s'y être passé est imputable à Léopold II, individuellement ou à l'intervention de ses collaborateurs. Et, dans ce qui s'est passé, il y a des choses pas très jolies. On est bien forcé, même, de les appeler des crimes !

Tout au plus polémique-t-on sur la manière dont il convient de les qualifier ou sur la proportion exacte dont ces crimes envoyèrent prématurément un certain nombre de Congolais rejoindre leurs ancêtres. Est-ce le quart qui a péri ? Ou est-ce la moitié ? En tous cas, ce furent des jours sombres...

Certes, il n'y a pas unanimité sur cette période léopoldienne.

Il y a la version apocalyptique. Voici comment on annonçait la sortie en librairie d'un ouvrage d'Adam Hochschild (« Les Fantômes du Roi Léopold II ») :

*« Pendant une vingtaine d'années, les agents territoriaux, la force publique, et les milices armées des sociétés privées, allaient répandre la terreur dans les régions de l'Équateur, de l'Aruwimi, du Lomami, du Mai-Ndombe, de l'Itimbiri, de l'Uele, du Kasai et de la Mongala. Esclavagisme, déportations, guerres, massacres, pillages, captures, emprisonnements et tortures étaient les moyens et les méthodes utilisés pour forcer la population à récolter le caoutchouc et à le livrer aux autorités coloniales. Selon certaines sources, des millions de Congolais allaient mourir à cause du régime mis en place par le roi Léopold II. Ce régime de terreur ne sera quasiment jamais dénoncé par les missionnaires catholiques qui participaient à la prétendue mission civilisatrice du roi. Pourtant de larges zones d'ombres subsistent encore sur cette période durant laquelle périrent 10 millions de Congolais. Adam Hochschild s'appuyant sur les relevés démographiques, estime que la moitié de la population aurait disparu durant une vingtaine d'année. Cette estimation semble confirmée par des écrits officiels... »*

Cela en a mené certains à aller trop loin et à parler de « génocide<sup>4</sup> », rendant ainsi sans le vouloir un signalé service à la mémoire de Léopold II. C'est en effet toujours une aubaine, pour l'accusé, que de voir le Procureur aller trop loin dans son réquisitoire ! Un génocide est en effet un crime qui consiste à exterminer totalement un peuple, de manière préméditée. Il s'agit le plus souvent de faire place nette sur la carte, parce que pour l'une ou l'autre raison, ces gens gênent certains projets. Il y a eu des génocides en Afrique, comme en 1904, celui des Herero et des Nama, dans l'actuelle Namibie, alors colonie allemande, et cela avait pour but de libérer de l'espace pour une colonisation allemande de peuplement. Par contre, lorsque le projet colonial n'est pas un projet de peuplement, comme c'était le cas de la colonisation léopoldienne, le génocide serait une absurdité, puisque le projet repose sur l'exploitation de la main d'œuvre indigène. Léopold II savait fort bien qu'on n'a jamais vu un mort ramasser du caoutchouc !

La reprise, dans cette optique, est censée avoir tout changé. Les excès léopoldien disparurent du jour au lendemain. La Belgique n'avait rien à y voir. On est prié de ne parler du Congo belge que comme s'il s'agissait d'un pays créé spécialement par Dieu à cet usage en 1908, et n'ayant jamais existé auparavant.

Cela amena même des situations ubuesques, kafkaïennes ou courtelinesques. Dans les années 80, la RTBF consacra à la colonie une série documentaire intitulée « *Bula Matari* ». Mais il fut formellement interdit, tant aux journalistes et présentateurs de la RTBF qu'à leurs invités, de franchir la borne sacro-sainte de 1908. Pas d'allusions à Léopold II ! Ce qui revenait à parler de faits sans jamais en évoquer les rétroactes, et ceci sur une profondeur d'une trentaine d'années, et encore bien les années du début, primordiales et fondatrices ! Inutile de dire que le

---

<sup>4</sup> Il y a du sensationnalisme chez Hochschild, mais il faut tout de même remarquer que lui-même n'a pas utilisé le terme « génocide ». C'est l'éditeur de la traduction française de son livre qui eut l'idée de le mettre en vente avec une bandelette disant, en grosses lettres « Le Génocide Oublié » et ceci, semble-t-il, sans avoir demandé l'agrément de Hochschild lui-même.

télespectateur moyen ne doit pas y avoir compris ni appris grand-chose !

En un mot, à cinquante ans de distance, le récit des activités coloniales de Léopold II et de la Belgique passe de la continuité la plus fusionnelle à la coupure la plus nette et la plus brutale. On dirait une de ces publicités de lotion capillaire avec ses deux photos contrastées : AVANT et APRES. On ne nous montre rien d'une transition qui, fatalement, a dû se faire !

On en arrive alors parfois, entre Belges et Congolais, à l'impossibilité de tout dialogue, parce que les Belges ont en tête d'autres images, qui ne sont pas moins réelles, mais qui ne sont pas les « mains coupées de Léopold II ». Des images du pays que tout le monde reconnaissait être le mieux organisé d'Afrique, images des années 1950 / 60, montrant que la Belgique a construit un pays, couvert de champs, industrialisé, avec une population saine et instruite, le réacteur atomique le mieux équipé et le plus avancé de toute l'Afrique, installé dans le laboratoire de physique de l'Université de Lovanium... Il y avait aussi des universités à Elisabethville et à Stanleyville. Ces universités regroupaient, dans une mixité totale de noirs et de blancs, plusieurs centaines d'étudiants, formés grâce à des écoles de standard européen. Les étudiants universitaires étaient au 29 juin 1960, plus nombreux que dans n'importe quel autre pays d'Afrique centrale. Des écoles primaires établies sur tout le territoire avaient permis de scolariser plus de 90% de la population en âge d'école, pourcentage qui, encore aujourd'hui, n'est atteint dans aucun autre pays africain.

Autre « photo souvenir », celle de l'usine d'électrolyse de la Luilu, avec ses milliers de bacs à perte de vue où mûrissait le cuivre le plus pur du monde. Le cuivre n'était pas le seul métal exploité, il y avait des mines et raffineries de zinc, d'étain, d'or, de diamant et d'autres métaux encore, sans parler des ports, des bateaux sur les fleuves et les lacs, les liaisons aériennes, les trains, les premiers électrifiés d'Afrique centrale. En agriculture, on évoquerait l'introduction du riz dans les régions pauvres, des champs de palmes et de coton, grâce auxquels des centaines de familles, vivaient, grâce au jardin botanique de Kisantu et au centre de recherche agricole de Yangambi, le plus avancé au monde dans le domaine des cultures tropicales et à son école pour agriculteurs. Il y avait les industries induites par les activités minières et agricoles, du chantier naval à la tréfilerie, de la filature à l'usine de chocolat, etc. Et en 1960, le bien-être sanitaire des populations noires et blanches fut introduit. Hôpitaux et dispensaires avaient à leur disposition 86.000 lits, soit un lit médical pour 160 habitants.

Et cela est tout aussi vrai que les atrocités léopoldiennes.

## **Besoin de légitimation**

*L'Affaire du Rio-Nuñez* appartient à une autre famille de textes, répandue surtout dans les années '30. On s'y préoccupe d'établir l'existence, chez les Belges, d'une « tradition coloniale ».

Il s'agissait encore une fois d'établir la légitimité de la présence belge au Congo, non plus cette fois en démontrant que l'Etat belge était « l'héritier légitime » de l'EIC, mais en recherchant dans les archives des exemples anciens des Belges à prendre le large pour essaimer vers de nouveaux horizons.

LES BROCHURES DE L'AUCAM N° 8

---

# LA CROISADE ANTIESCLAVAGISTE

LE CARDINAL CH. M. LAVIGERIE

::: S. M. LÉOPOLD II :::

SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT

PAR

CHR. MONHEIM



---

Association Universitaire Catholique pour l'Aide aux Missions

8, rue des Récollets, 8, Louvain (Belgique)

C. C. 1790.75 - Tél. 96 F 1923-3

*Ja*

**A Jérusalem, le Calvaire était le sommet d'une colline et ne portait que trois croix. En Afrique, le Calvaire est un continent immense ; et le sang y coule de toutes parts des veines de millions de noirs, mêlé aux larmes de leurs mères. Là, le cri du Calvaire sort de toutes les poitrines : « Pourquoi sommes nous abandonnés ! »**

**CHARLES MARTIAL  
CARDINAL LAVIGERIE.**

## La Croisade antiesclavagiste.

A la suite du périple de Vasco de Gama atteignant Calicut en 1498 après avoir doublé le cap de Bonne Espérance et du voyage de Christophe Colomb abordant au nouveau continent le 12 octobre 1492, le xv<sup>e</sup> siècle avait ouvert l'ère coloniale durant laquelle les peuples européens vont au devant d'un nouvel essor commercial.

Nombreux furent les marins et les explorateurs partant à la découverte des terres nouvelles qu'avaient laissé entrevoir les deux avant-coureurs. Les relations de voyages rapportant des détails passionnants font naître les légendes des mille et une nuits ; le charme des ciels merveilleux et des mers inconnues attirent l'audace et l'habileté des navigateurs et des voyageurs du siècle naissant.

Nous avons, dans une monographie précédente (1), observé que le développement des comptoirs exotiques des européens ne fut pas sans amener le malheur et la ruine de l'Afrique partout où elle était occupée par les blancs. Le continent avec ses côtes inhospitalières, son hinterland peu abordable, ses populations relative-

(1) *Etude sur la traite du XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*, Aucam, Louvain, 1927.

ment pauvres si on les compare à celles des Indes récemment atteintes par les Portugais ou à celles du Nouveau Monde, fut une déception pour les Européens. Il se fit donc que, pressés de s'occuper de pays de meilleur rapport, les colonisateurs ne gardèrent plus en Afrique, en outre d'escales fortifiées et de bases de navigation, ports de refuges en cas d'attaque ou de tempêtes, que quelques rares comptoirs par lesquels ils restèrent en contact avec les populations indigènes et ceci pour le plus grand malheur de la race noire. Car nous assistons vraiment à de la colonisation à rebours.

On s'était aperçu assez tôt que, si l'Amérique contenait des richesses, prétendument inépuisables, et qui eurent tôt fait de conduire l'Espagne à la décadence et à la ruine, on ne parviendrait jamais à persuader les indigènes à les exploiter au profit des conquérants. Les plus sévères contraintes et les plus sanglantes répressions ne purent vaincre la résistance, elles eurent pour résultat de décimer la population ce qui ne la rendit évidemment pas plus sympathique à l'acceptation du travail au profit des intrus qui s'étaient par surcroît présentés comme des bourreaux.

Le postulat du système de colonisation contemporaine, pour lequel coloniser était exploiter un pays exotique au profit de l'Europe fut une solution très simpliste : l'Amérique contient des richesses considérables mais manque de bras pour l'exploiter, l'Afrique est peuplée mais privée de ressources. Il s'agit donc

de mettre les bras à portée du travail, de transporter les nègres là où on pourra les « *exploiter* ». D'ailleurs, et ceci pour vaincre les scrupules de quelques réactionnaires amidonnés de principes austères, c'est là le meilleur moyen de convertir les nègres et d'assurer le salut de leurs âmes. Ce fut le motif que, d'après Montaigne, on dut alléguer pour convaincre Louis XIII à autoriser la traite dans les régions qui se trouvaient sous son autorité. Avec une cynique mauvaise foi on fait de notre Christ un négrier et un esclavagiste, comme Anne et Caïphe en ont fait un blasphémateur et un séditieux. Les sujets de Leurs Majestés très catholiques et très chrétiennes les Rois de France, de Portugal et d'Espagne, avant les Anglais, monopolisent en quelque sorte le honteux trafic comme nous l'avons montré au cours de l'étude sur ce sujet.

\* \* \*

Pendant qu'en France, féroce ment on tranchait la tête à quiconque était convaincu ou seulement soupçonné de ne pas signer des deux mains la déclaration des Droits de l'Homme, l'Angleterre subissait aussi l'influence des théories de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes.

Mais elles y prennent un autre développement. Les philosophes humanitaires et les philanthropes désintéressés s'émeuvent à juste titre au sujet des atrocités de la traite. Différentes manifestations antiesclava-

gistes affirment que tout anglais n'est pas né négrier. William Penn, fondateur de la Pensylvanie, n'y tolère pas l'esclavage ; les Quakers la suppriment là où ils détiennent l'autorité.

Mais, voulant abattre le mal en le sapant jusque dans la racine, ils font appel à l'opinion publique : ils font retentir le Parlement et la Chambre Haute de leurs protestations. Tant et si bien que dès 1754 une loi décréta la peine capitale contre tout meurtrier d'un esclave et fixa à trente le maximum des coups dont il était permis de les frapper. En même temps le droit de propriété leur était accordé et Lord Granville fit déclarer libre tout esclave qui serait amené en Grande Bretagne.

William Pitt demandant en 1788 l'abolition de l'esclavage fut tenu en échec par les marchands de bois d'ébène. Cette désillusion, loin de les abattre, ne fit que pousser les négrophiles à se dépenser plus que jamais. Cinq ans après, la Chambre des Communes vote le Bill d'abolition, mais il est rejeté par la Chambre des Lords plus conservateurs. En 1807 enfin « *l'Abolition Act of Slavery* » fut voté par les deux chambres : la vente des esclaves et leur transport était interdit à partir du 14 janvier suivant. La traite avait vécu dans les colonies britanniques : l'esclavage y subsistait.

\* \* \*

Ce n'était pas encore la libération pure et simple ;

c'était cependant singulièrement restreindre l'abus que de l'empêcher de s'étendre. Entre temps on améliore la condition sociale et légale des esclaves en affermissant le droit de propriété qu'on leur avait accordé, en reconnaissant à ces déshérités le droit au mariage, en augmentant la responsabilité des employeurs. Non contents de ce succès national et assurés du soutien de l'autorité, les négrophiles vont par la voie diplomatique insister auprès des nations européennes pour que l'exemple de la Grande Bretagne soit suivi.

De 1813 à 1826 la Suède, la Hollande, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, le Brésil, l'Autriche, la Prusse, la Russie et enfin la France défendent la traite et prennent des mesures plus ou moins efficaces pour l'empêcher.

Continuant la tradition de Paul III, de Clément VIII, d'Urbain VIII qui dès le 23 mai 1537 avait frappé d'excommunication majeure quiconque réduisait les Indiens en servitude, le Saint Office décrétant la même peine pour l'Angola le 7 mai 1709, Grégoire XVI et Léon XIII furent parmi les plus ardents et les plus actifs ennemis de l'esclavagisme.

Après avoir obtenu la suppression de la traite, le mouvement reprit pour la suppression complète de tout esclavage et pour la libération des esclaves. Peu à peu les différents pays, l'Angleterre donnant à nouveau l'exemple, entrèrent résolument dans cette voie qui ne manquait cependant pas d'être très raboteuse car s'il fallait supprimer le droit de propriété de

l'homme sur l'homme, il fallait cependant aussi tenir compte des justes revendications des propriétaires qu'on allait spolier. En 1834, l'Angleterre s'accorda 4 ans pour arriver à ce résultat définitif et elle y sacrifia 500.000.000 de francs or. La Guerre de décession fut un des épisodes sanglants de la résistance des « pro-esclavagistes ».

Enfin lorsque, répondant au vibrant appel de l'évêque de Rio Grande del Sud, les états du Brésil décrétèrent la suppression de l'esclavage, cette honte disparut enfin des pays de civilisation européenne. Ils s'organisèrent pour empêcher la contrebande de s'exercer à leur insu et les navires de guerre firent une chasse impitoyable aux négriers récalcitrants.

Il ne s'agissait cependant pas de se reposer sur ses lauriers : la traite était loin d'être supprimée. Tous les musulmans, sectateurs du prophète, les sujets des sultans, des kalifes de l'Afrique et de l'Asie restaient fidèles à la tradition mahométane.

Si la route des mers était fermée au trafic de la chair humaine, on prendrait celle du désert : elle était plus longue et plus meurtrière, mais les esclaves seuls avaient à en souffrir.

Après le sacrifice péniblement consenti et durement acheté, les nations européennes n'avaient achevé leur tâche qu'à moitié ; il s'agissait maintenant de la continuer.

Beaucoup restait à faire pour atteindre ce résultat tant désiré. Tout l'intérieur de l'Afrique était ignoré. On ne savait rien des races qui l'habitaient ni des formes politiques qui la régissaient, si ce n'est que l'arbitraire et l'esclavage y faisaient d'inhumains ravages. Avant de pouvoir songer à aider les malheureux qui languissaient dans cette géhenne, il fallait connaître les conditions dans lesquelles ils se trouvaient, les adversaires que l'on allait rencontrer, les ressources dont on pouvait disposer.

Poussées par cet idéal purement scientifique et philanthropique, les expéditions vont s'enfoncer dans le mystérieux inconnu que matérialisent « *les blancs* » sur la carte d'Afrique. Pour cacher cette ignorance qu'on ne veut pas s'avouer, on écrit les légendes et les notices, non en marge des cartes, mais au centre du continent inconnu. C'est évidemment une ressource assez simpliste, un palliatif dont la curiosité qui naît avec l'intérêt ne peut pas se contenter.

La géographie, science rajeunie, bâtie d'après les principes de Humboldt et de Karl Ritter, pose des hypothèses scientifiques. Les sociétés de géographie qui se sont constituées en tous pays vont organiser des expéditions chargées de vérifier les suppositions des savants et de découvrir les faits qui s'imposent.

D'un autre côté le calme relatif qui a succédé à la Révolution et aux convulsions de l'Empire a donné aux peuples un renouveau d'esprit religieux qui se

manifeste par un prosélytisme généreux autant qu'audacieux.

Les guerres dont on sort ont excité, le sentiment du danger a fait naître l'héroïsme et la paix qui règne sur l'Europe laisse bien des forces inactives.

Ainsi s'ouvre la période des grandes explorations centre-africaines qui vont en quelques lustres résoudre les problèmes devant lesquels la civilisation a été tenue en échec durant des siècles. Le Nil ne peut plus rester le fleuve magique, ni le Zaïre ; les Monts de la lune et les Montagnes bleues devront livrer leur secret ainsi que le lac Zambre de fameuse imagination. De tous les points de la côte, avec des fortunes diverses les expéditions gagnent le centre du pays.

\* \* \*

Livingstone, un autodidacte et un apôtre, docteur en médecine et missionnaire protestant, compte dépenser son zèle aux missions de Chine lorsque la Guerre de l'Opium vient l'en empêcher. C'est un de ces « hasards » que nous nous permettons de qualifier de providentiel. Pour ne pas être « chinoise », l'activité de cet infatigable savant sera africaine. Pendant de longues années il parcourt l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Zambèze, puis, en 1866, ayant promis à Sir Roderick Murchinson de dénouer la question du Nil-Congo-Zambèze, fouillis inextricable dont aucun Européen n'a réussi à s'approcher, il part de Zanzibar, s'en-

fonce dans l'Ouest, atteint et dépasse le Tanganyka pour pénétrer dans le Manyema. On ne l'en voit pas revenir ; mais n'a-t-on pas déjà été une première fois plusieurs mois sans avoir de ses nouvelles lorsqu'il avait entrepris la traversée de l'océan Indien à l'océan Atlantique et qu'on a envoyé le lieutenant Cameron à sa recherche. Il y a lieu de s'émouvoir cependant car plusieurs de ses hommes sont rentrés à Zanzibar rapportant la triste nouvelle de son assassinat dont d'aucuns prétendent même avoir été les témoins impuissants. Stanley est envoyé à sa recherche et le 10 novembre 1871 il retrouve enfin le vieillard dont on avait perdu toute trace depuis le mois de mars 1866. Cependant malgré sa faiblesse et son dénûment il refuse de suivre son compatriote : il a promis sur son honneur de solutionner une question ; il n'est pas encore parvenu à la vaincre. Il préfère mourir à sa tâche et finit sa carrière aux abords du Lac Bangwelo (1873).

Cameron, ayant traversé le Manyema, se proposait de descendre la Lualaba. Mais l'hostilité des indigènes le pousse vers le Sud, il traverse le Katanga, l'Angola et atteint l'Atlantique. L'adversité avait écarté Cameron ; la vieillesse et la mort avaient vaincu Livingstone, Stanley à son tour se présente.

Le 11 novembre 1874, Stanley quitte Zanzibar et s'enfonce dans le continent. Sa caravane commandée par 3 compatriotes compte 347 indigènes. Il gagne les contrées qu'il a parcourues avec Livingstone, monte

vers le Victoria, l'Uganda, chemine à travers le Manyema et à Nyangwe s'attache le trop fameux Tippe-Tip dont il ne peut se passer et dont il ignore d'ailleurs l'affreuse personnalité. Alors commence le martyre ; la route, la famine, la maladie, la peur déciment ses hommes ; mais c'est surtout de l'hostilité des indigènes qu'il souffre et s'étonne. Il doit repousser 32 attaques de troupes toujours fraîches, et sans notion du danger auquel elles s'exposent avec une témérité inconsidérée. En Europe on le croit perdu depuis les trois années qu'on est sans avoir eu la moindre nouvelle de son audacieuse tentative. A bout de ressources, ayant perdu ses compagnons européens et 246 de ses zanzibarites, Stanley s'inquiète, lorsqu'il apprend enfin qu'à quelque distance résident des hommes blancs. C'est alors qu'il écrit le billet laconique rédigé en trois langues : « *Au gentleman parlant anglais qui est établi à Emboma* ». Il demande du secours et des vivres faute de quoi il lui serait impossible d'arriver. Quelques jours après le célèbre africain entrait à Boma, ayant à son tour traversé l'Afrique. Pour ignorer des hommes pareils et les circonstances pénibles dans lesquelles ils ont opéré, d'aucuns critiquent l'aspect mesquin d'un chemin de fer Matadi-Léopoldville !

\* \* \*

De toutes ces explorations et de bien d'autres encore dont le nombre même empêche une énumération, il

résultait que le Centre-Africain était un pays merveilleux. Stanley se refusait à évaluer les richesses sans nombre que cachent ses forêts, que drainent ses rivières, que contient sans doute le sous-sol. La déconcertante hostilité des indigènes est un grave inconvénient : l'approche des êtres humains est devenue hostile à l'explorateur traqué pendant de long mois. La conduite des indigènes était cependant logique. Stanley ne s'était-il pas servi de l'ignoble Tippo-Tip dont la main de fer s'était abattue si souvent sur les villages sans défense. N'était-ce pas du moment précis ou ils l'avaient pris pour des alliés de ces arabisés que les passeurs de la Lualaba avaient refusé de transporter ces inconnus venus de l'Est et munis des mêmes armes que les arabes. Plus tard, connaissant la conduite de Tippo-Tip et l'appréciant à sa juste valeur, Stanley s'expliqua la terreur et l'hostilité que provoqua son expédition qui n'avait cependant que des intentions pacifiques, telles qu'en doit avoir une reconnaissance scientifique. Elle dégénéra en une suite de combats dans laquelle Stanley vit fondre chaque jour son monde sans pouvoir reculer, allant toujours devant lui jusqu'au jour où malgré l'adversité il arriva au but si âprement disputé.

\* \* \*

Alléchée par les promesses des explorateurs, et proclamons le hautement, émue par les récits des atro-

cités impunément perpétrées aux yeux des voyageurs impuissants, l'Europe s'inquiète à nouveau de la traite.

Les Européens n'étaient ni les premiers ni les seuls à pénétrer dans la forêt équatoriale. Ils y trouvèrent, venus du Nord et de l'Ouest les trafiquants arabes qui, aidés de quelques hommes armés de fusils y cherchaient l'ivoire et les esclaves, principales richesses de ces régions.

Se trouvant en présence d'entités ethniques généralement limitées à quelques villages, éparpillées sur un immense territoire et sans unité les arabes n'avaient pas affaire à forte partie. Il suffit qu'un aventurier arme quelques brigands pour qu'il devienne en fait seigneur et maître du pays, les flèches ne pouvant s'opposer aux balles avec quelques chances de succès.

Si les navires européens empêchent la traite maritime en faisant bonne garde le long des côtes le besoin d'esclaves ne s'en fait pas moins sentir en pays musulman. Des expéditions s'organisent, fortes en moyenne de cent à deux cents hommes. La petite troupe qui ne trouve devant elle, grâce à l'efficacité relative de ses armes, qu'une faible résistance s'impose dans le pays et le met à feu et à sang dans toute l'horrible réalité des termes.

Écoutons Livingstone : « Les gens d'Hassari ont  
» *l'hypercriminalité d'attaquer les vilages les plus*  
» *inoffensifs*. Daganmbé m'a promis d'envoyer des  
» gens porter l'ordre à ceux de Tagamoyo qui sont de  
» l'autre côté de la rivière, de cesser de tuer les

» hommes et de brûler les villages. Cette bande de  
» meurtriers et d'incendiaires a passé toute la nuit, et  
» toute cette journée du 16, parmi les ruines qu'elle  
» a faites, à se gorger de chèvres et de volailles. Ce  
» soir elle a repris son œuvre : *27 villages sont dé-*  
» *truits* ».

Le lendemain vers une heure de l'après-midi les incendiaires rentrent en jetant des cris de triomphe : dix sept villages flambent haut et clair, donnant au missionnaire « *l'impression d'être dans la Géhenne!* » Il est à bout, écœuré par tant d'inutile cruauté. Les chefs lui proposent de prolonger son séjour parmi eux ; ils insistent mais « *je ne peux plus rester dans une pareille agonie* » leur répond-il.

Sur sa route il va retrouver les traces de la horde sanguinaire. Il a « passé près d'une femme attachée » à un arbre par le cou ; elle était morte. Les indigènes » expliquent comment, la voyant dans l'impossibilité » de suivre sa caravane, son maître n'a pas voulu » qu'elle devint le bien de celui qui la retrouverait au » au cas où elle se remettrait ». Nombreuses sont les victimes abandonnées, poignardées, étranglées, fusillées et l'explication est toujours la même : « Le propriétaire de ces esclaves ne pouvant plus les faire » marcher et *furieux de la perte qu'il en éprouve,* » *soulage sa colère en tuant le malheureux* qui tombe » de fatigue ! »

A mesure qu'on inspire ainsi aux indigènes une terreur justifiée, la résistance faiblit avec les courages

et l'idée de fuir est bientôt abandonnée ainsi que celle de s'opposer par la force à une force aussi supérieure et brutale.

Ce qui ressort de la généralité des observations c'est que la plupart des victimes sont des femmes : leur faiblesse les exposait plus tôt à la défaillance ; les enfants dont elles sont chargées et qu'elles doivent allaiter viennent augmenter leur charge. Enfin le sadisme des arabes trouvait plus de satisfaction à assouvir sur ces êtres sans défense le feu sans cesse attisé de leurs passions.

\* \* \*

Il faut dire cependant que les brigands ne se sentaient plus aussi à l'aise depuis que les Européens parcourant le pays en tous sens étaient témoins de leurs forfaits. C'étaient là des témoins gênants qui mettaient une singulière ténacité à protester contre les abus trop manifestes.

L'efficacité de leur action ne pouvait malgré tout être que fort restreinte.

Devant le tableau sanguinaire et bestial d'un camp d'esclaves « *une lutte terrible* » se livre en Stanley, à l'ordinaire si énergique, si dur même. « Pendant un instant je me sens irrésistiblement poussé à châtier les auteurs de tant de massacres et de forfaits ». Mais aussitôt : « De quel droit me ferais-je le justicier de l'Afrique ? *Et à quoi bon faire justice ?* » Il cherche

alors des raisons humanitaires, des raisons d'intérêt qui ne peuvent tenir. Pourquoi, faisant fi de tout prétexte, n'en appelle-t-il pas immédiatement au droit à la vie et à la liberté de tous ces malheureux sacrifiés. De quels droits les arabisés s'étaient-ils, eux, faits les bourreaux de l'Afrique ?

La vraie cause de son inaction qu'on ne peut d'ailleurs lui reprocher transperce plus loin : il était impuissant comme le furent tous les explorateurs engagés seuls et loin de tout secours parmi une population qui ne les aurait même pas aidés à la délivrer, tant la terreur l'avait paralysée.

Les missionnaires que le Cardinal Lavigerie avait envoyés dans ces sinistres régions étaient eux-mêmes réduits à s'enfermer dans des bomas, dans des enceintes fortifiées, avec des esclaves fugitifs ou rachetés aux arabes. Ils avaient dû appeler à leur défense des hommes courageux dont le capitaine Joubert, récemment décédé, est resté le Paladin.

L'Association Internationale qu'avait fondée Léopold II avait inscrit au cours de son programme un article IX ainsi libellé : « Conformément aux principes » du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les » Puissances signataires, la traite des esclaves étant » interdite et les opérations qui, sur terre et sur mer, » fournissent des esclaves à la traite devant être » également considérées comme interdites, les Puissances qui exercent ou exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant

» le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces  
» territoires ne pourront servir ni de marché, ni de  
» voie de transit pour la traite des esclaves de quelque  
» race que ce soit. Chacune des puissances s'engage  
» à employer tous les moyens en son pouvoir pour  
» mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui  
» s'en occupent ».

Les Gouvernements sont donc liés par un pacte solennel. Ils ont dans les pays ravagés quelques représentants impuissants. Les missionnaires et leurs aides laïcs déplorent leur propre faiblesse. Cependant on pouvait coordonner ces forces : « *une centaine d'hommes européens pourraient dominer le Nyassa !* » écrit Cameron.

\* \* \*

C'est alors que la Providence suscite les hommes que la situation requiert. Charles Martial Alleman, le Cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage se réclame de son titre de Primat d'Afrique pour élever en faveur des opprimés de véhémentes protestations. Lorsque sa voix de père aura remué les cœurs et fait rougir l'Europe qui tolère une situation pareille, c'est lui qui réunira les ressources nécessaires ; c'est lui qui coordonnera les efforts épars. Et lorsque l'œuvre engagée devra être consacrée par le sang des martyrs c'est lui encore qui enverra ses fils à cette mission sublime.

Mettant au service d'un zèle ardent une volonté

inflexible et une ardeur infatigable, ce vieillard à barbe blanche ne se contente pas de se charger de son troupeau.

La souffrance qu'il voit autour de lui l'attire et le stimule à revendiquer la fraternité de toute l'Afrique confiée à son siège séculaire des les premiers siècles de notre ère. Alors il veut multiplier son action en multipliant sa personne : il trouve des collaborateurs qu'il enverra au loin comme d'autres lui-même et qu'il suit d'un œil jaloux n'épargnant ni directives ni travail pour les guider : en 1868, il fonde la société des Pères Blancs en vue de la conversion des Arabes de l'Afrique du Nord et du Sahara ainsi que des Nègres de l'Afrique occidentale. En 1878, le Souverain Pontife élargit encore ce projet et les Pères Blancs fondent les Missions des Grands Lacs en Afrique centrale. A cette époque, ces contrées n'étaient guère connues que par les récits des cruautés effroyables qu'en avaient rapportés les récents explorateurs.

Certes, la tentative est audacieuse mais si le chef s'en rend compte ce n'est que pour exiger plus d'obéissance, plus de confiance, plus de générosité : Je suis grand, dit-il, en substance, à ses fils et je suis évêque. Si je brandis ma mitre au bout de ma crosse rien ne me dit qu'elle ne sera pas engloutie dans la tourmente qui nous assaile. Mais l'œuvre de l'homme ne s'évalue pas d'après des résultats apparents ; c'est Dieu qui la bénit et la féconde.

Léopold II, perspicace expansioniste, avait senti que le moment était venu de passer des projets à l'action. Emu par les récits de la traite autant qu'attiré par les découvertes intéressantes des dernières années, le Roi réunit à Bruxelles une conférence de géographie où sept nations européennes vinrent faire part de leur expérience et discuter le moyen de combiner leurs efforts tant pour l'œuvre scientifique que pour l'œuvre humanitaire.

La conférence se prolongea durant trois jours et on y décida la création de bases communes d'opérations à Bagamoyo, Saint Paul de Loanda, Ujiji et Nyangwe.

On fonda l'Association internationale africaine, en vue de l'exécution des mesures prises à cette conférence. Elle consistait en une commission internationale réunissant les délégués des comités nationaux, présidée par Léopold II. Un comité exécutif sous la présidence du Roi dirigeait les expéditions.

Le comité national Belge ayant Léopold II encore à sa tête eut assez d'influence pour que notre pays fut le premier à pouvoir organiser une expédition. Cambier fonde Karéma en 1879 ; de 1880 à 1884 partent 3 expéditions malheureuses, puis en 1885 Storms fonde M'pala.

Entretiens (1877) Stanley arrivait à Boma et déterminait le Roi à changer de base d'opération. Dès son arrivée à Marseille l'illustre africain rencontra les délégués de Léopold II lui proposant d'entrer au ser-

vice de leur Souverain. Ce n'est qu'après avoir été rebuté par l'Angleterre et les Etats-Unis, ses deux patries que, sacrifiant tout à son idéal, Stanley se décida à accepter les offres qui lui permettraient de percer définitivement les ténèbres de la grande forêt qu'il n'avait fait que traverser.

\* \* \*

Lavigerie, Léopold II : avec de tels chefs, avec de telles énergies la lutte contre la traite va entrer dans une phase décisive.

Léon XIII avait insisté pour que les Gouvernements en arrivent le plus tôt possible à imposer l'abolition de l'esclavage. Son encyclique « *In plurimis* » adressée aux évêques brésiliens en 1888 avait fait impression. Et voici que peu de temps après le pape s'adressa à Lavigerie qui lui a conduit, en l'honneur de son jubilé sacerdotal, un pèlerinage africain. Le pape a donné un clair exposé de la façon dont les missionnaires doivent agir contre la traite. Voici comment il termine sa harangue vivement applaudie : « Mais, c'est surtout sur » vous, Monsieur le Cardinal, que nous comptons pour » le succès. Nous connaissons votre zèle actif et intelli- » gent. Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à » ce jour et nous avons la confiance que vous ne vous

› lasserez pas avant d'avoir mené à bonne fin vos  
› grandes entreprises ›.

Lavigerie ne se le fait pas répéter : nanti des pleins pouvoirs de son chef suprême, il se met en campagne : Nouveau Pierre l'Ermite il va dans toute l'Europe prêcher la croisade. On le voit à Saint-Sulpice à Paris, puis au Princes's Hall de Londres où il se fait frénétiquement applaudir. Il dépeint l'horreur de l'esclavage africain et les moyens par lesquels on peut espérer le combattre. Bruxelles le voit monter en la chaire de Sainte Gudule le 15 août 1888.

Mitre en tête, crosse en main, la barbe blanche étalée sur le drap damassé des ornements pontificaux il apparaît comme un de ces évêques qui allaient au devant des Attila et des Genséric. Il se présente lui-même comme un vieil évêque que l'âge et les veilles d'Afrique ont usé, qui a tout quitté pour venir plaider la cause des pauvres noirs agonisant au Haut Congo dans les horreurs de l'esclavage.

Sous la vaste voûte sa voix se fait puissante : il prêche la guerre sainte. C'est de l'Afrique belge qu'il parle en ce moment et qu'y constate-t-il ? C'est la contrée la plus ravagée par l'esclavage. Car si votre roi vigilant a jeté la bonne semence ; s'il fut le premier à faire appel à l'Europe pour combattre le fléau, la moisson de ce semeur sublime est mélangée d'ivraie. Ses serviteurs n'ont pas répondu à son appel et seul il n'a pu suffir à la tâche. « *Cum autem dormirent homines* » dit la parabole, pendant que ses gens dor-

maient ! « Vous avez donc dormi, catholiques de la Belgique » traduit le Cardinal ; quel but eut plus pu attirer votre enthousiasme et votre générosité ! Certes tous n'ont pas manqué à leur devoir puisque Lavigerie compte lui-même six belges parmi ses collaborateurs ; mais ce n'est pas là l'effort d'une nation tout entière.

Après avoir à nouveau décrit les horreurs qui depuis des mois l'obsèdent et l'empêchent de prendre quelque repos, toujours poursuivi par le cri des victimes dont il a accepté la paternité, il devient pressant : « Que » viens-je demander de vous, Belges ? La réponse est » nette : à l'autorité, des mesures nettes et efficaces ; » aux jeunes hommes, du dévouement personnel, à tous, » la charité chrétienne ».

Et s'ils ne répondent pas à cet appel le Cardinal devient menaçant « Voulez-vous porter ce déshonneur » devant l'histoire ? Voulez-vous qu'un jour Dieu vous » réclame le sang de nos frères ? Voulez-vous qu'au » jour des justices Il vous dise comme il menace dans » son Evangile : Loin de moi ! car j'ai été opprimé et » vous n'êtes point venu à mon aide ; j'ai été enchaîné » et vous ne m'avez pas délivré ; j'ai été torturé et » vous n'avez pas eu pitié de moi ; on a versé mon » sang et vous l'avez laissé couler !

» Avez-vous le sentiment de la liberté, de la dignité, » de la grandeur de votre nature ? Ou êtes-vous nés » pour accepter que l'on s'endorme sous le joug de » l'esclavage ? Peuple de la Belgique, tu es le dernier,

» ce semble, à qui de semblables questions puissent  
» être adressées ! » Lavigerie termina son pathétique  
discours aux cris répétés de « Dieu le veut ! Dieu le  
veut ! »

L'enthousiasme provoqué en Belgique par ce coup  
de clairon fut indescriptible. Douze jours après déjà le  
Cardinal peut confier à la société antiesclavagiste de  
Bruxelles la continuation du mouvement qu'il a si bien  
engagé.

De Bruxelles il se rendit à Paris ; de là il traversa  
les Pyrénées, l'Espagne ; il partit pour Rome, Naples,  
la Sicile, Rome à nouveau, Gènes, Milan, la France et  
enfin il rentra en Algérie ayant partout secoué la  
torpeur des foules. La fatigue l'avait tellement abattu  
qu'on crut qu'il allait être frappé de paralysie. Heureu-  
sement le mal ne fut que temporaire. Il dut garder la  
chambre, condamné à une apparente inactivité. « Mais  
» si brisé que soit mon corps, dit-il, mon cœur ne l'est  
» pas et tant qu'il me restera un souffle de vie je le  
» dois à la cause que m'a confiée le pape ».

Entre-temps il continuait de loin à diriger ceux de  
ses collaborateurs qu'il avait envoyés dans la fournaise  
équatoriale. Loin de tout secours, isolés parmi des  
populations faibles et sans défense leur situation était  
critique. Souvent ils en furent réduits à s'enfermer  
avec leurs protégés derrière les murailles de leurs forts  
et à se défendre les armes à la main. Cependant sa  
direction reste ferme, nette et précise. Ses ordres sont  
suivis et leurs efforts sont heureux. Il veille à tout ;

il faut subvenir aux besoins des missionnaires et de leurs chrétiens. Lavigerie se fait mendiant et parcourant à nouveau la France et la Belgique il trouve les ressources qui lui font défaut. C'est alors qu'il rappelle à ses fils qu'ils doivent être parcimonieux car ~~ils~~ ils « vivent des économies des humbles servantes de France et de Belgique ! »

\* \* \*

Soutenue par le mouvement d'opinion provoqué par le Cardinal Lavigerie et par l'enthousiasme du clergé belge pour l'œuvre d'évangélisation, l'œuvre de Léopold II se trouva considérablement facilitée. Certes il ne sortit pas des difficultés financières dans lesquelles le laissait la mesquine prudence de ses sujets. Ne doit-on pas dire au procès de succession du Roi que sa situation fut à un moment si obérée qu'il fallait faire des économies partout et qu'au Palais on allait jusqu'à « supprimer des plats ! » (sic). Il fut bientôt plus que jamais en butte aux attaques haineuses de concurrents évincés qui n'hésitèrent pas à user de basse calomnie. Il devait organiser, outiller, occuper, explorer même encore les vastes étendues dont la souveraineté lui avait été reconnue. Malgré toutes ces charges il équipe des troupes et prépare la guerre :

il sera le premier à opposer la force des armes aux violences des bandits.

Ceux-ci étaient sous le commandement de Munie-Mohara, Kibonge, Rachid et des trop fameux Sefu, Pania et Tippto-Tip dont s'était servi Stanley et que faute de mieux le Roi dut provisoirement nommer Valhi ou Gouverneur des Stanleyfalls gardant ainsi sur lui un certain contrôle en attendant d'avoir à sa disposition les forces nécessaires pour l'attaquer.

Les missions du Cardinal Lavignerie avaient appelé à leur aide des auxiliaires laïcs parmi lesquels nous avons déjà cité le capitaine de zouaves Joubert.

Les Arabes tiennent le pays entre les lacs, le Katanga, le Lomami et la frontière Nord qu'ils débordent largement dans le Soudan anglo-égyptien. Leurs points d'appui sont, du nord au sud : Stanleyfalls, Kassongo, Nyangwe.

L'Etat Indépendant ne voulant agir qu'avec le maximum de chances de succès, dispose des bases d'opérations et prépare ses forces tout en arrêtant la pénétration arabe. Il construit les camps de Basoko, Djabir et Lusambo.

L'attaque du chef Gongo-Lutete, qui avec 1.000 fusils attaque Lusambo, ouvre la lutte qui, dès le début, est à notre avantage. Dès 1891 le commandant Chaltin s'empare du Haut-Uelé et de l'Aruwimi.

L'Etat cependant se tient toujours sur la défensive, seule attitude que lui permettent ses 1.200 hommes alors que les arabes disposent de plus de 40.000 fusi-

liers échelonnés le long du Lomami et des Grands Lacs. De plus la conquête du Katanga commandée par l'activité anglaise qui cherche à nous soustraire cette province immobilise une bonne partie de ces forces restreintes. Dès la mort de M'Siri que suit l'occupation du Katanga la lutte définitive va s'engager. Malgré la disproportion des forces l'Etat doit attaquer ou il le sera à bref délai ; mieux vaut mener la campagne et profiter de l'imprévu de l'attaque.

Le massacre de l'expédition commerciale de Hodister par les arabes du Manyema fut le signal de la déflagration.

Les forces de l'Etat sont divisées en deux colonnes. L'une gagne l'Aruwimi et l'Uelé et ses progrès menaçants furent la cause de la mort d'Hodister aventuré seul au milieu des arabes. L'autre au sud-ouest, le long du Congo jusqu'à Buasoko, suivant ensuite le Kasai et le Sankuru atteint Lusambo. Le Lomami, ligne de défense des Arabes est ainsi menacé à ses deux extrémités.

Les chefs des Falls, de Nyangwe, de Kassongo rassemblant leurs tributaires unissent leurs forces. Chaltin se porte sur Stanleyfalls attaqué par le sultan Rachid. Ponthier culbute Kibonge et Saïd et leur prend 7.000 fusiliers ; il pousse jusqu'à la Lowa où il rejoint Dhanis qui y est remonté de Lusambo.

En effet, les événements avaient été aussi brillants dans le sud que dans le nord.

Gongo Lutété est une seconde fois envoyé contre Lusambo dont Dhanis lui barre les abords. Défait à plusieurs reprises par les troupes belges le chef prend la fuite dans le Lomami ; bientôt il fait volte face et met ses forces au service des européens. Lupungu et Paniamutombo suivent cet exemple après avoir éprouvé la force de Dhanis et de Michaux qui continuent leur marche en avant.

Outre les troupes nouvelles que ces défections assurent aux blancs elles eurent pour effet d'augmenter leur prestige et de leur donner le pays situé entre leurs ports et le Lomami leur facilitant ainsi l'attaque autant que la défense.

Le lieutenant Lippens et le sergent De Bruyne paient la fureur de Sefu à l'annonce de telles nouvelles. Après les avoir assassinés le chef de Kassongo envoie leurs mains en arrhes d'alliance à Munie-Mohara puis marche à la tête de 10.000 hommes contre son ancien allié Gongo-Lutété. Mais Michaux l'attend au passage du Lomami. Il le bat, traverse la rivière et poursuit l'ennemi sur son propre territoire. Dhanis avec ses 450 hommes se heurte aux dix mille fusiliers de Munie Mohara. Le chef est tué dès les débuts de l'action, ses troupes bousculées prennent la fuite dans la direction de Nyangwé qui est pris d'assaut le 4 mars 1893. Le neveu de Tippo-Tip (prudemment retiré à Zanzibar) Sefu s'est réfugié dans son repaire qui est forcé par les Européens après un terrible combat.

Continuant leur marche en avant Dhanis et ses forces rejoignent Ponthier à Kassongo.

\* \* \*

A ce moment passe au premier plan le fameux Rumliza qui était déjà depuis deux ans aux prises avec le commandant Jacques (actuellement lieutenant-général baron Jacques de Dixmude). Sur les rives du Tanganyka et dans le pays avoisinant il dispose d'une dizaine de milliers d'hommes plus disciplinés et mieux armés que ne l'étaient les autres troupes arabes dont on avait jusqu'ici pu se rendre maître.

Dhanis et Ponthier après avoir durant cinq mois attendu des renforts à Kassongo se portent en avant avec 800 hommes. Sefu et Ponthier succombent dans la série de combats qui se livrent du 15 octobre 1893 au 30 janvier suivant. Ce jour là les troupes de l'Etat rejoignaient à Albertville sur les rives du Tanganyka les forces de l'expédition antiesclavagiste qui opéraient dans ces régions.

La campagne se terminait glorieusement par la ruine et l'effondrement de la puissance arabe. Quelques chefs isolés tiennent encore la campagne ; ils ne tardent pas à succomber comme Massala qui s'était réfugié à M'Pueto dont il fut délogé en septembre 1894.

Tippo-Tip le principal tyran s'était tenu à l'écart et de sa résidence de Zanzibar il suivait les péripéties

de la lutte. Rumaliza parvint à s'échapper. Mais tous les autres chefs arabisés de quelque importance : Sefu, Munie-Mohara, Kibonge, Rachid, Saïd, périrent dans la mêlée. Les européens eurent à déplorer la perte du commandant Ponthier, du lieutenant Lippens, du sergent De Bruyne dont tout belge connaît le tragique héroïsme. Chaltin, Jacques, Dhanis, Michaux, Cassart, Scheerlink purent au cours de cette campagne montrer que la valeur qu'on reconnaissait aux fameuses « *compagnies wallonnes* » était toujours, malgré les entraves de la neutralité, restée l'apanage du soldat belge.

\* \* \*

Léopold II allait enfin toucher au but : il allait pouvoir employer à la civilisation et à l'organisation du pays les ressources que de moins en moins péniblement il parvenait à ramasser. C'était ce qu'il devait prévoir en apprenant la fin de la campagne arabe. Mais les soldats révoltés de Gordon Pacha se répandaient dans le Soudan et près du lac Victoria et par leurs incursions menaçaient nos frontières nord-est.

Il fallait à nouveau se défendre : ce fut la campagne contre les Madhistes qui poussa le Roi à occuper une grande partie du Soudan et du Bahr-el-Ghazal, qu'il dut d'ailleurs céder plus tard devant les exigences de la France et de la Grande Bretagne.

Entre-temps, les troupes Batétélas de Dhanis, qui se

dirigent en renfort des troupes engagées contre les Madhistes, se révoltent, tuent quatre officiers et un grand nombre de soldats. Attaqués par les forces régulières auxquelles ils ne peuvent résister mais qu'ils harcèlent souvent impunément, les révoltés se dispersent dans le Manyéma et le Kivu dont ils sont expulsés en 1899. En 1895 déjà les Batétélas du Sankum s'étaient révoltés et en 1900 ceux du fort de Shin-kakasa.

Mais le Roi était enfin maître de l'opinion belge. Les attaques haineuses de ses ennemis tant belges qu'étrangers se font plus pressantes puisque son action mérite l'estime et entraîne les enthousiastes et les généreux. Ne pouvait-on appliquer à Léopold II la phrase par laquelle Cameron terminait la lettre dans laquelle il exprimait au Cardinal Lavigerie son admiration pour la façon dont il menait la croisade contre les esclavagistes et l'espoir qu'il mettait en son énergique intervention : « L'homme qui assurera la liberté » à la race nègre sera le plus digne serviteur de Dieu » que le monde ait jamais vu ».

Tels furent les exploits de nos devanciers : la tradition est glorieuse mais elle est lourde : eux ont bataillé ; à nous d'œuvrer. Après s'être un instant réouverte pendant la grande guerre, la période héroïque semble close pour quelque temps au moins. Mais l'œuvre patiente de la colonisation, l'éducation des races primitives, pour être moins brillante, n'en est ni moins méritoire, ni moins attachante. C'est la tâche que les circonstances nous indiquent, c'est celle à

laquelle nous sommes conviés ainsi que le Roi Albert nous l'a fait entendre chaque fois qu'il aborde la question coloniale.

C'est au prix de leur sang que nos devanciers ont conquis la paix : à nous de faire fructifier leurs efforts.

CH. MONHEIM.

---

*Imprimatur.*

Lovanii, die 25 maii 1928.

P. LADEUZE, Rect. Univ. deleg.



*L'Édition*

LA BOURRASQUE  
ANTI-CONGOLAISE

PAR

CHRISTIAN MONHEIM

Brochure n° 12



==== ÉDITIONS DE L'AUCAM ====

Association sans but lucratif

8, rue des Récollets, 8, LOUVAIN (Belgique)

E. DESBARAX, 24, rue de Namur, LOUVAIN

*Jaw*

## La Bourrasque Anti-Congolaise

Si les difficultés rencontrées au début, si les oppositions vaincues sont un gage de succès, l'essor merveilleux de notre empire colonial n'a pas de quoi nous étonner.

Jamais on ne vit entreprise plus décriée, plus bassement calomniée, plus injustement accusée des pires méfaits, que celle qui permit à Léopold II, tout à la fois, de mener les populations du centre-africain vers des destinées moins amères et de doter la Belgique d'un marché colonial dont elle ne pouvait plus se passer.

Ne disons pas que la conquête et l'organisation du Congo se firent d'une manière absolument irrépréhensible, sans nulle faute, sans aucune erreur : nous dépasserions les bornes de la vérité. Car une entreprise humaine, quelle que parfaite qu'elle soit, n'est jamais vierge de toute tâche. Léopold II s'adressant à un évêque missionnaire exposait cette pensée de façon très imagée : « Vous élevez une cathédrale, lui » disait-il ; durant la construction il se produira forcément bien des incidents regrettables ; il y aura des injustices, des accidents, des disputes, des rixes » parfois violentes. On entendra proférer des injures » et des blasphèmes ; mais en fin de compte le monument s'achève pour la gloire de Dieu et le salut des » âmes : il en va de même au Congo. »

Il serait puéril de nier qu'il y a eu des abus, des abus graves même et inexcusables ; le Rapport de la Commission d'enquête est là pour l'attester. Mais il est, d'autre part, erroné d'attribuer au pouvoir central la responsabilité de ces abus isolés. Il faut se rappeler que les conditions matérielles qu'on avait, par égoïsme et pusillanimité imposées au Roi étaient telles qu'il y a lieu au contraire de se féliciter du petit nombre d'abus qui sont venu mêler l'ivraie au bon grain. Nous devons nous glorifier de ce que la cathédrale se soit achevée, grandiose et splendide sous le grand soleil des tropiques, malgré tempêtes et tornades.

\* \* \*

De ces abus la critique s'est emparée. La critique, lorsqu'elle est sincère et modérée est vivifiante. Elle montre du doigt les écueils qu'il faut éviter, les erreurs qu'on doit réparer. Mais dès qu'elle se fait acerbe et hargneuse, elle énerve, décourage. Il faut beaucoup de cran et d'allant pour passer outre, pour bien faire et laisser dire.

Il fallut le génie et la ténacité de Léopold II pour tenir tête au déchaînement de haines et d'envieuses convoitises qui menacèrent tout d'un coup de submerger son œuvre coloniale encore chancelante.

De cette page de l'histoire congolaise, admirable de calme et d'énergie, mais empreinte aussi de hautain mépris nous devons nous souvenir avec fierté.

Une lettre adressée par Sir Herbert Samuelle à

Monsieur Jaspar au début de l'année et dont le Premier Ministre donna lecture aux Chambres le 3 mars 1929 nous incite à revenir sur les tristes incidents qui ont marqué les débuts de l'œuvre coloniale belge.

De cette lettre extrayons les principaux paragraphes :

« Il y a près de vingt-cinq ans que, simple Membre  
» du Parlement, je fis une motion d'ordre à la Chambre  
» des Communes pour attirer l'attention sur les graves  
» défauts de l'administration de l'État Indépendant  
» du Congo en ce qui concerne le traitement des  
» indigènes. Il s'en suivit une violente controverse  
» publique. Ceux qui en Angleterre, prirent une part  
» prépondérante dans cette discussion furent accusés  
» d'être animés d'une arrière-pensée hostile aux inté-  
» rêts belges et tendant à favoriser d'une façon ou  
» l'autre les intérêts de la Grande Bretagne.

» En réalité nous étions seulement désireux de voir  
» passer le Gouvernement du Congo du contrôle per-  
» sonnel de S. M. Léopold II sous celui de la Couronne  
» et du Parlement belge.

» Nous étions convaincus que si cela se faisait, les  
» abus cesseraient. Nous primes cette initiative parce-  
» que la Grande-Bretagne avait une certaine responsa-  
» bilité en cette matière en raison des arrangements  
» internationaux intervenus lors de la fondation de  
» l'État du Congo. »

Nous pouvons admettre que cet homme qui fut jadis un ennemi des plus acharnés du régime léopol-

dien et qui aujourd'hui, sans que rien ne l'y invite, rend hommage à l'administration belge ait agi en toute franchise et avec désintéressement. Mais nous ne pouvons en dire autant de la bande de calomniateurs pour lesquels tous les procédés et tous les mensonges étaient bons pourvu qu'ils salissent leur adversaire. Remarquons encore dans le passage suivant « l'organisation anglaise qui a pour charge de se tenir en contact avec les populations indigènes du monde entier pour porter leurs griefs devant l'opinion publique ! » Pareil organisme devrait exister dans un autre pays et s'arroger le droit de contrôler la puissance britannique dans ses possessions qu'une sourdine serait rapidement mise à ses velléités de révélations ou d'enquêtes ! Imagine-t-on que nous organisions une société philanthropique chargée d'aller aux Indes ou en Rhodésie, examiner leurs griefs ! On aurait, et avec raison, tôt fait de montrer à nos délégués qu'ils sont indésirables.

« Un quart de siècle a passé, continue Sir Samuelle.

« Il y a longtemps que le transfert a été effectué. En considération du rôle que j'ai joué à cette époque, je voudrais me hasarder à apporter aujourd'hui mes félicitations respectueuses pour le changement complet qui a été réalisé et les résultats brillants qui ont été obtenus. J'ai fait, récemment, une enquête auprès de l'organisation qui, en Angleterre, a pour tâche de se tenir en contact étroit avec les intérêts des populations indigènes dans toutes les parties du monde et

» de porter devant l'opinion publique tous les cas  
» d'abus. Et j'ai l'assurance que, depuis bien des  
» années, aucune plainte ne lui est parvenue au sujet  
» du Congo Belge. Au contraire cette Colonie est  
» maintenant considérée comme se trouvant à l'avant-  
» plan des administrations coloniales progressives et  
» éclairées. »

Il importe maintenant de rechercher quelle fut l'attitude de ce même Sir Herbert Samuelle qui ne ménage pas ses félicitations à la colonisation belge au Congo. Nous pourrions alors évaluer son témoignage à sa juste valeur.

\* \* \*

Les circonstances dont Léopold II a profité pour fonder l'État Indépendant du Congo doivent être rappelées ici pour pouvoir aisément suivre la trame des événements.

Le journaliste anglo-américain Henri Morton Stanley était parti vers les régions des grands lacs du centre africain. Il avait été chargé de rechercher Livingstone, missionnaire protestant, illustre explorateur dont on n'avait plus de nouvelles depuis plus de deux longues années. L'ayant rejoint il ne put le décider à prendre avec lui la route du retour. Il apprit bientôt que son vieux compagnon avait succombé à la tâche, sur les rives du lac Bangwelo. Les indigènes reconduisirent pieusement sa dépouille à Zanzibar d'où Lowet Caméron fut chargé de la ramener en Angleterre.

Rentré en Europe Stanley repart de Bagamoyo, quelques trois ans plus tard : le 17 novembre 1874.

Après bien des difficultés il arrive à Nyangwésur le Lualaba et y entre en contact avec Tippo-Tip. Il se lance sur le haut-Congo et arrive le 9 août 1877 à Boma. Depuis deux ans on était sans avoir reçu la moindre nouvelle du voyageur.

Parti de Zanzibar avec une caravane de 347 personnes il en avait perdu plus des deux tiers par maladie, fatigue, famine, lutte avec les indigènes. Ses compagnons européens avaient payé de leur vie leur audacieuse tentative.

On connaît la sévérité de Stanley ; on sait combien rarement il s'émouvait. Pourtant le 4 août 1877, à la tête d'une caravane de mourants, sans vivres, sans ressources, sans guide, perdu au milieu de l'Afrique hostile, le pionnier se croit perdu, quand on lui annonce qu'il est à proximité de la mer qu'il cherche depuis si longtemps. Voici les quelques lignes d'un billet angoissé qu'il écrivit ce jour « à n'importe quel gentleman anglais résidant à Embomma. »

Cher gentleman,

« J'arrive de Zanzibar avec 115 personnes, hommes,  
» femmes et enfants. Nous mourrons de faim. Les  
» indigènes refusent avec mépris nos étoffes, nos  
» perles, notre fil métallique. Ici on ne peut acheter  
» des provisions que les jours du marché et nous ne  
» pouvons plus attendre. C'est pourquoi je me permets

» de vous envoyer cette missive pour implorer votre  
» assistance. »

« Je ne vous connais pas mais on m'a dit qu'il y  
» avait un Anglais à Embomma. En votre qualité de  
» chrétien et de gentilhomme vous ne pouvez être  
» sourd à ma prière, j'ose l'espérer. »

« Nous sommes dans la plus grande détresse ; mais  
» si votre secours nous arrive encore à temps, il me  
» sera possible de gagner Embomma en quatre jours. »

La réponse de cet homme qu'on accuse d'avoir été  
impitoyable est à noter aussi :

« Toute ma vie j'entendrai les sentiments de grati-  
» tude que j'ai éprouvés en recevant vos secours et en  
» entendant mes hommes, si fidèles et si valeureux me  
» crier : " Maître ! nous sommes sauvés : voilà des  
» vivres ! „ Tous sans exception, hommes, femmes et  
» enfants ont redressé leur misérable squelette exténué  
» et ont entonné un hymne reconnaissant à la louange  
» des blancs de « la grande Mer salée » qui avaient  
» excaucé leur prière.

» J'ai dû me précipiter sous la tente pour cacher les  
» larmes que, bien malgré moi, je n'ai pu retenir. Que la  
» bénédiction du ciel vous suive, ou que vous puissiez  
» aller, voilà, Gentleman, le vœu sincère de votre très  
» dévoué. »

Stanley rentré en Europe ne parvint à communiquer  
ni aux Anglais, ni aux américains, l'enthousiasme qu'il  
professait pour le centre africain. Les difficultés  
inouïes qu'il avait traversées faisaient reculer les plus

vaillants et personne ne voulait mettre en lui la confiance qu'il témoignait lui-même en l'avenir de ces contrées hostiles.

Seul Léopold II avait apprécié l'explorateur à sa juste valeur. Dès son passage à Marseille un de ses délégués le colonel Strauch avait sollicité, au nom de son maître la collaboration de Stanley. Ce n'est qu'à regret et qu'après avoir été rebuté par ses compatriotes que celui-ci accepta.

Le Roi cherchait en effet depuis quelques mois à réaliser ses ambitions expansionnistes en pénétrant dans le centre de l'Afrique.

En 1876 il réunit en son Palais, du 12 au 19 septembre, un congrès où les géographes et les explorateurs les plus autorisés avaient été convoqués en vue d'élaborer un plan d'action pour l'exploration de l'Afrique.

Voici quelques passages du discours inaugural prononcé par l'hôte royal à cette occasion.

« Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux  
» qui méritent au premier chef d'occuper les amis de  
» l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de  
» notre globe où elle n'ait point encore pénétrée, percer  
» les ténèbres qui enveloppent des populations entières.  
» C'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle  
» de progrès et je suis heureux de constater combien  
» le sentiment public est favorable à son accomplisse-  
» ment : le courant est avec nous...

» Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre



Caricature anglaise :

Sir F. Carruthers Gould, dans « The Westminster Gazette ».



Caricature allemande :  
Extrait du *Dorfbardier* reproduit par Gustave Kahn dans  
« *Europas Fürsten in Sittenspiegel der Karikatur* ».

» serait un terrain bien choisi pour une semblable  
» réunion, et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler  
» tous ici, chez moi, dans la petite conférence que j'ai  
» la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui. Ai-je  
» besoin de vous dire qu'en vous conviant à Bruxelles  
» je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes ? Non,  
» Messieurs, si la Belgique est petite elle est heureuse  
» et satisfaite de son sort ; je n'ai d'autre ambition que  
» de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer  
» que je serais insensible à l'honneur qui résulterait  
» pour mon pays de ce qu'un progrès important qui  
» marquera dans notre époque, fût daté de Bruxelles.  
» Je serai heureux que Bruxelles devint, en quelque  
» sorte, le quartier général de ce mouvement civilisa-  
» teur.

» Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pouvait  
» entrer dans vos convenances de venir discuter et  
» préciser en commun, avec l'autorité qui vous appar-  
» tient, les voies à suivre, les moyens à employer,  
» pour planter définitivement l'étendard de la civilisa-  
» tion sur le sol de l'Afrique centrale, de convenir ce  
» qu'il y aurait à faire pour intéresser le public à votre  
» noble entreprise et pour l'amener à y porter son  
» obole... »

Suivent ensuite des indications d'ordre pratique et  
le royal orateur conclut par ces paroles :

« Tels sont, Messieurs, les divers points qui semblent  
» mériter votre attention ; s'il en est d'autres, ils se

- » dégageront de vos discussions et vous ne manquerez
- » pas de les éclaircir.
- » Mon vœu est de servir, comme vous me l'indiquez,
- » la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant
- » fait. Je me mets à votre disposition dans ce but et je
- » vous souhaite cordialement la bienvenue. »

Cette conférence eut comme résultat pratique la fondation de l'Association Internationale Africaine dont le but était de réaliser les points exposés par Léopold II, qui avait été désigné comme président, et primordialement la suppression de la traite des nègres. L'action effective de l'Association devait être l'œuvre du Comité exécutif présidé, lui aussi, par le Roi.

Des comités nationaux travaillaient chaque pays. Le comité belge, talonné par l'ardeur de son président fut le premier à réunir les ressources suffisantes pour organiser des expéditions. C'est ainsi que le Roi pouvait solliciter la collaboration de Stanley. Il avait en effet déjà envoyé plusieurs caravanes vers le centre africain, mais on en était arrivé à croire qu'il était préférable d'aller de l'ouest à l'est plutôt que de continuer à emprunter les pistes partant de la côte de l'Océan Indien.

Les nations regardaient d'un œil amusé et intéressé le Souverain d'un petit pays, sans appui, sans tradition coloniale s'attaquer au Sphinx africain. Elles suivaient son action, espérant à la première défaillance profiter de sa mise de fonds et de son travail par une intervention opportune.

Mais au fur et à mesure que les années passaient, point par point, ligne par ligne, le plan royal se réalisait méthodiquement, sans hâte mais sans arrêt. Léopold avait maîtrisé la nature, il avait gagné les indigènes, arrêté les Arabes, trouvé des ressources et des collaborateurs. Sa pénétration lente, mais puissante et organisée écartait les voisins audacieux qui, tardivement, reconnaissaient l'erreur qu'ils avaient commise en négligeant les avertissements des voyageurs.

\* \* \*

De 1876 à 1884, au nom de l'Association Internationale Africaine, les collaborateurs de Léopold II avaient traité avec les chefs indigènes et pris possession d'un vaste territoire. Mais la position politique de cet ensemble n'était pas admissible : elle n'avait d'international que le nom et lorsqu'en 1876 le Roi avait, à Bruxelles, affirmé qu'il n'était pas guidé par des vues égoïstes, que la Belgique, petite et heureuse ne cherchait pas à s'étendre, on peut dire qu'il avait employé des termes prudents, n'excluant pas une interprétation toute différente de celle qu'on devait leur attribuer au premier abord.

D'avril à novembre 1884 les pays européens et les États-Unis d'Amérique, en premier lieu, reconnurent l'Association Internationale Africaine comme un gouvernement ami. Des difficultés diplomatiques du nouvel État avec ses voisins provoquèrent, sous le

patronage de Bismarck, la conférence internationale de Berlin en 1885.

En effet l'Angleterre ne voyait pas d'un bon œil la constitution de ce vaste état annexant tout le centre de l'Afrique tropicale. N'ayant aucun motif légitime d'intervention, elle provoqua sous main une protestation du Portugal. Léopold II, en fin politique, réussit à opposer des intérêts divers de la Grande Bretagne et du Portugal à ceux de la France et de l'Allemagne. Par ce jeu de balance il rétablit son équilibre menacé. Certes ce ne fut pas sans perdre quelques morceaux de son vaste domaine : mais il eut l'habilité de se débarrasser des parties que l'expérience a montré plus tard être les moins intéressantes.

Il attribua de plus à la France un droit de préemption, mais entouré des restrictions prudentes, qui lui permettront de céder son empire colonial à la Belgique.

L'Acte Général de Berlin avait comme appréciable avantage de consacrer l'État Indépendant du Congo, déjà existant. Par contre on lui imposait outre l'occupation effective :

la liberté de navigation du fleuve Congo et de tout son bassin ;

la liberté du commerce ;

la neutralité ;

la suppression de la traite des esclaves ;

des obligations morales et civilisatrices à l'égard des indigènes.

C'étaient là pour un jeune état de bien lourdes

charges ; le Roi devait explorer et reconnaître ces vastes forêts qui figuraient en blanc sur les cartes de l'époque, ou avec des mentions fantaisistes. Il devait organiser la guerre contre les Arabes qui razziaient les populations pacifiques du Tanganika, du Maniema et même du Sankuru et qui, chaque année, pénétraient plus avant, ne laissant après leur passage que ruines, bûchers et gibets. La route de leurs caravanes était jonchée de cadavres et les bifurcations en étaient nombreuses tant vers le nord que vers l'est.

D'autre part la liberté de commerce, telle qu'elle était énoncée dans l'Acte de Berlin, enlevait au Roi la seule source de revenus dont il pouvait disposer : on ne lui permettait pas d'établir des douanes ou des droits d'entrée et les interprétations défavorables à sa thèse étaient déclarées intangibles par les nations rivales évincées.

Mais par contre il avait obtenu la reconnaissance officielle de son œuvre et c'était là un point capital. Il se promettait par ailleurs d'interpréter de différente façon les obligations qu'il avait assumées et c'est de cette divergence de vues que va naître la campagne anti-congolaise. Les attaques vont viser le roi personnellement, car c'est lui qui dirige effectivement les affaires congolaises. Ses directives sont fréquentes, claires et autoritaires. Il entend être obéi à la lettre, servilement. Mais il sait s'attacher des collaborateurs de valeur, rechercher patiemment les renseignements nécessaires à son action : il ne s'engage qu'à bon

escient et l'on s'étonne parfois de la netteté de vues du chef n'ayant jamais vu son empire et donnant des ordres détaillés, minutieux, que l'expérience et la réussite viennent approuver et confirmer. Les directives royales sont logiques et avant tout catégoriques : il en prend sur lui la responsabilité et couvre de son influence et de son prestige tout acte accompli sur ses données.

Aussi est-ce personnellement, autant et plus que son œuvre, le Roi qui va être en but aux critiques des mécontents. Habilement ses concurrents l'avaient lié par un fouillis inextricable de servitudes et d'obligations onéreuses. Plus habilement encore Léopold II s'en débarrasse, une à une, de façon à sortir de l'étreinte qui l'étouffe.

Les Puissances qui n'avaient signé l'Acte de Berlin que parce qu'elles croyaient s'assurer au Congo tous les avantages économiques sans en assumer les charges politiques, vont au contraire s'apercevoir que l'astuce du Souverain parvient à tourner en sa faveur toutes les difficultés, à éluder les charges, à urger les avantages qu'on lui a concédés, où à faire, par voie de déduction et de conséquence, dire aux textes ce qu'ils ne signifient pas dans leur énoncé.

Ses succès ininterrompus dans cette voie vont exciter la rage de ses ennemis : pas une faute, pas une erreur n'échappera au crible vindicatif de leur critique acerbe.

Les griefs que l'on fit à l'œuvre coloniale de Léopold relèvent de différents domaines.

La principale cause du litige, la seule peut-on dire, mais qui s'est manifestée sous divers aspects, est une interprétation très différente de la liberté, primordialement de la liberté du commerce, inscrite dans l'Acte de Berlin.

Le premier reproche a trait au régime foncier instauré par le Souverain du Congo. L'État s'était approprié toutes les terres vacantes, projetant de les mettre en valeur en vue de se procurer les ressources qui lui étaient parcimonieusement concédées au compte-goutte par la Belgique. Le Roi avait demandé de pouvoir accepter la Souveraineté du Nouvel État que les Puissances réunies à Berlin lui avaient offerte. Les Chambres belges lui concédèrent l'autorisation demandée, mais rien de plus : « pas un sou, pas un homme » avait dit Malou à la Chambre. On espérait, en autorisant le Roi à s'occuper des affaires coloniales, user son activité envahissante, qui au gré de beaucoup de politiciens, se mêlait trop des affaires nationales. Le Roi demandait-il des crédits pour son œuvre congolaise ? Il se voyait répondre par Malou : « Sire, nous n'avons ni la foi, ni l'espérance, comment aurions-nous la charité ! »

Il fallait donc que, chose anormale et inadmissible, le Congo produisît en pleine période d'organisation, ne fut-ce que pour fournir les ressources indispensables à la première mise de fonds qu'on ne trouvait pas

ailleurs. C'est tout juste si un organisme, le Comité d'Études pour le Commerce au Haut Congo, avait pu se fonder avec un capital de deux millions de francs. D'autre part les sujets congolais du Souverain sont insolvable ; les blancs exonérés de douane ; la guerre est aux portes : les esclavagistes se sentent forts et deviennent chaque jour plus audacieux ; le pays était resté inexploré.

Sans se laisser abattre par une telle complexité d'obligations négatives et positives, le Roi crée, par décret du 8 mars 1896, le Domaine de la Couronne, qui cède de vastes concessions à différentes sociétés. Ce qui restait des territoires dits vacants devait constituer le Domaine National dont les revenus se chiffraient en 1910 par dix millions de francs.

Le nœud de la question est de savoir si les terres dites vacantes l'étaient en réalité. Il semble bien que non, tout le pays appartenant nominalement à telle ou telle communauté indigène nettement déterminée. Mais valait-il mieux le laisser en friche, improductif au moment où les ressources faisaient défaut !

Les sociétés concessionnaires du domaine n'avaient rien obtenu sans engagements réciproques. Plus tard le Roi restreignit les avantages qu'il avait accordés. C'était là sans doute agir en contradiction avec la fameuse liberté du commerce, telle que l'interprétaient ses adversaires.

Cependant ce système domanial, imparfait et tant décrié, était celui en usage dans toutes les colonies.

Lorsque la Chambre de Commerce de Liverpool votait une résolution tendant à son abolition au Congo il venait d'être mis en vigueur en Nigérie anglaise. Il était introduit dans toutes les colonies françaises, allemandes et il ne suscitait pas chez eux la même critique de la part de nos ennemis. Il présentait d'ailleurs l'immense avantage de permettre à l'État d'exercer un droit de contrôle réel et effectif sur les zones concédées et d'en éloigner des exploitants indésirables.

\* \* \*

Un second reproche atteignait la façon dont ces terres étaient gérées. Devant l'évidente déficience de l'initiative privée, Léopold II se crut obligé d'agir par lui-même. Camille Coquilhat proposa de récolter et de vendre le produit des terres domaniales. On interdit aux indigènes de certaines régions de vendre les produits à d'autres qu'aux agents de l'État. C'était certes une mesure doublement inhabile. On mécontentait et on ruinait les rares organismes établis au Congo et qu'on avait eu tant de peine à engager dans la voie coloniale ; on enfreignait, manifestement cette fois-ci, la liberté de commerce promise. Mais surtout, l'État se faisait commerçant et c'était là une grave erreur. L'administrateur, chargé de veiller à l'ordre et au bien-être des populations ne peut à la fois se faire commerçant et perceuteur d'impôt. Qu'il soit juge, qu'il soit soldat, qu'il soit médecin ou ingénieur, tous le

comprennent et l'admettent : il travaille pour le bien de ses administrés. Mais qu'il soit en outre chargé de faire un commerce plus ou moins libre, c'est ouvrir la porte aux pires exactions. La tentation est trop forte de remplacer des états de services par une fructueuse rentrée de produits et les moyens employés pour y parvenir ne seront nécessairement pas toujours exempts de reproche : tous les fonctionnaires n'ont pas la trempe et la droiture de celui qui, en toute franchise, proposa au Roi ce système néfaste.

\* \* \*

L'impôt était dû par l'indigène envers un pouvoir qui lui apportait la sécurité et la paix. Les esclavagistes furent tenus en respect dès l'arrivée des européens ; ils furent bientôt chassés au delà des frontières les armes à la main. Le flot dévastateur des Madhistes, après avoir ruiné le Soudan fut arrêté à notre frontière. Les luttes tribales furent empêchées.

La civilisation, l'éducation morale, intellectuelle, physique, avançaient au fur et à mesure d'une occupation plus effective et ce sont là des sources de dépenses. Mais l'indigène étant insolvable, l'impôt fut perçu sous forme de travail, en corvées, ainsi d'ailleurs que cela se fait dans toutes les autres colonies. Ce n'est qu'au Congo qu'assimilant la liberté du travail à celle de ne rien faire, on cria à l'esclavage camouflé.

Mais le reproche qui toucha le plus le Roi, parce

qu'il était le plus vil et le plus mensonger, c'était celui qui mettait en doute la pureté de ses intentions.

Le Roi fut accusé de s'être lancé dans l'aventure congolaise avec des motifs intéressés. En réalité s'était tout le contraire. Léopold II se débattit longtemps dans d'inextricables difficultés financières. C'est avec l'abstention totale du gouvernement métropolitain qu'il entreprit la colonisation du Congo. Ce n'est pas sans peine, qu'une fois engagé, il parvint à obtenir du pays de prudents et maigres subsides.

Les dépenses considérables occasionnées par les affaires congolaises restaient à sa charge personnelle. On appelait l'entreprise coloniale la « toquade du Roi ». Cette qualification laisse deviner combien difficilement il put se procurer les ressources indispensables à son œuvre que beaucoup considéraient comme un royal caprice.

La cassette royale fut mise à de rudes épreuves. En 1883 le Souverain avait dépensé de sa propre fortune, plus de dix millions et, fait remarquer le comte de Lichtervelde, c'est là une somme d'autant plus considérable qu'à cette époque tout le monde était fort parcimonieux. L'esprit de spéculation si commun aujourd'hui n'était guère répandu alors. On n'était pas entreprenant, on n'était pas audacieux : on cherchait une rémunération, modeste peut-être, mais stable et sûre. Telle n'était pas la voie suivie par Léopold II éperdument engagé dans le gouffre congolais. Il en arriva à toute extrémité. Au procès de la succession

royale on dira qu'à certains moments il était tellement gêné qu'au palais on en était réduit « à supprimer des plats ». Cela n'est pas étonnant si on remarque que depuis 1883 le Roi dépensait annuellement au moins deux millions pour le Congo. Tout l'héritage paternel y passa. En 1890 plus de vingt millions avaient été immobilisés.

En 1878 le Parlement avait cependant autorisé un emprunt à lots de cent cinquante millions, pour lequel Léopold II avait obtenu la promesse formelle d'un appui sur le marché de Paris, au prix de concessions onéreuses : il dut acheter l'emprunt en cédant des territoires. C'est alors aussi qu'il concéda à la France le droit de préemption qui, comme nous l'avons dit ne devait cependant pas l'empêcher de céder son empire à sa patrie.

Après avoir obtenu ce qu'elle désirait la France ne soutient pas l'émission qui fut pour le Roi un véritable désastre : il fut forcé de racheter les titres qui perdaient toute valeur. Il était réduit aux abois ; toutes ses ressources étaient engagées.

L'opinion publique cependant devenait plus favorable et les finances royales étaient obérées à tel point que le Sénat vota un crédit de dix millions, en juillet 1889. Plus tard il lui accorda un prêt de 25 millions, remboursable en dix ans.

Enfin lorsque le 18 octobre 1908 l'annexion à la Belgique fut chose faite, le portefeuille congolais, compris dans la reprise, valait environ 110 millions. On

indemnisa le Roi de façon originale : on mit à sa disposition un crédit de 50 millions et un autre de quarante-cinq millions à employer, le premier au Congo, le second en Belgique dans des conditions et à des travaux d'utilité publique nettement définis et sévèrement contrôlés ce qui n'empêcha pas d'accuser le Roi d'avoir vendu le Congo à son profit personnel.

\* \* \*

En effet la mauvaise foi est la principale caractéristique de toute la campagne menée contre Léopold II. Elle prouve que malgré les fautes et les erreurs de son action celle-ci présentait trop d'avantages pour qu'on put l'attaquer sérieusement par elle-même. Tous les moyens étaient bons, fussent-ils malhonnêtes, pourvu qu'ils jetassent le discrédit sur l'œuvre du Roi. On espérait le décourager et lui faire abandonner une entreprise à laquelle il s'était voué et dont beaucoup enviaient la succession. Finalement le nombre eut raison de la volonté d'un seul homme ; mais dans un dernier sursaut d'énergie il parvint à sauver le Congo des mains de ses adversaires ; s'il dut abandonner la gestion de l'État indépendant, ce ne fut que pour confier celle-ci à la Belgique à laquelle il destinait cet empire colonial, mais qui ne lui paraissait pas suffisamment préparée à en prendre la direction.

Les principaux acteurs de la campagne de calomnie furent les anglais Casement et Morel : la guerre a montré ce qu'ils valaient. Sir Roger Casement fut

pendu, haut et court, pour crime de trahison ; Edgard Morel fut condamné et emprisonné pour trafic illicite avec l'ennemi. A la valeur des coryphées on peut juger celle de leur œuvre.

Le motif réel de cette campagne était la surveillance exercée par les délégués du roi dans le centre africain. Les commerçants de Liverpool qui soutinrent ces attaques par leur influence et leurs ressources voyaient d'un mauvais œil leur commerce gêné par l'intrusion d'étrangers. Les indigènes qui jusqu'ici avaient été à leur merci s'apercevaient maintenant, malgré ce qu'on en ait pu dire, d'une différence de procédé à l'honneur des blancs arrivés récemment. D'autre part le Roi avait défendu et réprimé sévèrement la vente de l'alcool aux indigènes et supprimé par là une sérieuse source de profits pour les commerçants. La suppression rigoureuse de la traite n'avait pas moins été nuisible aux intérêts de nombreux européens établis dans le Bas-Congo et qui se livraient encore au honteux trafic. En résumé, la présence d'une autorité responsable, mais agissante, ne plaisait guère à ceux qui jusqu'alors avaient pu se croire les maîtres du pays et qui s'apercevaient subitement de leur erreur. De cette désillusion est née pour une grande part l'hostilité qu'à rencontré le régime léopoldien.

\* \* \*

Le prétexte qui permit aux détracteurs d'élever la voix est une honteuse histoire. Replaçons-nous en

1895. La campagne arabe bat son plein. Dhanis et ses vaillants lieutenants livrent aux esclavagistes une lutte acharnée où la valeur des uns contrebalance la considérable supériorité numérique des autres. La lutte est serrée. Les arabes connaissent le pays ; ils y ont leurs alliés et leurs bases d'opération. La nature elle-même leur est favorable, se prêtant plus à la défense qu'à l'attaque.

Pendant les munitions et l'armement des arabisés se renouvelaient de manière inexplicable et retardaient la déroute de leurs hordes sanguinaires. Or voici qu'on apprend qu'un certain Stokes, ancien tenancier d'une maison louche de Zanzibar, caravanier d'une société de missionnaires protestants, aventurier et trafiquant de chair humaine, époux de la fille d'un sultan arabe, fournissait aux esclavagistes la poudre et leurs armes qui leur permettaient de résister aux forces de l'État.

Le sultan Kibongé était tombé entre nos mains et parmi ses papiers on avait trouvé ce billet de Stokes ; « Je suis en état de vous secourir ; ne craignez rien ; j'arrive. » La preuve matérielle du crime était acquise. Le lieutenant Lothaire fait arrêter le traître qui se trouvait en arrière de nos lignes et, vu l'état de guerre et l'imminence du danger causé par la proximité de l'ennemi, l'ayant convaincu de son crime infâme il le fait pendre. L'Allemagne et l'Angleterre envoyèrent une note de protestation. Lothaire traduit devant le tribunal de Boma fut acquitté. L'État Indépendant du Congo voulant éviter toute difficulté diplomatique consentit à

indemniser les ayant-droits du félon. Cependant les ennemis ne désarmaient pas : l'affaire fut déferée, d'un commun accord, devant le Conseil Supérieur du Congo, ou Lothaire fut à nouveau acquitté le 3 août 1896. Sir Chamberlain déclarait aux Communes que Stokes n'avait pas été mis à mort illégalement mais régulièrement selon la loi congolaise. Morel n'en continua pas moins ses accusations et le gouvernement anglais défendit le recrutement dans ses colonies de travailleurs destinés au Congo.

Chaque fois que de violentes attaques étaient dirigées contre Léopold II on finissait par devoir reconnaître qu'elles émanaient de fonctionnaires destitués, d'agents renvoyés, remerciés.

Certaines brochures sont éditées par les soins de la Congo Reform Association, organisme créé en vue de la suppression du régime léopoldien. Elles ont comme auteurs des personnages fictifs, comme le magistrat Casarini, qui n'a jamais existé, un lieutenant Pagni qui réclamait pour motif de santé une indemnité de dix mille francs, faute de laquelle, écrivait-il, il ne pourrait certainement pas parler en faveur de l'État Indépendant ; ou des hommes peu loyaux comme Burrows. Celui-ci avait à deux reprises été agent de l'État qu'il avait même vivement défendu, durant un de ses congés, contre ses détracteurs. Il écrivit un livre dédié à Léopold II, préfacé par Stanley : « La Terre des Pygmées ». Mais en 1902, dépit du peu d'avancement qu'il avait obtenu, il change son fusil d'épaule et publie :



Photographie anglaise :  
*Type des photos représentant les atrocités fausement  
imputées à Léopold II.*  
*Mark Twain « King Leopold's Soliloquy »*



L. GOUTIER

L'EXPANSION-BELGE

« The Course of Central Africa » illustré de photographies falsifiées et bourré de mensonges. Le capitaine De Keyser, qui avait jugé le livre injurieux à son égard, cita Burrows devant la barre pour lui demander la preuve de ses allégations. Le tribunal de Londres condamna l'auteur à payer au demandeur douze mille cinq cents francs de dommages et intérêts et à retirer le livre de la circulation. Les témoins cités par la défense, lorsqu'ils apprirent l'interprétation qu'on avait donnée de leurs écrits, s'empressèrent de rectifier le sens de leur pensée.

\* \* \*

Chaque fois qu'une affaire fut déférée aux tribunaux par des personnalités visées à titre privé, les calomniateurs furent condamnés à retirer leurs allégations qui d'ailleurs se basaient toutes sur des « on dit », « on nous a rapporté que », « il nous a paru », sans que jamais on osait dire : nous avons vu, nous avons pu constater, nous avons été témoins...

Une affaire caractéristique entre toutes, fut celle de Benedetti. Elle nous montre combien peu honnêtes étaient les procédés auxquels avaient recours les ennemis de Léopold II. Le Commissaire de police de Boma était l'Italien Benedetti. Par l'intermédiaire d'un certain noir, Shanu, il fut sollicité par Morel à collaborer à la campagne anti-congolaise. Cent mille francs lui était promis si, grâce à son aide on parvenait à obtenir du gouvernement italien le retrait de l'autorisa-

tion qu'il accordait à ses officiers de servir l'État Indépendant.

Benedetti accepte. Morel lui offre de le dédommager de la situation qu'il perd et le convoque à Liverpool. Il le défraie de toutes les dépenses occasionnées par son voyage. L'entrevue à lieu. Le commissaire de police narre de multiples atrocités, allèche les compères et leur fait signer un contrat, d'après les termes duquel il publiera contre l'État un virulent pamphlet, tout en autorisant Morel à y faire en son nom tels changements et corrections qui lui paraîtraient nécessaires et opportuns. Un acompte lui est immédiatement versé sur la somme promise,

En quittant Liverpool, Benedetti se rend à Bruxelles. De là il renvoie à Morel l'argent qu'il lui a donné en lui faisant entendre qu'il n'est pas le traître qu'il avait cru rencontrer, et que s'il désire trouver pareil collaborateur il doit s'adresser ailleurs.

Les journaux avaient publié les documents qui constituaient, contre Morel et ses collaborateurs la preuve irréfutable de leur malhonnêteté. C'étaient des pièces à conviction. Ils se contentèrent de dire que lorsqu'on veut être informé, il faut savoir payer ses collaborateurs.

Certaines légendes reviennent à tout instant sur la plume de ceux qui s'intitulaient les « anti-esclavagistes » bien que ce fut le Roi qui ait chassé les traitants arabes du Congo. Celle des mains coupées est exploitée à l'envie ; aussitôt réfutée, aussitôt elle

renâit. De fait il y avait au Congo beaucoup de nègres mutilés. La coutume indigène et la cruauté des arabisés connaissent pareils supplices. De là à en attribuer la responsabilité aux Belges il n'y avait qu'un pas d'autant plus facilement franchi que nous entendons le Dr Guinness dire dans une conférence à New-York, que c'est là chez eux de l'atavisme. Et comme preuve à l'appui il montre la reproduction du monument Brabo sur la grand'place d'Anvers, lançant dans le fleuve la main de Druon Antigon !

Le missionnaire Jonhson avait affirmé, en public, qu'en dix mois, d'après le rapport de la Commission d'enquête, six mille mains avaient été coupées à des malheureux nègres. Sommé de prouver ses allégations il nia honteusement d'avoir jamais affirmé chose semblable.

Toutes les exagérations étaient permises quand il s'agissait d'attaquer le Roi : personne n'était épargné : Pierre Mille n'alla-t-il pas jusqu'à accuser son glorieux compatriote le Cardinal Lavigerie, d'avoir proposé au roi de faire assassiner Tippo-Tipp pour s'en débarrasser.

\* \* \*

En Belgique, hélas les ennemis du régime monarchique firent cause commune avec les détracteurs étrangers. On publia des brochures injurieuses ; des gravures infâmes que commentaient des textes pareils à celui-ci qu'on mettait sur les lèvres du Roi : « Pour » commencer je vous enseignerai la sainte loi du

» travail forcé ! Vous récolterez du caoutchouc pour  
» moi. Si vous refusez j'emprisonnerai vos femmes,  
» je brûlerai vos huttes, je vous ferai donner la chi-  
» cotte et mes soldats noirs rapporteront en trophée,  
» à leur chef, des centaines de mains coupées ! »

On représentait le Roi juché sur une pyramide de crânes, le couteau de boucher, dégoulinant de sang entre les dents, tenant une main coupée en guise de sceptre.

On avait beau nier, prouver la fausseté des accusations, confondre les calomniateurs : Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose !

L'opinion étrangère avait été ameutée par la bande de Morel.

L'Amérique anglo-saxonne fut sur le point d'être entraînée par la propagande anglaise. Mais notre cause y fut victorieusement défendue par deux compatriotes : le professeur Nerinck et le baron Moncheur.

L'Allemagne aussi commença par se laisser émouvoir, lors de l'affaire Stokes ses protestations furent véhémentes. Mais des difficultés d'ordre économique avec l'Angleterre la firent changer d'attitude.

L'Italie retira l'autorisation qu'elle accordait à ses officiers de servir le Roi ; la France, forte de son droit de préemption, menait de son côté une vive campagne, espérant décourager le royal fondateur d'empire et recueillir sa succession.

Mais c'est en Angleterre surtout que la campagne faisait rage. On y exigeait le remaniement de la carte

du centre-africain. La campagne menée contre le Roi suit immédiatement l'annexion par la Grande Bretagne des républiques boers. A ce moment naît le rêve impérial du « Cap au Caire » et l'État Indépendant ne peut constituer un obstacle aux ambitions anglaises. De la germe dans l'esprit de quelques extrémistes la nécessité de sa suppression et pour obtenir celle-ci tous les moyens leur sont bons. En 1903 une série de meetings fut organisée, ou nous avons la honte de devoir dire qu'entre autres orateurs on put entendre le belge Van der Velde discréditer l'œuvre de ses compatriotes. On en appelait aux Puissances pour chasser Léopold II de son État Souverain.

Le 20 mai 1903 Sir Herbert Samuel, présente aux Communes un manifeste dans lequel il réclame des mesures pour mettre un terme aux abus qui prévalent au Congo. Il y ramasse tous les racontars de la presse anti-congolaise, atrocités et cruautés comprises. Il demande au Gouvernement de s'entendre avec les signataires de l'Acte de Berlin pour prendre les mesures nécessaires en vue de la répression de ces abus cruels. La motion fut adoptée par les Communes après une discussion longue et orageuse.

L'État du Congo publia une note justificative réfutant, point par point, les accusations formulées contre son administration. Le mémoire de l'État Indépendant était formel et péremptoire ; les puissances signataires admirent les explications fournies, à l'exception de l'Angleterre et du Sultan.

Toutefois le Roi décida d'envoyer dans la colonie une Commission d'enquête chargée de déposer un rapport circonstancié sur la gestion de l'administration congolaise et sur la réalité des abus qu'on lui reprochait.

Arrivés à Boma le 5 octobre 1904 les enquêteurs quittèrent le Congo le 13 février suivant, après avoir parcouru les districts congolais en différents points, principalement dans les endroits les plus visés par les accusations étrangères. Leur rapport n'est, sans doute, pas vierge de toute erreur, de toute faute. Il fut élaboré dans cette atmosphère de suspicion provoquée par les protestations prolongées et mensongères qu'il était appelé à détruire. Au point de vue politique coloniale et indigène il est très discutable. Mais il fournit une nouvelle preuve, et cette fois-ci irréfutable, de l'inanité des accusations de Morel et de ses informateurs.

L'opinion publique n'en avait pas moins été profondément émue en Belgique par toutes ces haines et ces inimitiés. Le Congo, quoique l'État Indépendant, était belge en fait et les accusations portées contre le gouvernement royal, retombaient en grande partie sur la Nation. On en arriva après de longs débats à l'annexion du Congo par la Belgique, solution que n'avaient certes pas prévue les meneurs de la campagne anti-congolaise, qui voyaient tout d'un coup leur échapper le fruit de leurs longues et laborieuses machinations.

Devant toutes ces attaques, quelle fut l'attitude du Roi, visé personnellement ? Allait-il rappeler aux Anglais que leur histoire coloniale avait bien des pages rouges et sanglantes ? Allait-il évoquer la guerre des Boers, les insurrections des Cipayes aux Indes, les massacres australiens, la guerre des Achantis ? Laissons au Roi lui-même le soin d'exposer son attitude en une lettre que son secrétaire le baron Edmond Carton de Wiart a remise au musée colonial de Ter-  
vueren.

Pavillon d'Ostende

23 septembre 1903.

- « Nous avons raison. Nous ne devons donc pas faire
- » à leur égard (les Anglais) ce que nous les blâmons
- » de faire en ce qui nous concerne. Nous avons le
- » droit et le devoir de repousser les calomnies
- » anglaises, de dire que ce sont des calomnies et que
- » l'histoire de la paille et de la poutre est toujours vraie. »
- » Il serait nuisible d'aller au delà. Cela ne fera pas
- » de tort aux Anglais et cela nous en ferait beaucoup.
- » Notre cause est excellente, ne la compromettons pas
- » et ne donnons pas aux Anglais l'avantage, nous qui
- » avons raison, de nous mettre dans notre tort. »

C'est en ces termes que le roi répondait à son secrétaire au sujet d'une offre de collaboration qui lui était présentée et qui se proposait de réfuter les calomnies en prouvant, par les faits historiques, que les accusateurs avaient plus à se reprocher que leur

victime. On ne pourrait rester plus calme et plus dédaigneusement hautain.

Cette même majesté s'affirme, tant dans le Testament par lequel Léopold II lègue le Congo à la Belgique, que dans la lettre par laquelle il transmettait à Beernaert la charge d'exécuter ses volontés à ce sujet.

« Voulant assurer — y est-il dit — à notre patrie  
» bien-aimée les fruits de l'œuvre que, depuis de  
» longues années, nous poursuivons dans le continent  
» africain, avec le concours généreux et dévoué de  
» tant de belges ;

» Convaincu de contribuer à assurer à la Belgique,  
» si elle le veut des débouchés indispensables à son  
» commerce et à son industrie et d'ouvrir à l'activité  
» de ses enfants des voies nouvelles ;

» Déclarons, par les présentes, léguer et trans-  
» mettre, après notre mort à la Belgique, nos droits  
» souverains sur l'État Indépendant du Congo. »

Et ce passage de la lettre à Beernaert :

« C'est en servant la cause de l'humanité et du  
» progrès que les peuples de second rang apparaissent  
» comme des membres utiles de la grande famille des  
» nations. Plus que nulle autre, une nation manufactu-  
» rière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer  
» d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs,  
» à ceux de la pensée du capital, des mains. »

» Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma  
» vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de  
» l'œuvre africaine.

» Le début d'entreprises comme celles qui m'ont  
» tant préoccupé est difficile et onéreux. J'ai tenu à en  
» supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son  
» pays, ne doit pas craindre de concevoir et de pour-  
» suivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en  
» apparence. La richesse d'un pays consiste dans la  
» prospérité publique. Elle seule peut constituer à ses  
» yeux un trésor enviable, qu'il doit tendre constam-  
» ment à accroître. »

« Jusqu'au jour de ma mort je continuerai, dans la  
» même pensée d'intérêt national qui m'a guidé  
» jusqu'ici, à diriger et à soutenir notre œuvre afri-  
» caine ; mais si, sans attendre ce terme il convenait  
» au pays de contracter des liens plus étroits avec  
» mes possessions du Congo, je n'hésiterais pas à les  
» mettre à sa disposition ; je serai heureux, de mon  
» vivant, de l'en voir en pleine jouissance. »

Ces textes prouvent péremptoirement le désinté-  
ressement du Roi : Si nous recherchons quelle fut  
malgré les dires de ses détracteurs, son attitude vis-à-  
vis des indigènes, nous ne serons pas moins édifiés :  
« L'humanité avant tout ! disait-il au lieutenant Valcke  
« à son départ pour le Congo, et dussions nous échouer,  
» ne nous battons point. » De même inscrit-il dans ses  
directives aux officiers congolais qu'ils soient « animés  
» d'un pur patriotisme, peu ménagers de leur sang :  
» ils le seront d'autant plus de celui des indigènes qui  
» verront en eux des protecteurs tout-puissants de leur

» vie et de leurs biens, des tuteurs bienveillants dont  
» ils ont tant besoin. »

Et le Roi ne se targuait-il pas, au témoignage même du Cardinal Mercier qui le lui avait entendu dire plus d'une fois, de ce que, si Dieu lui accordait de couronner de succès ses efforts en vue de vaincre la maladie du sommeil, « il pourrait se présenter à son tribunal  
» avec l'acquit d'une des plus grandes bonnes actions  
» du siècle et qu'une légion d'êtres sauvés appellerait  
» sur lui la miséricorde divine ».

Le bien-être des peuples équatoriaux, l'essor économique de la Belgique, tels furent les mobiles des entreprises congolaises et expansionistes du Roi. Ceux qui parlent d'intérêt personnel connaissent mal Léopold II, ou ne veulent pas admettre la pureté de ses intentions essentiellement nationales et sociales.

Ceux-là l'ont accusé d'être un tyran sanguinaire, assoiffé d'or et de richesses !

Quant à nous nous faisons nôtre ce bel et vibrant hommage de Stanley : « Votre Roi est le plus sage des  
» Rois ; c'est un grand homme dans toute la force du  
» terme. Il possède la vraie grandeur : celle qui ne  
» repose ni sur la puissance des armées, ni sur la force,  
» mais sur les idées, sur la générosité, l'amour du  
» pays et celui de l'humanité ».

Imprimatur :

Lovanii, die 29 dec. 1929.

† P. LADEUZE, Rect. Univ. deleg.

# LE PASSÉ COLONIAL DE LA BELGIQUE

PAR

**CHRISTIAN MONHEIM**

Brochure n° 13



ÉDITIONS DE L'AUCAM

Association sans but lucratif

8, rue des Récollets, 8. LOUVAIN (Belgique)

---

E. DESBARAX, 24, rue de Namur, Louvain

5

**BULLETIN D'ETUDES & D'INFORMATIONS  
de l'École Supérieure de Commerce St. Ignace.**

---

---

**Chr. Monheim.**

**Le Passé colonial de la Belgique.**

Extrait du numéro de janvier 1930.

---

---

SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DES LICENCIÉS  
DE ST. IGNACE

37, Courte Rue Neuve, ANVERS.





## LE PASSÉ COLONIAL DE LA BELGIQUE.

### Une histoire trop peu connue.

La Belgique se prépare à fêter avec magnificence le centenaire de son indépendance. Parmi nos fastes nationales notre œuvre coloniale brille d'un éclat tout particulier. Cependant nous n'avons d'elle qu'une conception inexacte. Alors qu'elle est le résultat et l'aboutissant d'une tradition persévérante, nous la considérons comme l'effet du hasard. L'Angleterre organise son vaste empire mondial, la France, accablée par sa défaite récente, est impuissante, l'Allemagne, toute à l'enthousiasme de la victoire, organise et groupe ses forces. C'est le moment choisi par Léopold II pour marcher de l'avant et pour réaliser enfin le désir séculaire de son peuple. L'œuvre coloniale de la Belgique au cours des siècles est méconnue parce qu'elle est inconnue. Son histoire ne se trouve pas au programme de nos études ; les ouvrages coloniaux se contentent de l'indiquer briève-

ment, quand ils ne la passent pas sous silence ; nous n'avons d'elle aucune notion exacte. Il faut dans le domaine inexploré de l'histoire coloniale de la Belgique, avant l'épopée congolaise, recourir aux documents originaux, épars et poussiéreux.

La geste coloniale de nos aïeux est retombée dans l'oubli, parce que, hommes d'action, nos coloniaux se soucient peu d'études : l'effort les réclame, les nécessités sont pressantes. Mais la tradition qui s'efface et qu'il importe de faire revivre, est lourde de gloire et d'enseignements : c'est une faute que de la négliger.

Certes Léopold II le disait, avant d'entreprendre son œuvre africaine : « Si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort. Elle ne cherche ni à s'étendre, ni à s'agrandir. » Le Congo est venu augmenter depuis lors notre patrimoine national de toutes ses richesses matérielles et morales ; moins que jamais avons-nous l'intention d'importuner amis et voisins par un expansionnisme envahissant et menaçant. Nous sommes petits, sans doute, mais heureux et satisfaits de notre sort.

Toutefois il faut que cette légende prenne fin du Belge casanier et timoré qui craint tous les dangers dès qu'il s'éloigne de son clocher ou quitte son pays. Il le faut d'autant plus qu'elle est fausse. Elle n'a pu se propager qu'à la faveur de l'ignorance où nous sommes de notre propre histoire, ce qui nous empêche d'en rappeler le souvenir à ceux qui n'ont que trop d'intérêt à la méconnaître.

Nos revendications coloniales sont donc essentiellement pacifiques ; elles ne sont ni économiques, ni politiques, moins encore territoriales. Elles relèvent pure-

ment de l'histoire. Elles se bornent à exiger, et ceci non seulement des étrangers, mais avant tout de nos compatriotes, la reconnaissance du passé colonial de notre pays.

En effet, si notre entreprise congolaise ne date que de 1876, il est absolument erroné de limiter à cette époque les premières manifestations de l'esprit colonial des Belges. Il serait ardu, pour ne pas dire impossible, de relever par le détail toutes les explorations auxquelles prirent part nos compatriotes. « En quelles mers inconnues, dit l'Italien Strada, les Flamands ne sont-ils pas entrés par la navigation ? Leurs draps et leurs toiles ne remplissent pas seulement l'Europe, mais l'Asie et l'Afrique. »

Sous tous les cieux, sous toutes les latitudes, à quelque époque que ce soit, nous retrouvons des compatriotes. Du lointain pays du Soleil Levant, le grand Apôtre qu'était François Xavier écrivait à ses Supérieurs : « *Da mihi Belgas!* Envoyez-moi donc des Belges ! » Plus tard c'est le Père Desmet, l'apôtre des Peaux Rouges, le Père Damien soignant les lépreux de Molokai. Dans les déserts brûlants du Mexique les Belges combattent pour conserver à la fille de leur Roi un trône sanglant ; dans l'immensité glacée du Pôle de Gerlache guide l'expédition du *Belgica*. Quelque point de la carte que nous fixions, quelque continent que nous envisagions, des Belges y ont vécu et y ont mené le bon combat pour l'extension de la civilisation.

Hélas, notre pays industriel, mais combien petit ! n'a, au cours des âges, jamais joui de l'indépendance nécessaire pour attirer sur nos compatriotes l'attention des historiens. C'est bien un effet du hasard que nous

rencontres, de temps à autre, dans les chroniques étrangères le nom d'un des nombreux Belges qui prirent une part si active aux grands voyages de découvertes. Un Roland de Bruges, par exemple, doit avoir forcé l'admiration de ses compagnons espagnols, puisque, malgré leur chauvinisme exclusif, ils donnèrent le nom de *Campana Roldan* (*KlokkeRoelandt*) à une montagne découverte au cours de l'exploration.

Malgré toutes les oppositions, il y eut cependant des moments où notre besoin d'expansion, soutenu par une forte organisation intérieure et par une production surabondante, parvint à se manifester et à mettre au service de l'économie nationale le trop-plein des forces qui ne trouvaient pas une utilisation rationnelle dans la mère-patrie.

L'expansion coloniale exige, en effet, pour sa réalisation, entre autres facteurs, deux conditions *sine qua non* : la force économique et la force politique. La première lui donnera les moyens et les raisons de l'action lointaine ; la seconde, soit par la force violente des armes, soit par la force persuasive de la diplomatie, écartera l'obstacle que les autres nations cherchent à opposer à son essor.

#### La colonie flamande des Açores.

La première fois que ces deux conditions de puissance interne et externe furent réunies, sous le gouvernement des ducs de Bourgogne, elles occasionnèrent fortuitement une entreprise coloniale.

Au déclin de la première moitié du XV<sup>m</sup> siècle, des

· marchands flamands se rendaient par mer au Portugal avec lequel nos provinces entretenaient alors un trafic intense. De fortes colonies commerciales flamandes étaient établies au Portugal, et celui-ci possédait en Flandre des comptoirs florissants. Dans le golfe de Gascogne de sinistre réputation, les navigateurs furent assaillis par la tempête. Ayant perdu la direction de leurs frêles embarcations, fuyant devant l'ouragan, ils abordèrent à Terceira, une des îles Açores.

Ils s'y installèrent et leur chef, Jacques de Bruges, de haut lignage, s'adressa à Henrique, infant de Portugal surnommé le Navigateur. Il lui demanda diverses concessions dans l'île qu'il occupait avec ses compagnons et qui relevait de la couronne de Portugal.

Par lettres patentes du 2 mars 1450, l'Infant accorda en apanage à Jacques de Bruges l'île de Terceira. Celle-ci fut bientôt mise en valeur par nos compatriotes que le noble flamand s'était adjoints en grand nombre. Mais s'étant embarqué pour chercher aide et appui dans sa ville natale, il disparut sans laisser aucune trace. On suppose qu'il fut assassiné en route, car la caravelle sur laquelle il avait pris place arriva à bon port.

Henrique de Portugal disposa alors de Terceira en faveur de nouveaux bénéficiaires. Les Flamands, sous le commandement de Guillaume van der Haegen, qui prit plus tard le nom de da Silva, passèrent dans l'île voisine de San Jorge. Ils disposaient de deux navires et s'étaient assuré le concours de nombreux compatriotes ; ils reprirent la colonisation avec succès.

Ces différentes expéditions n'avaient pas été sans intéresser vivement les princes bourguignons dont on connaît l'avidité expansionniste. Aussi, lorsqu'en 1466,

Le Roi de Portugal sollicita de Philippe-le-Bon l'autorisation de recruter dans nos provinces officiers et soldats qui jouissaient à l'étranger d'une très haute réputation, il lui fallut payer cette faveur de la cession des Açores. Philippe-le-Bon équipa une expédition de deux mille hommes : ils devaient s'adonner dans les nouvelles possessions du duc au commerce, mais principalement à l'agriculture, car le climat y était tempéré et très favorable. Le pays produisit une quantité considérable de grains.

Ne retirant pas suffisamment d'avantages immédiats de leurs terres lointaines, les princes bourguignons les donnèrent bientôt en apanage à leurs courtisans. Abandonnée par la métropole, divisée par la concurrence, à court de ressources, l'œuvre de nos compatriotes ne connut qu'un bref et éphémère développement, et peu à peu, les Portugais reprurent en ces parages les droits qu'ils nous avaient cédés et que nous n'étions pas en état de faire valoir. Seule l'île de Fayal garda bien longtemps la trace des influences flamandes.

Tout trafic ne fut pourtant pas abandonné. Parmi les fresques qui ornent l'hôtel de ville d'Anvers, il en est une qui magnifie la navigation en 1508. Elle représente le Magistrat de la Ville recevant en grande pompe et solennité les capitaines qui ramènent des îles des cargaisons de sucre.

Ce premier essai de colonisation agricole ne fut, hélas ! pas repris de longtemps. En 1580, Philippe II réunit à ses royaumes d'Espagne et de Portugal, la Flandre et les Açores. Lorsqu'en 1598 il donna aux archiducs Albert et Isabelle la souveraineté sur les Pays-Bas, il conserva les îles et c'en fut définitivement fait.

de notre entreprise coloniale. Cette œuvre était d'ailleurs unique en son genre, les autres nations ne possédant guère outre-mer que des établissements commerciaux.

*L'œuvre coloniale de la Compagnie d'Ostende.*

Après le règne de Charles-Quint nous devons vivre des heures effroyables où, tour à tour, la France, l'Espagne, l'Autriche vinrent vider dans nos provinces — comme en un champ clos — leurs querelles dynastiques. Les luttes religieuses et les guerres civiles achevèrent d'anéantir ce que l'allié et l'ennemi, également implacables, avaient laissé subsister.

Mais sitôt la tourmente passée, quelque précaire que fût la paix dont nous jouissions, l'énergie nationale reprend le dessus. Notre commerce, ruiné par nos rivaux, est mal défendu par Vienne. Notre industrie a sombré dans le pillage et l'incendie ; elle est désorganisée par les dissensions internes. La vitalité du peuple est cependant demeurée intacte et tous nos malheurs n'ont pas réussi à l'entamer.

L'ordre n'est pas encore rétabli ni l'industrie relevée du désastre, que déjà se font sentir les conséquences funestes de la fermeture de l'Escaut consacrée par le traité de 1713. Notre expansion n'en est cependant pas arrêtée. Privé d'Anvers, on se contentera d'Ostende. Déjà, en 1632, les États-Généraux de Flandre avaient demandé à Philippe IV l'autorisation d'équiper ce port et d'y créer une entreprise ayant pour but le développement de notre marine marchande. Le 7 juin 1698, Char-

les Il d'Espagne avait ouvert l'accès des Indes Orientales et de la Guinée aux navires ostendais. Mais les pirates et les corsaires avaient bientôt forcé ceux-ci à se réfugier à Douvres, où ils jouirent de la sécurité britannique.

Des entreprises particulières n'en continuèrent pas moins d'armer et d'équiper des navires faisant le commerce avec l'Extrême-Orient. C'étaient principalement les armateurs anversoïis qui, privés de l'Escaut, réorganisèrent leurs flottes à Ostende. Cependant, malgré les bénéfices appréciables que leur rapportait ce trafic, ils sentaient la nécessité d'une reconnaissance et d'un appui officiels. Devancé donc par l'initiative privée, sur l'instance de nos gouverneurs, l'empereur Charles VI créa, le 14 décembre 1722, la Compagnie Impériale et Royale d'Ostende, autorisée à trafiquer aux Indes tant orientales qu'occidentales. L'édit fut rendu public en juillet de l'année suivante. Nos ancêtres marquèrent pour l'entreprise un tel engouement que le capital, fixé à la somme énorme pour l'époque de six millions de florins, fut souscrit d'enthousiasme, à Anvers le 12 août, sept heures après l'ouverture de la souscription ! Trois jours après, les actions faisaient prime de 12 p.c., malgré les menaces des compagnies étrangères qui craignaient de voir le marché de nos provinces échapper à leur monopole. En moins de dix ans la société, ayant armé une vingtaine de navires, avait versé à ses actionnaires six millions quatre-vingt mille florins de dividende.

Notre principal établissement aux Indes, Cabelon près de Pondichéry sur la côte de Coromandel, avait été tondé par Godefroid de la Merveille. Il prit bientôt une telle extension que, dès 1724, avec le consentement de

Sadatla Khan, 5.000 Hindous s'y fixèrent au service de la Compagnie. Plusieurs d'entre eux furent convertis au christianisme par les religieux qui avaient accompagné les colons comme aumôniers de l'expédition.

Sur les rives du Gange nous possédions les factoreries ou loges de Banquibazar, Cassimbazar, Hidsiapour. Dans le Bengale, outre la loge de Danemarnagore, que la Compagnie Danoise des Indes nous avait cédée, nous occupions les factoreries de Balasore, de Seydabat et de Daccar.

En Chine le capitaine Tolin, commandant le *Prince Eugène*, aborda à l'avant-port de Canton, à Hoang-Pou. S'étant assuré l'appui du « négociant de l'empereur », il obtint de celui-ci la « chappe » ou licence impériale de trafic qui proclamait que « tous les vaisseaux et sujets de Sa Majesté Impériale qui viendraient en Chine à l'avenir, pouvaient être assurés de son appui, et que c'était à eux seuls qu'il accordait l'autorisation d'arborer à Canton le grand pavillon ». Ainsi en avait décidé l'empereur Khang-Hi, l'« Inaltérable Paix » !

Tolin reçut en outre l'autorisation de construire à Canton un *hong*, un établissement sur la rive gauche du Tchou-Kiang, de la Rivière des perles. Il y concentra ses opérations commerciales et c'est de là qu'il partit pour rentrer à Ostende, le 4 juillet 1719, après une absence d'un an et demi. Il vendit la cargaison qu'il ramenait de Chine et, nonobstant les frais que lui avait coûté l'établissement de son *hong cantonais*, il put, par ce seul voyage, payer à ses commanditaires « presque deux capitaux », ainsi qu'il est consigné dans les documents de l'époque. L'armateur Cloots, qui avait mis l'expédition sur pied, obtint du Gouverneur des Pays-

Bas, le marquis de Prié, trois nouveaux passeports pour ses navires *Wittemberg, Maison d'Autriche* et *Saint-Joseph*.

En 1725 près de neuf mille familles belges résidaient dans les différentes loges de la Compagnie d'Ostende, à laquelle elles consacraient leur activité et leur influence. Cette prospérité étonnante et rapide ne pouvait qu'exaspérer la jalousie de nos concurrents qui perdaient chez nous un de leurs meilleurs débouchés pour les épices et les produits orientaux. Aussi rien ne fut épargné pour ruiner la Compagnie : ses comptoirs furent mis en quarantaine ; ses représentants calomniés auprès des princes indigènes ; ses agents et ses marins capturés, jetés en prison, torturés, assassinés. La Compagnie triompha néanmoins de toutes ces difficultés ; mais elle ne put résister aux combinaisons de la politique européenne. Mis en demeure de dissoudre la Compagnie Impériale et Royale d'Ostende, sous peine de perdre l'amitié et l'appui des pays garants de la Pragmaticque Sanction, Charles VI nous sacrifia à ses intérêts dynastiques. Suspendue pour sept ans en 1727, la Compagnie fut officiellement supprimée le 22 juillet 1731. Elle ne cessa cependant pas d'exister, gardant aux Indes ses établissements dont les chefs se refusaient à amener son pavillon. En 1744, après treize ans d'abandon, François de Schonamille défendait encore la loge de Bankibazar contre les troupes du Rajah d'Hougli. Six ans plus tard, l'impératrice Marie-Thérèse était informée par Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, qu'un seul homme gardait encore pour Sa Majesté la place de Cabelon sur la côte de Coromandel.

La Compagnie, privée de toute protection, abandonnée par les autorités à la rancune de ses ennemis, devait mourir d'inanition. Ayant perdu ses comptoirs, elle n'en continua pas moins à armer des vaisseaux pour le trafic des Indes. Nous retrouvons des traces de son activité jusqu'en 1777, dans les archives de la Ville d'Anvers. Les livres de la Compagnie, englobant toute la comptabilité centrale, les livres de bord des différents bâtiments et les journaux des factoreries des Indes et de la Chine, sont rassemblés en volumineux dossiers et en liasses poudreuses. Ces documents originaux sont rédigés dans la langue naïve et fruste des hommes d'action, plus habiles à manier l'épée que la plume. Qu'on en juge : « Journal pour le service du sieur de la Ville Pichard, lieutenant sur le vesau de la Compagnie Impériale nommé Lègle, capitaine Monsieur Carpentier, armé de vingt six pièces de canon et de quatrevingt-neuf homme d'équipage pour antreprendre le voyage d'Ostende à la Chine Dieu édant. Sortie du port le dixième février 1724. »

*Les Belges aux Indes néerlandaises.*

(1815-1830)

Notre réunion à la Hollande, au lendemain des guerres de l'empire, fournit pour la troisième fois à notre activité coloniale l'occasion de se manifester.

Durant la période napoléonienne les possessions néerlandaises des Indes orientales subirent une crise aiguë. Séparées de la mère-patrie, elles furent en proie aux affres de l'invasion et de l'abandon. Après un long

bloclus elles tombèrent aux mains des Anglais qui, avant de quitter Batavia, en 1802, rasèrent les installations militaires et maritimes qu'y avaient érigées les Hollandais. Ceux-ci reprirent possession de leurs terres, à l'exception de Ceylan et du Cap, qui restèrent dans le butin de l'ennemi.

Lorsqu'en 1808 le Roi Louis Bonaparte confia le gouvernement des Indes au Maréchal Daendels, celui-ci se trouva devant d'inextricables difficultés. Sans aide aucune, il devait non seulement maintenir son autorité sur les indigènes excités par les Anglais, mais encore résister aux attaques de ceux-ci. Il perdit Amboine et Ternate par la trahison de ses subordonnés qui rendirent leurs positions sans les avoir défendues.

Aussi, sitôt la paix conclue et le royaume des Pays-Bas reconstitué sous le sceptre de la maison d'Orange, le Roi Guillaume, sentant la nécessité de rétablir l'autorité européenne menacée par ces désastres successifs, organisa une brigade indienne dans laquelle un bataillon d'infanterie et un escadron de hussards étaient exclusivement réservés à nos compatriotes. A peine créée, la brigade indienne fut détournée de son but par le retour inopiné de Napoléon évadé de l'île d'Elbe. Ce n'est qu'après avoir pris une part active à la bataille de Waterloo que le corps expéditionnaire fut embarqué à destination de l'archipel malais. Un grand nombre de Belges qui s'étaient déjà illustrés au cours des campagnes de l'empire, avaient pris engagement dans les troupes coloniales.

Le long abandon où avaient été laissées ces terres lointaines avait provoqué parmi les indigènes une vive agitation. Il en coûta pour la maîtriser plus d'une cam-

pagne au cours desquelles les Belges trouvèrent l'occasion de montrer leur valeur. En 1825 une insurrection plus grave que les précédentes, fomentée par les agitateurs à la solde de l'Angleterre, secoua Java, où jusqu'alors les Hollandais n'avaient jamais éprouvé de résistance bien sérieuse. La lutte ouverte par le chef Dipo-Negoro dura cinq longues années et se signala par une cruauté et une haine extraordinaires à l'endroit des Européens. Le général De Cock se tint tout d'abord sur la défensive, attendant les renforts que lui amenaient le Gantois De Bast et le Namurois Du Perron. Un autre Belge, le Ritmeester Delattre, avait acquis sur les indigènes un tel prestige et un tel ascendant que sa seule présence suffisait à leur faire abandonner l'attaque. Devant l'extension angoissante que prenait la révolte, un nouveau corps expéditionnaire fut organisé en 1826 pour renforcer les troupes coloniales débordées. De nombreux soldats et officiers belges s'engagèrent, espérant trouver aux Indes un avancement qui leur était refusé dans les garnisons métropolitaines.

Dans l'entretemps le Roi Guillaume avait désigné comme Gouverneur des Indes le Gantois, vicomte du Bus de Ghissignies, et l'avait investi « de tous les pouvoirs que Sa Majesté pouvait y exercer si Elle s'y rendait en personne ». Sous l'administration sage et éclairée de ce haut fonctionnaire, les Indes Néerlandaises, qui jusqu'alors avaient présenté une exploitation déficitaire et dont, en 1828, les députés du Sud proposaient l'abandon parce qu'elles constituaient une source de continuelles dépenses, devinrent florissantes.

Le vicomte du Bus de Ghissignies occupa la première magistrature aux Indes néerlandaises jusqu'au jour où

les événements de 1830, qui eurent une brève répercussion parmi les troupes expéditionnaires, vinrent à nouveau paralyser notre effort colonial.

Une fois de plus la Belgique se voyait refuser toute possibilité d'expansion. Froidement accueillie par les puissances dont elle brouillait les savants calculs diplomatiques, elle avait à se préoccuper avant tout d'assurer sa propre existence.

### La persistance de l'idée coloniale.

Les années qui suivirent n'étaient pas favorables à l'éclosion d'entreprises coloniales. La Belgique restait sans armée organisée pour défendre ses frontières encore mal tracées. L'ennemi occupait différents points de notre territoire et il fallut que les Puissances garantes de notre indépendance intervînssent pour le forcer à se retirer. Nous restâmes plusieurs années encore sous la menace d'un retour offensif de la maison d'Orange. A l'intérieur du pays, tout était à faire. A peine notre indépendance assurée, les divergences d'idées et les luttes de partis se manifestent et s'aiguisent, créant, au lieu d'une émulation féconde, une dangereuse et mortelle rivalité.

Cependant au milieu de tant d'incertitudes, aux prises avec toutes les difficultés de la politique intérieure et extérieure, le Roi Léopold I<sup>er</sup> s'applique déjà, sans relâche, à orienter ses sujets vers les pays neufs et les territoires coloniaux qui doivent, à son avis, leur assurer le bénéfice d'une industrie prospère et d'un commerce florissant.

On ne peut s'empêcher d'admirer combien notre pre-

mier souverain et ses collaborateurs intimes ont les vues larges et combien ils devancent leurs contemporains à l'heure même où Anglais et Français paraissent n'attacher qu'un intérêt secondaire à leurs possessions coloniales. Sans doute, le long séjour de Léopold à la Cour de Saint James, où son mariage avec la princesse Charlotte, l'héritière de la couronne britannique, semblait lui réserver la plus haute destinée, avait mûri à cet égard sa pensée. Le disciple, devançant ses maîtres, nourrissait dès lors des ambitions géniales autant que hardies dont l'avenir devait confirmer la justesse.

Soucieux de combattre l'effrayant paupérisme qui ravageait alors les Flandres, le Roi n'aura de cesse qu'il n'ait donné à la Belgique les marchés exotiques dont son économie ne lui semble pas pouvoir se passer. On s'étonne à bon droit, tant de la multiplicité des tentatives qu'encourage et patronne Léopold I<sup>er</sup> que de l'oubli profond dans lequel toutes ont sombré. C'est que, l'une après l'autre, elles ont lamentablement échoué faute de disposer des ressources indispensables. Jamais, en effet, le Roi n'a pu leur procurer ces fonds sans lesquels aucune œuvre n'est viable. Défenseur jaloux des deniers publics, le Parlement, dans son étroite parcimonie, ne put jamais se résoudre à mettre à la disposition du prince les modestes crédits que réclamaient ses visées expansionnistes.

Hâtons-nous de le dire, les déboires répétés qu'il dut essayer n'eurent jamais raison de la courageuse obstination de Léopold I<sup>er</sup> et, bien qu'elle n'ait obtenu que des résultats apparemment négatifs, son action coloniale reste des plus intéressantes et très riche d'enseignements pratiques.

### Le Thierryan Territory.

L'Angleterre commença à s'intéresser à la Nouvelle Zélande en 1839. Elle entreprit à cette époque l'exploitation de ces contrées en vue de s'y procurer du bois pour ses constructions navales, du chanvre et du lin. Des explorations récentes et des rapports favorables promettaient, en effet, aux Anglais pleine réussite en ce domaine. L'expérience a prouvé qu'ils n'avaient pas été trompés et sous la poussée de leur vigoureuse action le pays a pris un développement considérable.

Alléchée par cette première expérience, la France emboitant le pas aux Anglais, envoya de son côté sous ces latitudes des colons chargés de mettre ces terres en valeur.

Anglais et Français avaient cependant été devancés par un homme entreprenant. Dès 1823, le baron Charles de Thierry avait acheté un vaste domaine à des chefs néo-zélandais venus à Londres pour y négocier l'occupation de leur île par l'Angleterre. Ces tractations avaient d'ailleurs échoué. Par la suite, de nouvelles concessions furent accordées au baron de Thierry et son droit de propriété, incontestable, fut officiellement reconnu par les Anglais, qui, dans la suite, dressant la carte de ces régions, y inscrivirent un *Thierryan Territory*.

Dans une brochure « *Projet pour la formation d'une colonie Belge à la Nouvelle Zélande* », on lit, en effet, que « Monsieur de Thierry a pris ou plutôt s'est laissé donner le nom de « chef souverain » possesseur des terres dans un pays où le droit de propriété se rattache

aux idées et aux liens d'une sorte de féodalité. Il a été aussi dans la nécessité de se poser comme chef de ses domaines et d'en proclamer l'indépendance. Ce titre ambitieux sans doute, dans nos habitudes, et dont il ne faut pas exagérer la portée, n'est que la consécration d'une position acquise par tant d'efforts et de sacrifices. »

Dans ce pays qui promettait un développement intense et que convoitaient les puissances étrangères, un Belge avait donc pris pied, devançant de dix-sept ans tous les concurrents, consacrant par ses propres moyens et sa seule influence personnelle l'indépendance de sa position. Indigènes et Européens avaient afflué en grand nombre sur cette terre où ils étaient assurés de trouver aide et protection près d'un chef respecté. Nombreuses étaient les familles de colons venues se placer sous l'autorité du baron de Thierry. En 1837, au moment où les Anglais songeaient à s'installer en Nouvelle Zélande, le Gouverneur de Sidney, dont relevait l'île, reconnaissait qu'à aucun titre et sous quelque prétexte que ce fût, il ne lui était possible de contester à M. de Thierry le droit de s'y établir.

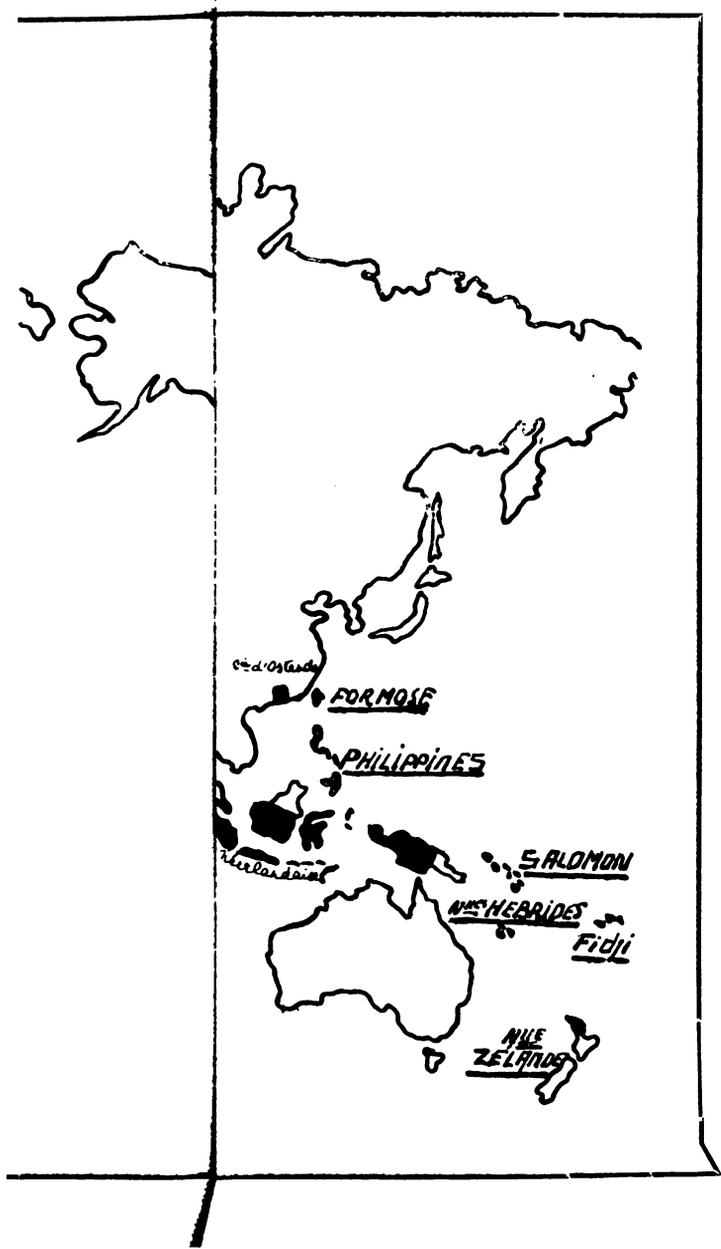
Cependant pour donner à l'exploitation toute l'ampleur dont elle était susceptible, il fallait trouver des ressources nouvelles. L'année suivante, en 1838, le frère du baron de Thierry, de passage à Londres, entra en rapport avec un autre de nos compatriotes, le comte de la Garde. Au nom de son frère et au sien propre, il conclut, en date du 11 septembre 1838, une convention avec le comte de la Garde, portant création d'une *Compagnie pour l'Industrie et le Commerce des Produits Zélandais*. Quatre-vingt mille arpents de terre étaient

mis à la disposition de la nouvelle société par les frères Thierry. Or, l'année suivante, quand les Anglais cherchèrent à s'installer en Nouvelle-Zélande et à y obtenir des concessions, l'arpent s'achetait aux indigènes à raison de vingt-cinq francs. Le domaine des Thierry peut donc, sans aucune exagération, être évalué à deux millions de francs, somme considérable pour l'époque. De plus, les terres avaient été judicieusement choisies par les associés qui connaissaient à fond le pays et avaient établi leur exploitation dans une contrée très favorable, au nord de l'île.

En date du 15 février 1840, pouvoirs furent délégués aux frères Thierry pour prendre toutes mesures nécessaires à la constitution d'une « société colonisante ».

D'autre part, ici en Europe, le troisième associé, le comte de la Garde, ne restait pas inactif. En 1839 et en 1840 il écrivit, de Paris et de Londres, plusieurs lettres à Léopold I<sup>er</sup>, pour attirer son attention sur le *Thierryan Territory*. Il lui soumit un plan de colonisation belge dans ce pays. Il essaya d'obtenir l'appui officiel du Gouvernement, car il devenait de toute évidence que, devant la concurrence sans cesse croissante et mieux organisée des nations voisines, une entreprise privée ne pourrait conserver le bénéfice de l'avance que lui avaient valu l'initiative et l'audace de ses promoteurs. Il fallait pouvoir se couvrir d'un pavillon et se réclamer de la protection d'une nation européenne. Faut de quoi l'indépendance que le baron de Thierry s'était assurée n'aurait pas longtemps vécu.

En 1840 le comte de la Garde résuma tout l'intérêt qu'offraient à la Belgique les associés en une brochure éditée à Paris : *Projet pour la formation d'une colonie*



Vertical text or markings on the left side of the page, possibly bleed-through or a margin note.

*belge à la Nouvelle Zélande.* L'exemplaire de cet opuscule ayant appartenu à Léopold I<sup>er</sup> fut légué en 1870 par le comte de Flandre à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

On y lit entre autres :

« Le but de l'entreprise sera de porter des colons en Nouvelle Zélande, (île nord et sur les bords de la rivière Hokianga) ; d'y fonder des établissements de commerce et d'industrie ; d'exploiter les divers produits de l'île et de se livrer à la pêche de la baleine ; enfin d'opérer sur les acquisitions, culture et revente des terres. Cette opération sera constituée à titre privé, mais agissant sous la surveillance et la protection du Gouvernement belge, et dans la forme qui sera jugée la plus convenable. »

En outre les associés demandaient au Gouvernement des garanties financières, en rétribution de l'apport très important qu'ils effectuaient par la cession de leurs domaines.

On le voit, les dangers et les aléas que présentaient la proposition n'étaient pas considérables. Le Roi se montra favorable au projet que lui avait soumis le comte de la Garde et le transmit au Ministre de l'Intérieur aux fins d'examen. Malheureusement l'expédition du Guatémala était engagée. Le Gouvernement craignit de disperser les ressources dont il disposait, en les partageant entre différentes entreprises coloniales, et la proposition des Thierry et de la Garde, qui promettait des bénéfices certains, ayant déjà fait ses preuves, fut abandonnée en faveur d'une expérience qui ne devait rapporter à la Belgique que déceptions et déboires.

La colonie belge du Guatemala.

La principale cause de l'inertie du Gouvernement, la raison qui le poussa à refuser de subsidier l'entreprise coloniale de la Nouvelle-Zélande, comme celle d'Abysinie dont il sera question plus loin, était en effet l'essai de colonisation agricole qui se tentait, sous son égide, au Guatemala, et qui absorbait tous les crédits jugés disponibles pour pareilles entreprises.

Le 18 décembre 1841 s'était fondée, à Bruxelles, la *Compagnie Belge de Colonisation*, aux fins de mettre en valeur la concession de Vera-Paz, qu'une société britannique possédait au Guatemala et qu'elle renonçait à exploiter. Officiellement reconnue et soutenue par les pouvoirs publics, la compagnie s'était vu imposer la très sage obligation de faire prospecter le pays par une commission d'étude, avant que d'y envoyer des colons. Cette commission, composée de huit membres, s'embarqua sur la goélette *Louise-Marie*, mise à sa disposition par le gouvernement. Arrivés sur les côtes du Guatemala le 6 janvier 1842, les délégués furent frappés d'admiration devant les beautés naturelles du pays.

Ils reconnurent cependant bientôt que divers vices rendaient la concession de Vera-Paz inexploitable. En conséquence, le colonel De Puydt, président de la délégation, obtint des autorités guatémaliennes un autre territoire : le district de Santo Thoma. Il était entendu que la cession du terrain n'impliquait aucune abdication de souveraineté et que les immigrants prendraient la nationalité de leur nouvelle patrie. Certains avantages leur étaient par contre concédés pour une durée de vingt

ans. La Compagnie promettait, dans un délai de dix ans, de payer huit cent mille francs au Gouvernement guatémalien et de lui fournir deux mille fusils et six canons de campagne. Elle s'engageait à bâtir la ville de Santo Thoma ainsi que deux forts destinés à la défendre ; à armer ces ouvrages de huit canons. Elle devait de plus achever pour le 1<sup>er</sup> janvier 1845 une route carrossable reliant Santo Thoma, à travers la forêt vierge, à la rivière Motagua, et, en déans les dix mois suivants, organiser sur cette rivière un service de navigation fluviale. Pour réaliser ces différents travaux chaque année cent familles au moins de cinq individus seraient amenées sur la concession. Le cas échéant les colons prendraient les armes pour défendre contre toute attaque les terres qui leur avaient été confiées. L'omission de la part de la Compagnie d'une seule de ces stipulations entraînerait la déchéance de tous les droits déjà acquis.

Rentrés en Belgique, les membres de la Commission déposèrent leurs rapports. Celui du colonel De Puydt témoignait d'un enthousiasme exubérant. Cependant les autres membres de l'expédition faisaient des réserves quant à la salubrité du pays et à l'excès des charges imposées. Le lieutenant de vaisseau Petit, commandant de la *Louise-Marie*, se montrait nettement adversaire de l'entreprise amorcée dans ces conditions.

Ces préliminaires accomplis, la Compagnie fut dissoute et remplacée, le 5 novembre 1842, par la *Communauté de l'Union*, qui reprenait, avec les territoires concédés en échange du district de Vera-Paz, les charges acceptées par la *Compagnie Belge de Colonisation*. Elle se proposait d'établir des exploitations agricoles,

La colonie belge du Guatemala.

La principale cause de l'inertie du Gouvernement, la raison qui le poussa à refuser de subsidier l'entreprise coloniale de la Nouvelle-Zélande, comme celle d'Abysinie dont il sera question plus loin, était en effet l'essai de colonisation agricole qui se tentait, sous son égide, au Guatemala, et qui absorbait tous les crédits jugés disponibles pour pareilles entreprises.

Le 18 décembre 1841 s'était fondée, à Bruxelles, la *Compagnie Belge de Colonisation*, aux fins de mettre en valeur la concession de Vera-Paz, qu'une société britannique possédait au Guatemala et qu'elle renonçait à exploiter. Officiellement reconnue et soutenue par les pouvoirs publics, la compagnie s'était vu imposer la très sage obligation de faire prospecter le pays par une commission d'étude, avant que d'y envoyer des colons. Cette commission, composée de huit membres, s'embarqua sur la goélette *Louise-Marie*, mise à sa disposition par le gouvernement. Arrivés sur les côtes du Guatemala le 6 janvier 1842, les délégués furent frappés d'admiration devant les beautés naturelles du pays.

Ils reconnurent cependant bientôt que divers vices rendaient la concession de Vera-Paz inexploitable. En conséquence, le colonel De Puydt, président de la délégation, obtint des autorités guatémaliennes un autre territoire : le district de Santo Thoma. Il était entendu que la cession du terrain n'impliquait aucune abdication de souveraineté et que les immigrants prendraient la nationalité de leur nouvelle patrie. Certains avantages leur étaient par contre concédés pour une durée de vingt

ans. La Compagnie promettait, dans un délai de dix ans, de payer huit cent mille francs au Gouvernement guatémalien et de lui fournir deux mille fusils et six canons de campagne. Elle s'engageait à bâtir la ville de Santo Thoma ainsi que deux forts destinés à la défendre ; à armer ces ouvrages de huit canons. Elle devait de plus achever pour le 1<sup>er</sup> janvier 1845 une route carrossable reliant Santo Thoma, à travers la forêt vierge, à la rivière Motagua, et, en déans les dix mois suivants, organiser sur cette rivière un service de navigation fluviale. Pour réaliser ces différents travaux chaque année cent familles au moins de cinq individus seraient amenées sur la concession. Le cas échéant les colons prendraient les armes pour défendre contre toute attaque les terres qui leur avaient été confiées. L'omission de la part de la Compagnie d'une seule de ces stipulations entraînerait la déchéance de tous les droits déjà acquis.

Rentrés en Belgique, les membres de la Commission déposèrent leurs rapports. Celui du colonel De Puydt témoignait d'un enthousiasme exubérant. Cependant les autres membres de l'expédition faisaient des réserves quant à la salubrité du pays et à l'excès des charges imposées. Le lieutenant de vaisseau Petit, commandant de la *Louise-Marie*, se montrait nettement adversaire de l'entreprise amorcée dans ces conditions.

Ces préliminaires accomplis, la Compagnie fut dissoute et remplacée, le 5 novembre 1842, par la *Communauté de l'Union*, qui reprenait, avec les territoires concédés en échange du district de Vera-Paz, les charges acceptées par la *Compagnie Belge de Colonisation*. Elle se proposait d'établir des exploitations agricoles,

commerciales et industrielles dont les bénéfices seraient répartis entre les bailleurs de fonds et les travailleurs. De plus elle voulait créer, entre le Guatemala et la Belgique, des relations commerciales suivies, et organiser un trafic régulier d'importation et d'exportation.

Un premier navire, le *Théodore*, quitta Anvers le 16 mars 1843, emportant quarante-huit ouvriers, quatre contre-maîtres, le chef de l'expédition et trois jésuites. A peine partis, les émigrants s'aperçurent que les ressources que la Compagnie leur avait promises ne leur avaient été délivrées qu'en partie. Le *Louise-Marie*, ayant à bord Pierre Simons, avait quitté Ostende le jour même où le *Théodore* était sorti de l'Escaut. Cependant il dut faire escale à Santa-Cruz de Ténériffe pour y débarquer Simons agonissant. Celui-ci, malgré l'avis formel des médecins, refusa énergiquement d'interrompre son voyage et succomba en cours de route. L'entreprise se voyait ainsi privée de son premier directeur avant même qu'il eût pu rejoindre son poste. On fondait sur lui de sérieux espoirs, car il avait eu l'occasion de faire preuve d'énergie et de savoir faire au cours de la construction récente du premier chemin de fer belge.

Le premier contingent d'émigrants comportait soixante-dix hommes. Ces pionniers trouvèrent le pays dans un état bien différent de ce qui leur avait été promis avant leur départ, et dix d'entre eux rentrèrent au pays avec le *Louise-Marie*. Dans le cours des premiers mois de 1844, sept navires amenèrent au Guatemala plus de sept cents colons belges.

Santo Thoma, qu'on représentait à Bruxelles sous l'apparence d'une coquette ville coloniale, avec pavil-

lons exotiques, palmiers touffus, ciel bleu et mer calme, répondait bien mal à ce riant tableau. Dans un état d'abandon inimaginable, les colons minés par la fièvre n'avaient plus la force de défricher les terres. La route qu'on traçait à travers la forêt était une entreprise surhumaine au regard des moyens restreints dont on disposait ; les ressources étaient, dans tous les domaines, illusoires ; la direction faisait totalement défaut : un des successeurs de Pierre Simons était mort à la tâche, l'autre avait refusé toute responsabilité avec des moyens d'action aussi réduits. Les charges imposées par le Guatemala s'élevaient incontestablement trop lourdes.

De mars 1844 à février 1845, cent septante-sept personnes succombèrent ; de juillet 1844 à juillet 1846, en l'espace de vingt-quatre mois, on enregistra deux cent trente et un décès parmi les colons. En Belgique on décida, devant ce désastre, de venir en aide aux malheureux exilés et de pourvoir à leur rapatriement. Le nouveau directeur de la Compagnie avait cependant réussi à inspirer une telle confiance aux survivants que sur deux cent septante-trois (nous avons dit qu'ils furent plus de 700 en 1844) deux cent et dix préférèrent rester au Guatemala. Malgré leur énergie et leur bon vouloir, ils ne furent cependant pas en état de satisfaire aux obligations de la société et, conformément au traité, la Compagnie fut déclarée déchue de ses droits. Léopold II, à cette époque encore duc de Brabant, résume ainsi la leçon de ce terrible échec : « Suivant l'usage, on a accusé les émigrants belges de leur insuccès, tandis que leur énergie a sauvé, autant qu'elle a pu l'être une entreprise mal conçue, mal dirigée, mal placée. » En effet le prince exposait au Sénat (17 février 1860) com-

ment des considérations sociales et philosophiques fausses avaient présidé à la constitution de la *Communauté de l'Union*, « communauté, disait-il, ayant pour objet de subordonner le travail au capital, ce qui mène à une organisation disciplinaire répugnante aux colonies. »

Les fondateurs de la Société, et ceux qui en prirent la direction effective, n'avaient aucune compétence coloniale. Plusieurs fois ils manquèrent aux plus formels engagements qu'ils avaient pris envers les émigrants pour les décider à s'expatrier. La cause principale de l'échec, ce qui explique pourquoi l'énergie des colons ne connut qu'insuccès sur insuccès, c'est que cette fois encore on s'était lancé dans une affaire coloniale avec des moyens trop réduits.

Les difficultés auxquelles se heurta l'entreprise guatémaliennne, dont on attendait cependant tant de bénéfices en Belgique, causèrent chez nous un profond découragement et une réelle méfiance à l'égard des affaires coloniales.

#### Aux bords du Rio Itajahy.

Vers la même époque un Belge, M. Van Leede, ancien officier supérieur du génie, résidait au Pérou, où il dirigeait les travaux hydrauliques entrepris par le Gouvernement. En 1842, il obtint de don Pedro, empereur du Brésil, la concession de 10.000 Km<sup>2</sup> de terrains situés sur les rives du Rio Itajahy, en bordure de l'Océan Atlantique, dans la province de Santa Catharina. Un nouvel organisme, la *Société belge-brésilienne*, fut fondé pour mettre la concession en valeur et reconnu par arrêté royal, en date du 19 janvier 1844.

Outre la cession territoriale, Van Leede avait obtenu différents avantages, tels la franchise du service militaire et l'exonération temporaire de certaines charges fiscales, ainsi que la liberté des cultes. Par contre il s'engageait à prospecter et à exploiter les gisements miniers et à livrer le pays à l'agriculture. A cet effet il devait introduire sur les terres de la société belge-brésilienne au moins cent familles par an, car il lui était interdit d'embaucher des esclaves nègres.

Malheureusement le climat de la province de Santa Catharina ne se révéla pas plus salubre que celui de Vera-Paz. Van Leede partit en avant avec quelques audacieux. Ils se mirent courageusement à la besogne, mais ils travaillaient sans aucune directive et sans connaissance exacte du pays. Dans ces circonstances, ils eussent dû s'adresser aux résidents établis de longue date dans la région et prendre conseil de leur expérience. Ils négligèrent de le faire et commencèrent par défricher ces terres vierges suivant les procédés en usage dans nos pays. Au prix de peines immenses, ils parvinrent à planter en deux mois quelques carrés de pommes de terre. Pour comble de malheur, ignorants des conditions locales, ils avaient, pour s'épargner quelque effort supplémentaire, défriché les terres en bordure de la rivière. Vint la saison des pluies : le Rio Itajahy, subitement grossi, roula sur la plaine ses eaux tumultueuses et envahit toute la plantation. S'ajoutant à ces mécomptes et à ces désillusions, la fièvre des marais et la chaleur moite de la forêt vierge eurent bientôt raison de l'énergie des colons. C'est à peine si en 1851 une cinquantaine de familles avaient pu résister à tant d'adversité. Elles furent bientôt perdues dans la masse des

immigrants allemands qui vinrent s'installer dans la province de Santa Catharina.

*En Afrique occidentale.*

En 1837 le directeur de l'établissement agricole de Meslin-l'Evêque, M. Charles de Mévius, proposa au Gouvernement de fonder un établissement à la Côte d'Or. Nous avons, à ce sujet, des renseignements assez précis dans une lettre que le baron Mortier, ministre de France à La Haye, envoyait à son Gouvernement le 12 février 1838. On y lit notamment : « Monsieur Mackensie, Gouverneur du Cap-Coast Castle, me racontait l'autre jour que la Belgique se montrait disposée à former un établissement colonial sur une grande échelle sur la Côte d'Or. Qu'à cet effet on s'était adressé à la Compagnie Anglaise sur la Côte d'Or pour obtenir d'elle des renseignements sur un emplacement qui offrirait des avantages à la culture du café, du coton, de l'indigo, et qui présenterait en même temps une côte et un port assez sûrs dans la mauvaise saison pour mettre de gros bâtiments à l'abri des dangers de la mer. Il paraît que le littoral de la rivière Asseni (je crois rapporter exactement le nom, bien que je n'aie pu le trouver sur aucune carte), a été indiqué comme un lieu convenable à l'entreprise projetée. »

Le renseignement fourni par le baron Mortier au Ministère des Affaires Etrangères de Paris était exact. Un consul fut nommé pour étudier sur place la réalisation de ce projet. Il avait en outre pour mission, après avoir trouvé un emplacement adéquat, d'y construire un fortin et de traiter avec les indigènes la modalité d'un

établissement. Sa nomination fut cependant bientôt rapportée pour raisons de non-convenance personnelle et le projet resta en suspens jusqu'à ce que, en 1840, le Ministre de l'Intérieur, M. Liedts, ayant jugé la tentative trop aléatoire, en eût décidé la suppression.

En 1848 le chef Lamina céda au Sénégal, aux instances du capitaine Van Haverbeke, commandant de la *Louise-Marie*, les deux rives du Rio Nunez, sur la côte de Guinée. A vrai dire, ce territoire ne fut jamais occupé effectivement, mais il était régulièrement visité par un de nos navires de guerre qui amenait à son bord des cargaisons de marchandises dont il faisait l'échange avec les indigènes. Il en résulta un trafic annuel d'environ un million et demi de francs. En 1849 un détachement belge participa à des opérations de troupes expéditionnaires françaises dans ces parages et consolida ainsi la situation internationale de cet embryon de colonie. Mais, à partir de 1855, le Parlement cessa de voter le subside annuel de cinq mille francs promis à Lamina. L'entreprise cependant laissait entrevoir de beaux résultats et ne demandait qu'à être vigoureusement poussée. On manqua, une fois de plus, d'énergie et de persévérance .. l'expérience n'avait pas duré dix ans !

#### Brelan de projets.

A côté de ces tentatives toutes plus ou moins amorcées, combien d'autres qui ne furent qu'ébauchées!

Le président du Conseil de Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, le Senor d'Ofalia, fut sondé en vue de la cession des territoires espagnols en Guinée. Pour des raisons de politique européenne, l'affaire n'eut pas de

suites. Rebuté de ce côté, le Roi jeta les yeux sur les colonies portugaises voisines. Mais l'argent lui manquait pour envoyer en ces régions une mission d'étude qui le renseignerait sur les ressources naturelles du pays.

Le consul Blondeel de Ceulebrook explora l'Abyssinie de 1839 à 1840. Il était chargé d'étudier les possibilités d'un établissement belge en ce pays. Ses recherches l'amènèrent à préconiser une concession s'étendant des côtes de la Mer Rouge jusqu'aux hauts plateaux éthiopiens. L'île d'Amphila que Blondeel appelait « Amphalow » était comprise dans ce vaste territoire. Le consul belge eut différentes entrevues avec le Ras Ali, ainsi qu'avec l'impératrice Wozero Minen. Cependant elles n'eurent pas de résultats satisfaisants. La *Société Générale* se proposait de financer l'entreprise, car le Gouvernement était d'autant moins enclin à y consacrer ses ressources, que le patronage de l'entreprise guatémaliennne lui causait à l'heure même de cuisants soucis. En 1850, revenant sur ses décisions antérieures, le Ras Ali fit savoir à Blondeel de Ceulebrook qu'il était disposé à accorder gratuitement les territoires à la Belgique. Cette fois encore, le consul dut se récuser, car la *Société Générale* s'était désintéressée de l'affaire et il ne savait où trouver l'indispensable bailleur de fonds.

En 1838 le baron de Morman, envoyé extraordinaire de Belgique près les États de l'Amérique du Sud, fit savoir à son Gouvernement qu'il lui serait possible d'acquérir l'île des Pins près de Cuba, ainsi que l'île de Cozumel près du Yucatan. Des négociations furent une nouvelle fois engagées avec l'Espagne au sujet de l'île des Pins.

Sept années plus tard (1845) la Suède proposa à la

Belgique la cession d'un des derniers restes de son domaine colonial, l'île de Saint Barthelmy, une des Petites Antilles, qu'elle vendit quelques années après à la France.

Un Français, M. Ouvrard, s'était proposé de fonder une société qui rachèterait à l'Espagne et exploiterait les îles Philippines. Moyennant certaines garanties et des avantages pécuniers, il offrait à la Belgique d'établir à Bruxelles le siège du nouvel organisme et d'assurer ainsi à notre industrie et à notre commerce le bénéfice de cette initiative. L'affaire ne manquait pas d'intérêt, mais les garanties offertes par la contre-partie ne parurent sans doute pas suffisantes à notre Gouvernement, car il entama pour son propre compte avec les autorités espagnoles des pourparlers au sujet d'une cession éventuelle de l'Archipel.

Le Ministre de Belgique fut chargé de sonder les intentions du Gouvernement de Madrid. Vu les difficultés financières dans lesquelles celui-ci se débattait, il ne fait pas de doute que, si la Belgique avait disposé à ce moment des ressources suffisantes, l'affaire eût pu être conclue.

De même en est-il pour la cession par le Danemark de l'archipel de Nicobar, en réalité fort mal situé dans la région humide et torride du Golfe de Bengale et qui nous fut offert en 1848. En 1858 Léopold I<sup>er</sup> envoyait aux frais de la cassette royale, le commandant Michel, de la marine de guerre, examiner les possibilités de réaliser la proposition de colonisation aux Nouvelles Hébrides, présentée par MM. Brijns et de la Hault.

Il va sans dire qu'à l'imitation du chef de notre dynastie, le prince héritier s'intéressait vivement à toutes ces

tentatives. Au cours de ses longs et lointains voyages, le duc de Brabant, parcourant le monde, étudiait et observait les pays qu'il traversait, se réservant de formuler en termes précis et frappants ses observations aux Chambres. Ses collaborateurs étaient rudement mis à l'épreuve, tant pour préparer ces voyages d'études que pour rassembler et ordonner les documents qu'il en rapportait. « Le duc de Brabant me prend pour un bureau de statistiques », disait plaisamment Brialmont. En effet, le prince travaillait avec quelques patriotes ardents qui partageaient ses idées et ses projets d'expansion. Leur pensée tendait vers un même idéal et plusieurs de leurs ouvrages, tel *Le Complément de l'Œuvre de 1830*, reflètent si bien leur pensée commune qu'on ne sait auquel d'entre eux il faut les attribuer.

Le duc de Brabant, plus convaincu encore que son père de la nécessité dans laquelle la Belgique se trouvait d'acquérir une place importante sur les marchés des pays neufs, fut toujours séduit par l'immense possibilité d'absorption de la Chine. Il étudia l'organisation d'un corps expéditionnaire belge, lors de l'action des puissances alliées contre Pékin. Mais la prudence de l'Angleterre et de la France le tint éloigné de cette aventure, d'ailleurs peu favorablement accueillie par le pays. Le prince n'en fit pas moins étudier à fond un projet de concession de l'île Formose, dont il projetait de faire un établissement qui aurait eu pour la Belgique le rôle et l'importance que présente Hong-Kong pour la Grande-Bretagne. On sait que plus tard, réalisateur puissant autant que penseur fécond, Léopold II parvint à conquérir à l'industrie belge une place prépondérante sur le marché chinois.

Dans l'Océan Pacifique, outre les Philippines, les Hébrides et la Nouvelle Zélande, on avait envisagé l'occupation et la colonisation des Fidji et des Salomon. Certains de ces projets prirent même une tournure favorable et, dans son jeune enthousiasme, prenant ses désirs pour des réalités, le duc de Brabant parlait déjà à un de ses collaborateurs de « notre nouvelle province du Pacifique » !

Si plusieurs de ces tentatives étaient malaisément réalisables, de toutes cependant il faut dire ce que disait du Guatémala M. Cloquet, commissaire du Roi à Santo Thoma : « Nulle part on n'a abandonné les entreprises commerciales d'une importance si grande à elles-mêmes; celle dont nous nous occupons rapporte déjà beaucoup dans le présent et promet plus encore dans l'avenir. Il ne faut, pour porter Santo Thoma au degré de prospérité qui lui est réservé, que l'entourer de garantie et de sécurité. » Mais ce minimum d'intervention, nos expansionnistes ne sont jamais parvenus à l'obtenir de la Belgique, parce qu'ils ne purent lui communiquer leur foi et leur confiance dans l'œuvre coloniale qu'ils patronnaient.

### La pensée royale.

Si le Roi et ses conseillers ne se sont laissé rebuter par aucun insuccès, aucun déboire, c'est qu'ils s'inspiraient des besoins essentiels et durables de la nation, alors que leurs compatriotes s'absorbaient dans les stériles débats d'une politique intérieure à courte vue. Ils voyaient plus loin et plus haut.

La Belgique avait, avant, durant et après les guerres.

de la révolution et de l'empire, subi les pires dévastations; le mécanisme moderne introduit dans son industrie n'avait pas été sans causer de profondes perturbations et des troubles sociaux fort graves. Les salaires étaient devenus manifestement insuffisants et le chômage avait pris une telle extension que, de 1840 à 1850, le nombre des indigents inscrits sur les registres de la bienfaisance publique, avait passé de quatre cent mille à neuf cent mille. On se rend compte de l'effarant paupérisme qui désolait le pays si l'on considère que ces neuf cent mille indigents officiellement soutenus représentaient plus de quinze pour cent de la population totale et que, dans les régions où la crise était particulièrement aiguë, dans les Flandres par exemple, un habitant sur trois vivait de la charité.

Le Roi était donc bien fondé de voir dans une émigration bien organisée un remède efficace au paupérisme. La colonisation seule permettrait, tout en arrachant à la misère les émigrants, de ne pas priver définitivement la patrie du concours des nombreux travailleurs qui allaient chercher ailleurs le pain qu'ils ne trouvaient plus chez eux. Les établissements lointains, fondés par nos compatriotes, deviendraient pour la Belgique autant de marchés qui absorberaient les produits de son industrie et lui procureraient des matières premières.

Cette politique tout à la fois expansionniste et nationale amenait le duc de Brabant à déclarer au Parlement: « Il ne s'agit pas de nous établir dans une seule contrée, ou un seul continent; nos regards doivent embrasser un plus vaste horizon. » Ces mots mêmes prouvent par ailleurs que l'expansionnisme belge n'est nullement impérialiste. Sous la poussée énergique de nos souve-

ains, sous l'impulsion persévérante et continuelle de leurs efforts, la Belgique a pu, malgré l'exiguité des ressources qu'elle y a consacrées et l'étroitesse de ses vues, conquérir sur les marchés mondiaux la place enviable qu'elle occupe à l'heure actuelle.

Après tant de tentatives avortées, de projets inexécutés ou, comme nous l'avons vu, irréalisables, le succès allait enfin couronner les efforts du souverain, continuateur résolu de la politique paternelle.

Le Congo, vaste empire colonial, ainsi que Pierre Daye l'a si justement dénommé, fournit à la Belgique le marché extérieur dont nos deux premiers souverains rêvaient de la doter. Il nous échut en quelque sorte malgré nous, car il était dit que la Belgique se serait jusqu'au dernier moment obstinément méfiée des expéditions lointaines et qu'elle leur aurait toujours refusé les ressources indispensables.. Si Léopold II avait pu disposer d'autre chose que de ses ressources personnelles, notre colonie eût été plus vaste encore qu'elle ne l'est.

En dépit des droits que lui conférait une occupation plus ou moins prolongée, fruit d'expéditions pénibles et onéreuses, Léopold II a dû abandonner les salines et les mines de Hofra-en-Nahas, les sultanats du Bomu et du Bahr-el-Ghazal, le Nil qu'il avait conquis sur le Madhi et ses derviches, le Kouilou-Niadi et Cabinda où il s'était solidement organisé et qui lui assuraient un large débouché sur l'Océan. L'Angleterre, la France, le Portugal ont profité du dénûment dans lequel se trouvait le Souverain du vaste État centre-africain, et, glanant sur ses sillons, ont trop souvent récolté le fruit de son labeur et de ses efforts.

Ce que son énergie et sa diplomatie ont réussi à nous conserver suffit amplement à notre activité coloniale. Son génie a su heureusement discerner les points vitaux qu'il importait de conserver à tout prix et les parties d'importance secondaire que l'on pouvait sans trop de dommage sacrifier à la nécessité.

Nos souverains actuels, continuant l'illustre tradition, honorent les entreprises coloniales de leur haute sollicitude. Rien ne les arrête dès lors qu'il s'agit de prouver l'importance qu'ils y attachent.

Sachons, nous aussi, maintenir le renom et le prestige de notre nation et ne pas oublier que son passé colonial ne manque ni d'initiative ni d'envergure et que, contre l'adversité et les déboires, ont prévalu toujours l'énergie et la persévérance de nos rois.

---

## DU MÊME AUTEUR :

**Histoires d'ici et de là-bas.** — Trois contes du San-  
kuru. Anvers 1926. 2,50 frs.

**Études sur la Traite des Nègres aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>  
siècles, d'après des documents contemporains  
avec quatre illustrations hors texte.**  
AUCAM, Louvain 1927. 2,50 frs.

**Le Congo et les livres** — Anthologie Coloniale —  
*Préface de Mr L. Franck, Ministre d'État et du  
R. P. Tielemans, Professeur à l'Université Colo-  
niale de Belgique.* De Wit, Brux. 1928 25,00 frs.

**La Croisade Anti-esclavagiste.** Le Cardinal Ch. M.  
Lavigerie — S. M. Léopold II.  
AUCAM, Louvain. 1928 2,50 frs.

**Le Congo préhistorique.** *Ecole supérieure de com-  
merce, Saint Ignace.* Anvers 1928 2,50 frs.

**Les Revendications coloniales allemandes.** *Ecole  
supérieure de commerce, Saint Ignace.* Anvers  
1929, 2,50 frs.

**L'organisation Sociale des Tribus Congolaise.**  
*Ecole supérieure de commerce, Saint Ignace.*  
Anvers 1929. 2,50 frs.

**Le passé colonial de la Belgique.** *École supérieure  
de commerce, Saint Ignace.* Anvers. (sous presse)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

▲

---

**Chr. MONHEIM**

**Notre Histoire Coloniale**

---

**L'Affaire du Rio-Nunez**

**1848-1858**



**ÉDITIONS DE L'AUCAM**

**Association sans but lucratif**

**8, RUE DES RÉCOLLETS, LOUVAIN (BELGIQUE)**

**1931**

**E. DESBARAX, 24, rue de Namur, Louvain.**



NOTRE HISTOIRE COLONIALE

---

L'AFFAIRE DU RIO-NUNEZ 1848-1858



**Chr. MONHEIM**

# Notre Histoire Coloniale

---

## L'Affaire du Rio-Nunez

1848-1858



**ÉDITIONS DE L'AUCAM**

Association sans but lucratif

8, RUE DES RÉCOLLETS, LOUVAIN (BELGIQUE)

1931

E. DESBARAX, 24, rue de Namur, Louvain.



La goëlette de guerre de la marine royale belge *Louise-Marie*, construite à Bruges en 1840, était un beau bâtiment de 200 tonneaux, armé de huit caronades de 12 et de deux caronades de 6. Un entrepont assez élevé et, à l'arrière, une dunette, rompaient malheureusement l'harmonie des lignes et présentaient l'inconvénient de rendre le navire assez vulnérable. Mais sous la direction d'un état-major d'élite et d'un équipage de valeur, la *Louise-Marie* tenait parfaitement la mer et fournit de fructueuses croisières.

En décembre 1847, la *Louise-Marie* appareillait, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Van Haverbeke, qui avait déjà une belle carrière à son actif. Il avait tour à tour commandé la canonnière N° 7, le trois-mâts militarisé *Emmanuel*, à bord duquel il avait obtenu, par ruse, des mandarins hostiles et méfiants, la licence d'ancrer dans le port de Canton, fermé aux navires occidentaux.

Le commandant Van Haverbeke avait comme mission de trouver, sur la côte atlantique de l'Afrique, un pays où il fut possible de créer un établissement, un comptoir commercial. Depuis 1844, nos négociants avaient entrepris des affaires dans ces parages et y avaient envoyé, en quatre ans, seize voiliers. Cependant, les Anglais des colonies de Gambie et de Sierra-Leone ne voyaient pas sans déplaisir ces concurrents s'installer dans une contrée qu'ils considéraient comme la leur. Il devenait, par suite de leur hostilité, urgent de donner à nos commerçants la sécurité et la garantie d'une reconnaissance officielle. Il fallait les couvrir du prestige du pavillon national. La situation, en Belgique, était à ce moment très précaire. Notre industrie nationale ressentait cruellement les effets de la séparation d'avec les provinces du nord, opérée par la révolution de 1830 ; d'autre part l'introduction du machinisme dans les industries textiles réduisait au chômage une grande partie de

population ouvrière. Les salaires avaient considérablement baissé. De 1840 à 1850, cinq cent mille indigents étaient venu s'ajouter aux quatre cent mille déjà précédemment inscrits aux registres de la bienfaisance publique. Et cela dans un pays dont la population ne dépassait guère sept millions d'habitants. Dans les Flandres, où la crise sévissait avec une intensité particulière, un habitant sur trois vivait de la charité. Pareille situation requérait des mesures énergiques, une intervention rapide que le Roi, imbu des méthodes politiques de l'Angleterre, voyait dans la colonisation.

La *Louise-Marie* cabota donc le long des côtes, visitant les ports et les baies à la recherche d'une contrée vacante, où il lui fut possible de nouer des relations utiles.

C'est ainsi qu'elle arriva au Rio Nunez, situé au sud du Cap Vert. Cette rivière descend du Fouta-Djalon et atteint la mer après un cours de cent quatre-vingt kilomètres. La contrée était inoccupée par les Européens. Les français et les anglais s'étaient, en effet, mutuellement engagés à ne pas étendre leur influence dans ces parages et n'y avaient que des comptoirs commerciaux isolés.

Le pays était habité, de la côte jusqu'au village de Victoria, par les Laggas, ensuite, de Victoria jusqu'à Rapas, par les Nalous et, en amont de Rapas par les Landoumas dont le chef, Mayoré, résidait à Boké que les documents contemporains connaissent sous le nom de De-Boké ou Debocca. Lamina, le chef des Nalous, était établi à Caniope, situé à quelque vingt kilomètres de la côte. Ce village était accessible aux navires de haute mer qui, comme la *Louise-Marie*, n'avaient qu'un faible tirant d'eau.

Ce chef, au dire de l'enseigne de vaisseau Du Colombier, qui devait accompagner le lieutenant Van Haverbeke dans sa seconde expédition, est « *un gros homme, au nez épaté, aux lèvres épaisses, un peu asthmatique et dont l'œil très mobile ne manque pas d'expression. Il joint à sa qualité de roi (nous dirions de chef) celles de cultivateur et de commerçant, qui lui*

*réussissent, car on assure qu'il gagne jusque 26.000 francs par an. »*

Lamina s'entourait des conseils de ses deux frères, Carimon et Joura. Celui-ci était belliqueux, buveur et débauché. Il craignait cependant son aîné Carimon qui, à sa qualité de chef, ajoutait celle de marabout, ce qui lui valait un grand ascendant sur ces populations mahométanes. Il occupait, parmi les chefs nalous, un rang envié.

Si les Nalous et les Landoumas, leurs voisins, sont mahométans, ils ne le sont pas au point d'avoir abandonné leurs superstitions ancestrales chères à tous les nègres africains. Des sorciers, appelés *Simons*, se terrant dans les bois et les lagunes. Aucun étranger ne peut impunément fouler le sol de ces bois sacrés. Les *Simons* s'y adonnent à la confection de multiples amulettes et gris-gris que les indigènes se disputent au poids de l'or car ils ont en eux une confiance sans borne. Les sorciers en retirent grand profit et, périodiquement, ils convoquent leurs adeptes qui tiennent, sous les frondaisons sacrées, des réunions rituelles où le sang humain n'est pas épargné. Mais ce sont là des cérémonies mystérieuses et secrètes au sujet desquelles Du Colombier, pas plus que les autres explorateurs qui ont visité ces contrées, ne peut nous renseigner que de façon vague et indirecte.

Le Commandant Van Haverbeke arriva au Rio Nunez en février 1847. Il y trouva une situation politique très compliquée. Il sut habilement en profiter.

Des luttes intertribales ne cessaient d'opposer les Nalous aux Landoumas. Français et Anglais ne manquaient pas de soutenir les partis au mieux de leurs intérêts. Au besoin, ils provoquaient des troubles, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin. C'était là le procédé en honneur à cette époque.

Le chef des Landoumas mourut, laissant deux fils qui ne pouvaient manquer de se disputer la succession paternelle. Marchandi, l'aîné, était soutenu par le chef religieux Bouchent.

priétés et marchandises et à n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autres redevances que celles stipulées par le présent traité.

§ *Sixième* : Toute exigence en dehors des coutumes fixées, ou tout pillage des propriétés belges de la part des indigènes, et dont il ne sera pas donné pleine et entière satisfaction par les chefs Nalous, pourra entraîner la suspension des coutumes.

§ *Septième* : Dans les cas où un sujet du chef des Nalous aurait à se plaindre d'un sujet belge, le chef des Nalous s'adressera au commandant de l'établissement du poste le plus proche, afin que justice lui soit immédiatement rendue.

§ *Huitième* : Le Roi des Belges s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses descendants, à payer annuellement au chef des Nalous, pour la cession du territoire fixé aux articles 1 et 2, la somme de 1000 gourdes, payables en marchandises au cours du jour.

§ *Neuvième* : Le présent projet sera soumis à l'approbation de Sa Majesté le Roi des Belges qui, avant le trente juin mille huit cent quarante-neuf, devra faire connaître son acceptation ou son refus.

§ *Dixième* : Afin d'établir un commencement de bons rapports entre les Belges et les Nalous, le commandant de la *Louise-Marie* a fait délivrer à Lamina, à titre de cadeau, la somme de trois cents gourdes en espèces.

§ *Onzième* : Dans le cas où le Gouvernement Belge jugerait à propos de renoncer au bénéfice du présent traité, il sera toujours libre de le faire, en faisant notifier son intention au chef des Nalous ; dans cette hypothèse, toute redevance cesserait d'être due.

Ainsi fait en double expédition, à bord de la *Louise-Marie*, en rade de Caniope, le quatre mars mille huit cent quarante-huit.

Ont signé :

J. VAN HAVERBEKE

LAMINA

Témoins :

CAREMO, RIRAH, BICAISE, COLOMBUS

Rentré en Belgique, le commandant Van Haverbeke rendit compte de sa mission. Il venait d'acquérir, au profit de la Belgique, un établissement colonial, restreint sans doute, mais susceptible d'être étendu par des traités similaires avec les chefs voisins. Ce territoire était situé dans une région favorable au commerce et convoitée par d'autres puissances dont l'émulation était pour nous une garantie puisqu'elle leur interdisait d'y développer leur influence. Avant que rien ne fut engagé de façon définitive, ces puissances furent consultées afin de savoir si notre occupation des territoires cédés par Lamina n'entraînerait pas de contestations. Les indigènes de cette côte avaient en effet, en 1842 et en 1845, signé avec la France des accords par lesquels ils s'engageaient à garantir le libre exercice du commerce aux négociants français et à interdire la traite des esclaves dans les mesures de leurs moyens. Ni la France, ni l'Angleterre ne formulèrent des objections. La Belgique sanctionna donc le traité provisoire par un arrêté royal donné à Bruxelles le 27 décembre 1848.

La *Louise-Marie* quitta le port d'Anvers dès le lendemain. L'état-major du commandant Van Haverbeke était composé des enseignes de vaisseau Thémistocle Du Colombier, Dufour et Tratsaert, du docteur Durand, des aspirants Delcourt, Mestriaux et Stessel ainsi que du comptable Anthonis. Cinquante-deux hommes, marins et sous-officiers, formaient l'équipage.

Le navire jeta l'ancre au Doel pour y attendre les instructions que le commandant de la flotte, Monsieur Lahure, vint apporter personnellement au commandant, le 31 décembre. Il passa une minutieuse inspection avant le départ et, le soir même, mettant toutes voiles dehors, la *Louise-Marie*, s'enfonçant dans la brume d'hiver, réussit à sortir de la passe des Wielingen.

A deux heures, on voyait au loin le feu de Dunkerque. Ce fut le dernier point de la côte qu'on aperçut avant le 15 janvier, date à laquelle on passa en vue de l'île Sauvage, dans l'Atlantique, au large des côtes d'Afrique. Le lendemain on dépassa

Santa-Cruz de Ténériffe, où un fort vent du Sud-Est, tel qu'il en souffle souvent dans ces parages, empêcha d'entrer en rade.

Après avoir doublé le Cap Vert, le 22 janvier, la *Louise-Marie* mouilla en rade de Gorée, vers midi. Le navire fut, après la visite sanitaire réglementaire, admis en libre pratique. Mais le commandant des forces navales françaises, Mr Bouët-Willaumez, fit mauvais accueil à nos compatriotes. Le Gouvernement français lui avait enjoint de faciliter la mission de la goëlette belge. Mais Mr Bouët-Willaumez avait exploré, à diverses reprises, les rives du Rio Nunez et il ambitionnait d'en prendre possession en faveur de sa patrie, ainsi qu'en témoignaient les deux traités qu'il avait déjà conclus avec les chefs indigènes.

Le 26 janvier, le navire quitta la rade de Gorée pour jeter l'ancre dans la baie de Hann, située à la côte. Il devait s'y approvisionner en eau douce et en vivres frais. Le surlendemain, il gagna l'établissement anglais de Bathurst, à l'embouchure de la Gambie, où il connut un accueil plus sympathique. Nos officiers firent dans l'intérieur du pays un voyage jusqu'à Albreda.

Le 5 février, le navire leva l'ancre et mit le cap sur le Rio-Nunez où il arriva le 9 au soir. Le pilote échoua malheureusement le navire sur un vaste banc de sable qui barre la rivière : l'île longue. A la marée montante on put remettre le navire à flot et le dégager sans autre dommage.

Le commandant Van Haverbeke, le docteur Durand et le comptable Anthonis étaient les seuls membres de l'état-major ayant pris part au voyage précédent. Ils trouvèrent, à leur arrivée au Rio Nunez, la situation bien changée et très troublée.

Les commerçants établis sur les rives du fleuve s'étaient rendu compte que la multiplicité des factoreries entraînait une concurrence qui ne pouvait tarder de les ruiner. Ils se réunirent et fondèrent une sorte de consortium. Les dîmes et coutumes qu'ils consentirent à payer dès lors aux chefs n'étaient plus soumises à la néfaste surenchère qui les menaçait auparavant. Mayoré

entre autres, le chef de Boké et Madjou, l'envoyé de l'Almami des Foulah, étaient parmi ceux qui, par leur exigences exagérées et leurs rapines sans cesse renouvelées, avaient provoqué cette réaction. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'accord des trafiquants mettait un terme à leurs exactions. Ils en furent profondément affectés. N'osant plus attaquer les commerçants ouvertement, le chef des Landoumas ne manqua pas de susciter de multiples difficultés aux caravanes arrivant à Boké. Madjou suivit la même ligne de conduite en ce qui concernait les trafiquants se dirigeant du pays des Foulah vers la rivière.

Nonobstant ces entraves, dès la bonne saison, le commerce reprit, en janvier 1849. La société des traitants s'était fait représenter à Boké par un Sénégalais, Ismaël Tay, qui avait épousé une fille de Marchandi, prédécesseur de Mayoré. C'était là, pour ce poste délicat, un choix habile. Ismaël Tay était de race indigène, allié à une famille respectée par les Landoumas. Il avait, à diverses reprises, séjourné assez longtemps parmi eux, connaissait le pays, ses usages et ses dialectes. Il semblait tout indiqué pour défendre à Boké les intérêts de la Société et pour éviter en des circonstances aussi difficiles jusqu'aux moindres froissements.

Telle était la situation lorsque, le 13 février 1849, la *Louise-Marie* jeta l'ancre devant Caniope. Van Haverbeke entra aussitôt en rapports avec les chefs nalous et avec les trafiquants. La ratification de l'accord provisoire eut lieu ce jour même en présence de Lamina, Carimon, Joura et des chefs nalous qui n'avaient pas inquiété les commerçants. Voulant consolider et étendre la position qu'il avait ainsi acquise, Van Haverbeke conçut le projet de conclure un accord semblable avec Mayoré et les Landoumas pour s'assurer également la possession du pays situé en amont, jusqu'à Boké. Il prépara une expédition qui devait remonter le Rio Nunez le 26 février.

Sur ces entrefaites, Ismaël Tay arriva à Caniope. Il avait complètement échoué dans sa mission. Mayoré lui avait signifié

que, si les commerçants ne réduisaient pas les prix de leurs marchandises, il livrerait leurs magasins au pillage. Au mépris de l'accord conclu avec la France, il le chassa de Boké avec interdiction formelle d'y remettre les pieds. De plus, il s'empara de la femme et de l'enfant d'Ismaël Tay. Celui-ci mit ses associés au courant des sévices dont il avait été la victime et des menaces proférées à l'adresse de la société par le chef des Landoumas.

Aucun bâtiment français n'était à proximité. Devant l'imminence du danger, les trafiquants s'adressèrent au commandant de la *Louise-Marie* pour lui exposer la situation et obtenir son intervention en leur faveur. Van Haverbeke vit dans cet incident le prétexte et le motif d'une intervention en amont. Il se hâta d'acquiescer à la requête qui lui était présentée. L'expédition projetée pour remonter le cours du Rio Nunez fut donc maintenue, mais, en raison des circonstances nouvelles, elle fut sérieusement renforcée.

Le 2 février, dès le point du jour, elle quitta la *Louise-Marie* sous les ordres de Van Haverbeke, qui, dans une baleinière montée par cinq fusiliers, prit la tête de file. Venaient ensuite le canot-major, aux ordres de l'enseigne Dufour accompagné de l'aspirant Delcourt, d'un quartier-maître et de cinq fusiliers, la grande chaloupe, sous la commandement de Du Colombier, du Docteur Durand et de l'aspirant Mestriaux. Elle était montée par quatorze marins dont onze fusiliers. Cette dernière embarcation emportait en outre un mortier à main de 13 centimètres. Elle était suivie par la chaloupe du trafiquant Bicaise à bord de laquelle étaient montés Lamina et son frère Carimon, le marabout. De nombreux trafiquants, européens et Yollofs, accompagnaient l'expédition.

Toute cette flotille remonta le cours du Rio Nunez à force de rames et pénétra, sans accident, près de Kandouma, sur le territoire dépendant de Mayoré. Ce n'est guère qu'en passant devant Cassassi que M. Bicaise vit, à son grand étonnement, une troupe *d'environ deux cents* nègres armés construisant un vaste

**Chr. MONHEIM**

# Notre Histoire Coloniale

---

## L'Affaire du Rio-Nunez

1848-1858



**ÉDITIONS DE L'AUCAM**

**Association sans but lucratif**

**8, RUE DES RÉCOLLETS, LOUVAIN (BELGIQUE)**

**1931**

**E. DESBARAX, 24, rue de Namur, Louvain.**



**Le Commandant Van Haverbeke**

bâtiment et aménageant un poste sur une de ses concessions. La baleinière du commandant et la chaloupe du commerçant accostèrent, malgré l'attitude menaçante des indigènes. Lamina rejoignit les blancs à terre.

Ceux-ci ne furent pas peu surpris de voir venir à eux le chef Mayoré que le commandant Van Haverbeke invita à rentrer à Boké où il désirait avoir une palabre avec lui. Le chef acquiesca et l'expédition reprit le milieu de la rivière pour arriver à destination vers midi.

Le village de Boké est difficilement accessible. En aval, les rives sont basses et marécageuses. D'immenses palétuviers aux racines difformes en défendent l'approche. En amont, les collines sur lesquelles les huttes sont disséminées, se dressent à pic sur l'eau. Ce n'est qu'au centre, par une vallée étroite et encaissée, qu'un sentier, dont les marches sont taillées dans le roc, permet d'atteindre le village. Le sentier mène à la factorerie que Bicaise possède à Boké. Celle-ci est établie sur un petit plateau séparé du village indigène par un ravin de cent-vingt mètres de large.

Van Haverbeke y établit ses hommes, face à la case de Mayoré construite sur la colline opposée. De nombreux indigènes lui furent amenés et affirmèrent que le récit d'Ismaël Tay était exact. Mayoré ne cessait pas de rançonner les commerçants, européens et indigènes.

A deux heures et demie, le chef n'avait pas encore paru, malgré sa promesse du matin. Mais une troupe menaçante, armée de fusils et de sabres, descendit du village vers la maison de Bicaise. Van Haverbeke mit ses hommes en position et fit débarquer ceux qui étaient restés dans les embarcations. Une cinquantaine de Yoloffs de Boké, employés au service des trafiquants européens, se joignirent à eux. Entretemps, les collines avoisinantes se couvraient de guerriers. Du Colombier les évaluait à six cents, disposés autour du plateau qui était encerclé de toute part. La rive opposée était également garnie de guerriers en armes.

Les indigènes firent savoir au commandant que Mayoré ne se rendrait pas jusque chez lui. En eut-il d'ailleurs le désir qu'ils sauraient bien l'en empêcher. Lamina et son frère Carimon discutèrent bruyamment — ainsi que le font des nègres — avec les Landoumas. C'est au plus s'ils purent leur faire comprendre que Van Haverbeke n'attaquerait pas, mais qu'à la moindre menace, il n'hésiterait plus à engager la bataille ; le mortier était chargé et pointé sur la case de Mayoré ; au premier coup de feu tiré sur les Européens, elle serait détruite. Cette attitude énergique et la vue de la pièce d'artillerie calma leur colère ; ils retournèrent chez Mayoré pour aviser à la situation et pour lui demander d'accorder au Commandant l'entrevue qu'il exigeait.

Ils revinrent bientôt, confirmant le refus du chef qui n'osait se confier aux Européens. Alors, accompagné de Lamina et de plusieurs trafiquants français, Van Haverbeke gravit le raidillon qui menait à la case de Mayoré. Ils le trouvèrent dans un état d'ébriété tel qu'il lui eut été impossible, non seulement de se rendre à l'entrevue proposée, mais même de dire ou d'écouter quoi que ce fût !

Deux anglais, Mrs Baithwait et Martin, étaient installés depuis peu à Boké. C'était en leur faveur que Mayoré faisait, dans la matinée, aménager un poste sur la concession de Bicaise. Ils avaient distribué ce jour là aux Landoumas plus de six cents litres de rhum de traite. Déjà il n'en devait plus rester !

Dans ces conditions, toute entrevue devenait inutile. Van Haverbeke rejoignit son campement en avertissant les Landoumas qu'à la moindre incartade il mettrait le feu à leur village. Rentré à la factorerie de Bicaise, il apprit qu'Ismaël Tay était parvenu à rentrer en possession de son épouse et de son enfant. Ce n'était cependant que grâce à son énergie et à sa ruse qu'il avait pu échapper aux hommes envoyés par Mayoré pour l'assassiner.

Dès que la marée, qui se fait sentir jusqu'à Boké, le lui permit, le commandant remarqua son monde. Il avait vainement

attendu jusqu'à onze heures du soir que Mayoré lui fournit quelque explication au sujet de ses procédés peu amicaux.

Après un voyage de retour sans incidents, nos compatriotes rentrèrent à Rapas à 3 heures du matin et remontèrent à bord de la *Louise-Marie*. Pas une cartouche n'avait été brûlée, mais on se trouvait dans une situation critique : le litige entre les trafiquants et Mayoré était resté sans solution et notre influence se trouvait engagée. Il fallait à tout prix sauver notre réputation.

Le lendemain, 14 février, le commandant d'une corvette anglaise, *La Favorite*, qui avait jeté l'ancre à Caniope, monta jusqu'à Rapas en chaloupe. Il signifia au commandant Van Haverbeke la protestation du Gouverneur de Sierra-Leone au sujet de notre occupation du territoire que Lamina nous avait cédé. Cette protestation était illégale, car nous n'avions vis-à-vis de l'Angleterre aucune obligation au sujet de ces contrées. De plus, nous avons dit que le gouvernement anglais avait été préalablement pressenti et qu'il n'avait fait valoir aucune objection.

Le même soir, une corvette française embouqua le Rio Nunez. C'était *La Recherche*, sous le commandement du capitaine de la Tocnaye.

Devant la manifeste mauvaise volonté de Mayoré, ne sachant pas quelle tournure prendraient les événements, Van Haverbeke se préparait au combat. Chaque jour, ses hommes descendaient à terre et s'exerçaient au tir à la cible. La précision de leurs coups ne laissait pas d'impressionner les indigènes. Mais leur étonnement et leur terreur furent à leur comble, le jour où, ayant descendu à terre un mortier, les marins, après avoir tiré quelques coups à blanc, lancèrent des bombes. « Ce projectile — dit Du Colombier — les avait épouvantés et, depuis Caniope jusqu'à Debocca, il n'était bruit que de ses effets terribles. »

Craignant la perversité de Mayoré et croyant que sa femme n'était pas en sûreté, Tay la conduisit chez le Français Santou, à Katecouma. A peine était-il rentré à Rapas, qu'on lui apprit que le mulâtre Batheman s'était emparé à nouveau des siens

On eut beau surveiller toutes les embarcations gagnant Boké et les routes longeant le fleuve : les ravisseurs échappèrent à toute surveillance.

Les trafiquants français envoyèrent alors une requête au commandant de la Tognaye pour lui exposer ce que les Belges avaient déjà fait et pour lui demander d'intervenir à son tour. D'autre part, Van Haverbeke décida d'envoyer à Boké l'enseigne Du Colombier. Il avait pour mission d'exiger de Mayoré une entrevue définitive. Si celui-ci s'y refusait, il remettrait au chef un ultimatum constatant qu'aux premiers sévices il en avait ajouté d'autres, qu'il avait méprisé les avertissements des européens et que, par conséquent, ceux-ci se voyaient dans l'obligation d'exécuter leurs menaces et de faire respecter leurs droits par la force.

La mission de Du Colombier était pour le moins singulière. En effet, sous le coup d'une action militaire, le chef Landouma n'avait rien de mieux à faire que de retenir comme ôtage les parlementaires, qui avaient en outre reçu mission, le cas échéant, d'avertir Mrs Baithwait et Martin de l'expédition projetée pour leur donner le temps de mettre leurs biens en sécurité en vue de la destruction du village de Boké.

Le 2 mars, Du Colombier et l'aspirant Mestriaux, accompagnés du marabout Carimon, montèrent à bord de la chaloupe. Ils arrivèrent à destination vers midi et se rendirent immédiatement à la case du chef. Ils durent attendre assez longtemps avant que Mayoré ait pu réunir les notables qui devaient le conseiller dans la palabre.

Après bien des discussions traduites de l'anglais en landouma par l'intermédiaire de Carimon, Mayoré accepta les conditions dictées par Van Haverbeke. Du Colombier et Mestriaux rentrèrent à Rapas dès que la marée le leur permit.

Le commandant de *La Recherche* avait averti, ce même jour, celui de la *Louise-Marie* qu'il monterait le surlendemain à Rapas

à la tête de cinquante marins et qu'ils discuteraient alors des mesures à prendre pour une action commune.

La santé de nos hommes souffrait fort de la lourde chaleur et de l'atmosphère suffocante. A midi, le thermomètre marquait de 36 à 40° à l'ombre. Par contre, la nuit il descendait à 20°. Ces brusques écarts de température étaient pénibles. Trois officiers et quarante hommes furent pris par la fièvre. Plusieurs d'entre eux eurent de dangereuses rechutes. Un marin, nommé Taelmans, originaire d'Ostende, succomba le 2 mars. Les parlementaires rencontrèrent, sur le chemin du retour, le cortège funèbre des marins allant confier à la terre la dépouille de leur infortuné camarade.

Ce ne fut pas le lundi, ainsi qu'il l'avait annoncé, mais dès le dimanche 11 mars que le capitaine de la Tocnaye conduisit à Rapas une chaloupe, le canot-major et une baleinière. Ces diverses embarcations étaient armées d'une caronade, d'un pierrier et de six antiques espingoles. Les équipages comptaient cinquante hommes déterminés.

Van Haverbeke et de la Tocnaye se rendirent chez Bicaise où ils rencontrèrent les trafiquants qui leur exposèrent à nouveau la situation et ses rétroactes. Ils convinrent à deux des mesures à prendre. Outre cinquante belges et cinquante français, on pouvait compter sur l'appui des commerçants établis sur la rivière et sur leurs gens ainsi que sur l'équipage d'un trois-mats de commerce, le navire belge *Emma* — qui venait d'arriver au Rio Nunez avec une cargaison de traite. A bord de ce voilier se trouvait le chef de l'expédition commerciale belge, M. Cohen, qui se mit immédiatement, lui, son navire et son équipage, à la disposition des commandants. Il avait visité à différentes reprises le Rio Nunez et connaissait fort bien les Landoumas et leur chef Mayoré avec lesquels il avait entretenu de bons rapports.

Il fut décidé que le lendemain les commandants français et belges se rendraient avec tous les hommes disponibles à Bor

pour y réinstaller le sénégalais Ismael Tay ainsi qu'il avait été convenu avec Mayoré par l'entremise de Du Colombier.

Le chef avait prétexté de son impuissance à délivrer la femme et l'enfant de Tay. Ceux-ci se trouvaient sous la garde des Simons, auxquels il fallait les enlever, de gré ou de force. On montrerait ainsi que les Européens n'étaient pas d'avis d'admettre les violences des Landoumas.

Donc, le 12 mars à l'aube, les trois embarcations françaises, suivies des nôtres et d'une petite goélette montée par des yolloffs, quittèrent Rapas pour Boké ; M. Cohen était monté dans une de nos embarcations avec MM. Bicaise, d'Erneuville, Salcedo et plusieurs commerçants.

Le commandant de l'*Emma* mit également son canot à la rivière et rejoignit la flotille à Boké avec ses officiers et ses matelots parmi lesquels il y avait un vétéran des guerres de l'empire.

Les embarcations arrivèrent sans encombre à Boké ; elles n'avaient pas rencontré âme qui vive : les indigènes étaient sur leurs gardes. Arrivés devant le poste, les commandants prirent aussitôt leurs dispositions : les hauteurs qui entouraient le village étaient couvertes de guerriers et la rive opposée, distante de 60 mètres, également. Les embarcations furent laissées à la garde de quelques hommes avec les espingolettes et le pierrier. Les autres marins, divisés en quatre groupes, prirent position sur la concession de Bicaise. En cas d'attaque, trois de ces groupes devaient faire face à l'ennemi que le quatrième prendrait à revers. Il était particulièrement recommandé aux hommes de ne pas faire usage de leurs armes avant que les assaillants fussent à portée. Les deux mortiers furent pointés sur des endroits sensibles : le point de rassemblement des ennemis et la case du chef.

Toutes ces dispositions furent prises dans un calme complet contrastant singulièrement avec l'agitation et le tapage infernal mené par les Landoumas et leurs auxiliaires Foulahs. Ils

brandissaient sabres et fusils en poussant des cris stridents, sauvagement soulignés par le battement scandé des tam-tams de guerre. Les hommes brûlaient d'envie d'en venir aux mains. C'est en ce moment que le Capitaine Witteveen et les hommes de l'*Emma* arrivèrent à Boké.

Bicaise fut envoyé à Mayoré pour lui demander une dernière fois qu'il daigne recevoir les commandants. Terrifiés sans doute à la vue des bouches à feu de sinistre réputation et par l'imposant détachement, ses conseillers l'engagèrent à accepter.

C'est en tremblant que le chef essaya de se disculper et demanda la paix. Il accusait Ismaël Tay de l'avoir insulté et menacé. On peut concevoir que l'attitude du trafiquant ait été ironique après son retour à Boké dont il avait été chassé par Mayoré.

Madjou, prince des Foulahs, témoigna de la sincérité du chef. La femme et l'enfant de Tay étaient entre les mains des hommes de sa tribu et on les avait envoyé chercher. Mais il se passerait bien un jour ou deux avant qu'ils puisse être ramenés en raison de leur éloignement.

Mayoré ayant fait serment solennel de ne plus entraver le commerce, la paix lui fut accordée.

Nos hommes purent alors se reposer et prendre quelque nourriture. Comme lors de l'expédition précédente, il fallut attendre la marée pour rejoindre les navires à Rapas. Witteveen, accompagné de quelques officiers belges et français, se rendit alors au village où Mayoré leur fit présent d'un bœuf. Le soir, il envoya son musicien au campement pour y mimer des chansons de guerre en s'accompagnant d'instruments rudimentaires. Avant de partir, on le renvoya après lui avoir fait quelques présents.

Dans l'intervalle, Madjou qui avait témoigné contre Ismaël Tay vint trouver les commandants pour leur avouer que Mayoré lui avait promis trois cent cinquante piastres pour son intervention. Celle-ci était fausse et maintenant qu'elle avait sauvé le chef landouma, celui-ci se refusait à s'acquitter. Madjou offrait, par

vengeance, l'appui de ses cent cinquante guerriers. Les commandants refusèrent son intervention et rejoignirent leurs quartiers à Rapas.

Ce jour là une corvette française, *La Prudente*, avait à son tour, embouqué le Rio Nunez. Elle était commandée par M. de Kerhallet, protégé du Gouverneur de Gorée, M. Bouët-Willauze. Celui-ci l'avait envoyé sur le fleuve avec la consigne de se méfier des Belges. Il quitta son bord pour rejoindre M. de la Tocnaye à Rapas. Son lieutenant rendit visite à l'état-major de la *Louise-Marie* en compagnie des officiers de *La Recherche* qui entretenaient avec les nôtres d'étroites relations de camaraderie depuis leur expédition commune.

Comme la femme de Tay n'avait toujours pas été ramenée à Rapas, les européens en profitèrent pour faire savoir à Mayoré, qu'une fois de plus, il semblait vouloir ne tenir aucun compte de sa promesse et qu'ils se voyaient, poussés à bout par sa duplicité, dans l'obligation de lui déclarer la guerre. Ils commençaient par bloquer la rivière.

Une lettre rédigée dans ce sens fut envoyée au chef des landoumas, le 15 mars. La réponse ne tarda pas à venir. Mayoré ne se souvenait plus de rien : ni promesses, ni serments, ni peur, ni transes. Il affirmait, fort insolemment, n'avoir jamais rien promis aux européens. Il se passerait d'ailleurs parfaitement de leurs conseils et de leur ingérence dans ses affaires personnelles. Son attitude à l'égard d'Ismaël Tay était une affaire à régler d'homme à homme. D'ici deux ou trois ans, quand il serait sevré, il renverrait le fils de Tay ! Quant à la femme, il la gardait pour lui.

Pareille attitude et pareil ton dépassaient toutes les bornes. Les commandants belge et français décidèrent, cette fois, d'en finir. Boké, ainsi que les villages qui en dépendaient, seraient brûlés et leur chef Mayoré dépossédé. En conséquence, M<sup>re</sup> Baithwait et Martin furent avertis du projet d'attaque afin qu'il leur fut *possible de se retirer à Rapas*, et d'y mettre leurs biens sous la

protection des forces franco-belges. Mais c'étaient eux qui avaient instigué et inspiré à Mayoré son insolente et malencontreuse réponse. Ils lui avaient, après cela, fourni des armes et de la poudre pour l'engager à accepter la lutte. Aussi refusèrent-ils de quitter Boké, nous rendant responsables du dommage que l'expédition pourrait leur causer. Plus tard, ils adressèrent à la France des réclamations qui furent dédaignées. A Bruxelles, on montra moins de franchise et Van Haverbeke manqua d'avoir des ennuis à cet égard. Cependant, non contents d'avoir excité le cheflandouma et de lui avoir fourni des armes, ce furent également ces deux traitants qui lui donnèrent un plan de défense, plan excellent si l'attaque avait été dirigée de la même façon et était partie du même point que les deux autres débarquements.

Mrs Van Haverbeke et de Kerhalet firent prévenir Bouchéné, le chef religieux des landoumas, de leur intention de démettre Mayoré de ses fonctions. Ils le priaient en conséquence de vouloir leur indiquer celui que la coutume désignait comme chef à son défaut. Ce fut son frère Tongo, dont la légitimité était d'ailleurs mieux établie, ainsi que nous l'avons vu. Une partie de la tribu rallia le parti de ce chef et cinq notables landoumas, envoyés par Bouchéné, restèrent à bord des navires, comme garants de la sincérité des partisans de Tongo qui s'engageait à se rencontrer, le 22 mars, avec les Européens, à Walkeria.

Quant à Lamina, malgré les pressantes sollicitations de Van Haverbeke, il se refusait à prendre quelque part à l'expédition. Celle-ci était, en effet, moins de l'intérêt direct des Belges que des Français, et depuis son expérience de l'année précédente il avait des motifs de se méfier de leur alliance. Il reconnaissait cependant la légitimité de notre intervention et, par déférence pour le commandant VanHaverbeke, il proposa, non seulement sa neutralité, mais il s'offrit de plus à défendre la maison de Bicaise contre tout coup de main de l'ennemi durant notre absence dans le haut de la rivière.

Le mercredi 21 mars, Mrs de Kerhalet et de la Tocnay

rejoignent Rapas avec six chaloupes et une pirogue. Ils amenaient avec eux cent cinquante hommes, n'ayant laissé à leur bord que le personnel strictement indispensable à l'entretien des navires.

MM. Cohen et Salcedo avaient mis leurs goëlettes, l'*Emma* et la *Dorade*, à la disposition de l'expédition. Cette dernière fut armée d'un obusier et d'une caronnade ; aux deux caronnades de l'*Emma* on ajouta quatre pierriers. Les deux navires contribuèrent brillamment au combat de Boké.

La *Louise-Marie* en tête, les embarcations belges et françaises remontèrent aussitôt le cours du Rio-Nunez.

Kandouma, le village de Dibby, était prêt à soutenir l'attaque. On n'y voyait pas de guerriers menaçants, mais une solide palissade en défendait l'approche. Aux embrasures, ménagées dans l'enceinte, brillaient deux canons pointés sur la rivière. Dibby avait fait dire la veille qu'il se désintéressait du sort de Mayoré et qu'il espérait que son village ne serait pas compris dans les représailles tentées contre Boké. On passa outre sans l'inquiéter.

Après trois heures d'une navigation difficile et périlleuse, les navires arrivèrent à Walkeria que les Landoumas abandonnèrent à leur approche. La *Louise-Marie* ne pouvait remonter plus haut ; elle jeta l'ancre à quelques vingt mètres de la rive qui était garnie de palmiers et de palétuviers touffus. On se prépara à passer la nuit à Walkeria. A cause de la proximité de la rive, circonstance propice à une embuscade, il fallut rester sur le qui-vive, prêt à toute éventualité. La nuit obscure luisait des lueurs sinistres des villages incendiés par les Landoumas après avoir abandonné Walkeria. Les feux de brousse crépitaient au loin et, pourchassés par le vent, ils couraient sur les collines en tumultueux escadrons.

A neuf heures, le lendemain matin, Tongo, répondant à l'appel qui lui avait été adressé, monta à bord de la *Louise-Marie*, accompagné de quelques chefs vassaux. Le commandant Van Haverbeke lui déclara que, vu la détestable conduite de son

frère, il avait décidé de le destituer et de mettre le feu à son village. Bouchené, Lamina et Carimon ayant été consultés il avait pensé, à lui pour remplacer Mayoré. Il n'avait qu'à se porter sur Boké avec ses hommes pour occuper le village après le combat. Mais qu'il se souvienne du sort du parjure pour qu'il ne s'imagine jamais de se mettre en état d'inimitié avec les blancs : il ne verrait que trop ce qu'il peut en coûter.

Laissant à l'enseigne Du Colombier la garde de la *Louise-Marie*, le commandant Van Haverbeke monta à bord de la *Dorade* qui appareilla pour rejoindre l'*Emma*. Ce dernier navire avait en effet levé l'ancre à l'aurore, dès que la marée montante le lui eut permis, et avait réussi à franchir la passe de Cassassi. Du Colombier, après avoir ravitaillé et ammunitionné les bandes de Tongo, prépara la défense du navire dont la position était critique, embossé le long de la rive. Toute la nuit l'équipage resta sur le qui-vive. Mais aucun incident ne se produisit.

Parties de Cassassi aux premières lueurs du jour naissant, l'*Emma* et la *Dorade* jetèrent l'ancre devant Boké, dès six heures du matin.

Les Landoumas étaient prêts au combat. Ils avaient, sous la conduite de MM. Baithwait et Martin, fort habilement combiné leur défense. La concession de Bicaise, où lors de leurs deux premiers débarquements les européens s'étaient établis, était de toute part sous le feu des défenseurs qui couronnaient les hauteurs voisines, bien à l'abri derrière leurs cases palissadées et une haute barricade qu'ils avaient élevée en face du débarcadère. Quatre pièces de canon, dont deux braquées sur le plateau de Bicaise, renforçaient cette position aussi solide que savamment disposée. Elle se continuait à la rive opposée, à peine éloignée de soixante mètres, par une ligne ininterrompue de fusiliers, disséminés dans les hautes herbes.

Mais, au lieu d'arriver en chaloupe, comme les fois précédentes, voici que l'expédition s'amenait sur deux goëlettes. Le capitaine de la Tocnaye, faisant mouiller une ancre à la proue,

une à la poupe, présenta le flanc des deux bâtiments à l'ennemi. Sans faire débarquer ses hommes il engagea le combat en tirant deux obus à mitraille. L'ennemi répondit aussitôt par une vive fusillade, soutenue par son artillerie.

L'infériorité numérique des Européens était avantageusement compensée par la précision de leur tir. Un de leurs premiers obus avait défoncé la case de Mayoré qui y était en conseil avec ses chefs ; il en avait tué deux et blessé plusieurs autres. Devant l'efficacité de notre tir, celui des ennemis ralentit. Ce fut le moment que choisit le commandant de la Tocnaye pour opérer le débarquement au moyen des deux chaloupes et des deux canots-major, sous la protection des hommes restés à bord aux ordres du commandant de Kerhalet. Van Haverbeke dirigeait le tir des mortiers.

de la Tocnaye groupa ses hommes et les lança à l'assaut de la palissade. Une des deux escouades était commandée par l'enseigne Dufour. A l'arme blanche, sans tirer un coup de fusil, les marins se jetèrent sur la position ennemie. Redoutant un corps à corps, les indigènes se retirèrent, défendant le village, case par case.

La position étant enlevée de haute lutte, le commandant de la Tocnaye fit porter les blessés à bord. Après avoir organisé une battue, il fit mettre le feu au village. Les magasins de MM. Baithwait et Martin furent mis au pillage par les Foulahs auxquels les anglais avaient donné sept cents piastres pour nous combattre. Mais, dès qu'ils avaient vu arriver les goëlettes à la place des chaloupes qu'ils attendaient, les Foulahs craignant une issue fatale, s'étaient tenus à l'écart, se promettant bien de prendre fait et cause pour les plus forts.

Sur la rive opposée, le feu s'était également ralenti : les hommes restés sur les navires avaient engagé une vive fusillade avec les Landoumas disséminés sur les collines de la rive. Ceux-ci, voyant Boké aux mains des Européens, prirent la fuite. Le *commandant Van Haverbeke* envoya alors six hommes à terre.

Ils mirent le feu au second village de Mayoré, dans lequel celui-ci avait entassé ses richesses, assuré qu'il était que les européens n'y descendraient pas,

Après le combat fut procédé à la cérémonie de l'immersion des deux victimes du combat. Elles avaient toutes deux été frappées au cours du débarquement.

A la tombée du jour, un des canots-major prit à la remorque une chaloupe sur laquelle on avait embarqué huit blessés qui furent transportés à l'infirmerie de la *Louise-Marie*. Le lendemain, ces deux embarcations rejoignirent Boké, chargées de munitions et de provisions.

Le 25 mars, dès que la marée le permit, l'*Emma* et la *Dorade* levèrent l'ancre et, sous la conduite du pilote yoloff Yanko, qui les avait conduites à Boké, les goëlettes suivies des chaloupes, descendirent la rivière.

A peine étaient-elles parties, qu'elles essuyèrent un feu nourri, partant des deux rives. Sans s'arrêter on leur répondit par des décharges d'artillerie qui ne firent pas taire l'ennemi. Celui-ci n'abandonna la partie qu'au moment où les navires allaient rejoindre la *Louise-Marie*.

Le lendemain, après avoir pris avec Tongo les dispositions que comportaient les circonstances, le navire belge reprit la descente du fleuve, suivi à trois-quarts d'heure, par la *Dorade* et l'*Emma*. En vue de Bancafelt, la *Louise-Marie* essuya de furieuses salves auxquelles fut répondu à coups de fusils et de caronade. Dufour, qui dirigeait la manœuvre, fut atteint d'une balle à la joue. Il eut le palais brisé et le docteur Durand jugea la blessure mortelle. Cependant, grâce à sa robuste constitution et aux soins éclairés qui lui furent prodigués, il put se remettre.

Les indigènes, décontenancés par la vigueur de la riposte, avaient cessé le feu et la *Louise-Marie* put continuer sa route jusqu'à Kandouma où le Rio Nunez décrit une courbe très raide, encaissée dans les bois sacrés où les Simons avaient convoqué leurs adeptes. D'entre les palétuviers des coups de feu partirent

de toute part. Impressionné sans doute par la majesté du lieu et par les superstitions qui s'y attachent, le pilote Yanko commit erreur sur erreur, tant et si bien qu'il échoua le navire sur les rochers, à marée descendante.

Les Simons persuadèrent à leurs adeptes que c'était grâce à leurs incantations que le navire leur était ainsi livré. Les Landoumas attaquèrent avec vigueur. Se rendant compte du danger, l'équipage fit un feu d'enfer; les assaillants en perdirent leurs illusions.

La position du navire n'en restait pas moins critique. Van Haverbeke fit passer les malades et les blessés à bord de l'*Emma* qui venait de rejoindre la *Louise-Marie*. Heureusement le navire put, dès la marée haute, se dégager et se redresser. L'alerte avait été chaude.

Le 27, la flotille se retrouvait à Rapas. Malades et blessés furent portés à bord de leur navire, tandis que les équipages français rejoignaient *La Prudente* et *La Recherche*, ancrées dans le bas de la rivière.

Les commandants furent chaleureusement accueillis par les trafiquants en faveur de qui cette expédition avait été organisée et qui voyaient la possibilité de reprendre leur négoce avec Boké, Mayoré ayant été mis hors d'état de nuire. Il était privé de toutes ressources par la destruction de ses villages et de ses richesses. D'ailleurs ses partisans étaient démoralisés et ne témoignaient aucune envie de recommencer la lutte.

Quelques jours plus tard, le commandant Van Haverbeke, dont la goëlette avait rejoint les bâtiments français à Victoria où le vent du large rendait la température plus clémente, remonta jusqu'à Rapas avec les commandants français. Une palabre y était organisée pour installer officiellement Tongo comme chef des Landoumas en présence de Lamina et de ses frères Joura et Carimon.

La paix fut scellée et une expédition fut décidée par laquelle Tongo et Lamina iraient punir Dibby d'avoir assailli la

*Louise-Marie* pendant son échouement près du bois sacré. Ainsi serait assurée la pacification de la rivière.

Van Haverbeke saisit cette occasion pour conclure avec Tongo un accord suivant lequel le Roi des Belges obtenait sur son territoire une concession que Tongo s'engageait à défendre contre toute malveillance et sur laquelle il serait permis aux belges d'exercer le commerce en toute liberté.

Les chefs nègres et les commerçants européens qui avaient assisté à la palabre remercièrent MM. Van Haverbeke, de la Tocnaye et de Kerhalet de leur intervention énergique.

Le calme étant rétabli, les goëlettes belge et françaises mirent à la voile le 10 avril pour entrer en rade de Gorée le 23. Monsieur de la Noë, qui commandait la place en l'absence du commandant Bouët-Willaumez, fit à nos officiers un chaleureux accueil que son chef devait malheureusement démentir dès son retour, malgré les plaidoyers sympathiques faits en leur faveur par les commandants de *La Prudente* et de *La Recherche*. Monsieur Bouët ne daigna pas recevoir l'enseigne de vaisseau Du Colombier envoyé à son bord par le commandant Van Haverbeke pour lui présenter ses respects. Il se refusait même d'envoyer à Paris le rapport élogieux du commandant de la Tocnaye, auquel celui-ci, par ailleurs, n'entendait, apporter aucune modification.

Les officiers des deux navires français n'en continuèrent pas moins à témoigner à leurs camarades belges la vie amitié qui était née au cours de leur périlleuse expédition. La *Louise-Marie* resta quatre jours dans la baie de Hann pour y faire son plein d'eau. Avant son appareillage, les commandants des corvettes *Prudente* et *Recherche* se rendirent à bord avec leurs officiers et remirent à Van Haverbeke deux lettres des plus élogieuses :

A bord de la corvette la *Recherche*

le 20 avril 1849.

Monsieur le commandant,

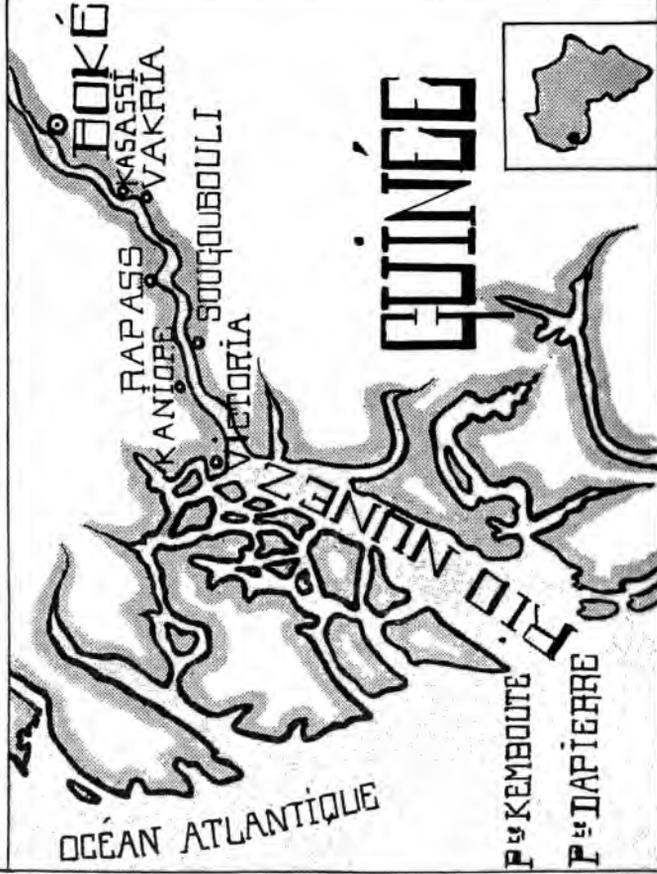
Au moment où vous vous éloignez pour retourner en Europe, je sens le besoin de vous exprimer tous les sentiments que m'ont inspirés les parfaites relations que j'ai pu avoir avec vous pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Je n'avais encore jamais rencontré un commandant si porté à rendre service en toute circonstance, si dévoué dans les moments les plus difficiles et les plus critiques, et dans les relations particulières, si poli et sachant aussi bien recevoir ses hôtes, avec tant de bon ton et la grâce parfaite que vous n'avez cessé de me montrer pendant les agréables moments que les circonstances m'ont fait passer à bord de votre bâtiment.

Je dois, Monsieur le commandant, vous adresser mes sincères remerciements pour les nombreux et importants services que vous nous avez rendus à nous tous, officiers et marins des deux corvettes la « Recherche » et la « Prudente », et pour la coopération si généreuse et si franche que vous nous avez donnée dans les jours de périls et d'inextricables difficultés.

C'est à vous, Monsieur le commandant, que nous devons attribuer la meilleure part dans les excellentes dispositions qui ont préparé les succès si décisifs et les résultats si importants qui ont couronné une expédition pleine de dangers sous tant de rapports différents.

Nous avons été trop heureux de rencontrer, au milieu des circonstances les plus difficiles, tous les secours et toutes les ressources de toute nature que vous avez bien voulu mettre à notre disposition et sans lesquels il n'y avait aucune expédition possible pour nous, à moins de courir les chances d'un véritable

# EXPEDITION DU RIO NUNEZ DE 1849





**Le prise de Boké**

© Musée de la Marine

désastre. Nous vous en devons une grande reconnaissance, et vous prions de l'accepter toute entière.

Témoin oculaire de votre bravoure dans le combat, de votre inaltérable sang-froid et de cette présence d'esprit qui vous faisait si bien entrevoir dans un instant le meilleur parti à prendre, je dois y rendre complète justice, et vous dire, Monsieur le commandant, combien ces qualités m'ont donné d'estime pour vous, en même temps que votre courtoisie à mon égard, votre franchise et vos procédés pour nous tous me pénétraient du sentiment le plus affectueux.

Après vous avoir parlé comme commandant et au nom des officiers de marine qui ont eu l'honneur de vous connaître, je voudrais m'adresser à Monsieur Van Haverbeke, digne officier de la marine belge, et le prier de vouloir bien accepter toute mon amitié la plus sincère, trop heureux si je puis obtenir en échange des sentiments dont je serai toujours fier et qui seront bien précieux pour moi.

Recevez mes adieux. Monsieur le commandant, et croyez que je ne saurais oublier une fraternité d'armes cimentée, au milieu des soucis les plus graves et des périls les plus sérieux et dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus importantes.

Ne doutez jamais, je vous en prie, des sentiments qui vous sont adressés, Monsieur le Commandant, par

Votre très humble serviteur  
commandant de la corvette « La Recherche »

Capitaine de Frégate

H. de la TOCNAYE

P. S. Veuillez, Monsieur le commandant, présenter tous mes compliments à ces Messieurs de votre état-major qui, eux aussi, doivent avoir une bonne part de notre gratitude, pour la

franche et si cordiale hospitalité qu'ils ont donnée à nos propres officiers et pour les services qu'ils ont rendu dans nos affaires du Rio-Nunez.

A cette lettre était jointe celle du commandant de Kerhallet :

Commandant,

Permettez-moi de m'associer, dans leur expression la plus vive et la plus sincère aux sentiments d'estime et d'amitié qui vous sont exprimés dans la lettre du commandant de la Tocnaye.

Dans les circonstances où nous nous sommes trouvés et connus, on s'apprécie mutuellement bien vite et j'espère que les sentiments qui en ont été le résultat seront aussi durables qu'ils sont vrais et profonds.

Agréé donc, mon cher Commandant, l'offre d'une amitié aussi dévouée pour vous que vous l'avez été pour nous-même durant notre pénible et difficile mission de De Boké et soyez convaincu que le souvenir des immenses services que vous nous avez rendus avec autant de délicatesse que de générosité ne sortira jamais du cœur de

Votre très humble serviteur et ami  
le Capitaine de Frégate  
commandant la Corvette la « Prudente »,

CHARLES DE KERHALET.

Le 4 mai, la *Louise-Marie* quitta Gorée et elle arriva, sans incidents, au Doel, le 17 juin 1849.

*Le Commandant Van Haverbeke* fit aussitôt connaître à ses

chefs les évènements et les résultats de l'expédition. Peu après leur retour, MM. Van Haverbeke, Dufour, Wietfeld et Witteveen furent nommés chevaliers de l'ordre de Léopold. Une somme d'argent fut attribuée aux matelots Dekeyser et Hetvaert. Quelques mois plus tard, Van Haverbeke, Du Colombier, Dufour, Durand et Cohen reçurent la Croix de la Légion d'Honneur. Ainsi, malgré l'antipathie que leur avait marquée le commandant Bouët-Willaumez, la France rendait hommage au dévouement et au courage de nos marins. MM. les commandants de la Tocnaye et de Kerhalet furent créés chevaliers de l'ordre de Léopold.

Voulant témoigner à Van Haverbeke leur reconnaissance pour son intervention efficace et judicieuse, les commerçants et trafiquants du Rio-Nunez lui firent don d'un sabre d'honneur qui est déposé aujourd'hui, ainsi que les lettres des commandants de Kerhalet et de la Tocnaye dont nous avons donné copie, au Musée de la Porte de Hall, à Bruxelles. Il porte sur l'un côté de la lame les mots suivants : « LES NEGOCIANTS DU RIO-NUNEZ AU COMMANDANT J. VAN HAVERBEKE » et sur l'autre : « JOURNEES DES 24, 25 et 26 MARS 1849 ».

Il semblait enfin que la Belgique fut engagée dans la voie coloniale et qu'elle allait pouvoir développer son industrie et son commerce. Enfin elle allait pouvoir remédier à l'effroyable paupérisme qui sévissait dans les Flandres.

Nous avons acquis, par un traité en bonne et due forme, une concession sur le territoire des Nalous. Toute faculté de l'étendre nous avait été donnée en signant l'accord avec Tongo et les Landoumas. La France ne pouvait pas manquer de soutenir nos droits sur ces régions. En effet, elle et l'Angleterre s'étant mutuellement engagées à ne pas s'y établir, devaient voir assez favorablement une puissance amie y maintenir l'ordre.

Les négociants belges tentèrent d'établir des relations commerciales avec le Rio-Nunez. Monsieur Cohen, qui nous l'avons vu, avait résidé à différentes reprises chez les Nalous et

les Landoumas et qui, lors de l'expédition de Boké, avait mis l'*Emma* à la disposition du commandant Van Haverbeke, proposa, en 1851, au Gouvernement Belge, de créer sur la concession un important établissement. Il y aurait bâti six magasins, un warf permettant aux navires de trouver un abri pendant la mauvaise saison et deux casernes destinées à loger une garde de soixante soldats indigènes. Outre la protection morale du Gouvernement, il sollicitait, à titre de prêt remboursable en vingt ans, une somme de cent cinquante mille francs. Malheureusement cette proposition intéressante et qui ne présentait pour le pays aucun aléa fut rejetée.

En effet, non seulement à Bruxelles, mais dans toute la Belgique, on se désintéressait d'autant plus de l'affaire du Rio-Nunez, qui, bien menée et énergiquement soutenue, devait brillamment réussir, qu'on s'était engagé fort avant dans le fiasco de Vera-Paz au Guatémala.

Dès le 25 janvier 1848, en effet, la *Louise-Marie* n'était pas encore en vue du Rio Nunez, le député Sigart interpelle le Ministre des Affaires Étrangères sur les intentions du Gouvernement :

« Le bruit court qu'un navire belge explore la côte de Guinée pour y fonder une colonie. Je demanderai d'abord si ce bruit est fondé. »

Le 10 novembre de la même année, le député Sinave de Bruges revient à la charge. Mais son interpellation fut réduite à néant par le Ministre de l'Intérieur qui lui répondit qu'il s'agissait effectivement d'obtenir, à la côte d'Afrique, un établissement « dans le but de favoriser l'exportation, non pas de nos compatriotes (comme l'avait insinué Mr. Sinave) mais de nos produits. Nous donnerons à cet égard des explications qui, j'en suis persuadé, paraîtront entièrement satisfaisantes à la Chambre. »

Ces explications, la Chambre les attendit longtemps ! En effet, devant l'apathie de nos compatriotes, Léopold 1<sup>er</sup> — car, en fait, c'était de lui qu'émanaient les tentatives coloniales qu'il

encouragea matériellement et moralement durant tout son règne — agissait prudemment, donnant à son activité le moins de publicité possible.

Ainsi en avait-il été du traité avec Lamina qui, nous l'avons dit, avait été sanctionné, non par une loi exigeant une discussion publique, mais par un arrêté royal mettant le pays devant un fait accompli. L'article 68 de la Constitution oblige le Gouvernement à faire ratifier par les Chambres toute convention qui grève les finances publiques. Soucieux de respecter la constitution, le Roi fit prélever les cinq mille francs de la rente payée à Lamina sur le fonds de deux millions alloué à l'extension de nos relations commerciales avec l'étranger.

En 1851, la question fut posée une nouvelle fois par le député Osy. Il lui fut répondu que si le Gouvernement n'avait pas encore saisi la Chambre de l'affaire de Rio Nunez, c'était parce-qu'il manquait d'éléments suffisants pour le faire. L'expérience engagée se continuait de façon satisfaisante, mais ce n'était toujours qu'une expérience.

Pendant, chaque année, à la discussion des budgets, les adversaires de notre expansion revenaient à la charge et accusaient le Rio Nunez de ne pas se développer suffisamment. Cet établissement était de fait voué à la ruine car l'intervention du Gouvernement se bornait à l'acquitement de la rente annuelle qui était due à Lamina. Pas de protection pour nos commerçants, autre que celle, fort illusoire, promise par le chef noir. La paix conclue entre Nalous et Landoumas était restée précaire et les richesses de Lamina excitaient la jalousie de Tongo et des Foulahs. Pas d'établissement officiel ainsi qu'en possédaient les autres puissances pour assurer leur prestige. Tout au plus, la « Louise-Marie » faisait-elle assez régulièrement escale au Rio-Nunez.

Le 20 novembre 1853, la goëlette quitta le port d'Anvers, ayant à son bord M. Bols, consul de Belgique à la Côte Occidentale d'Afrique, qui rejoignait son poste. Fin janvier 1854, il

arriva à destination et trouva le pays à peine remis depuis quelques semaines de la lutte que s'y étaient livrée Nalous et Landoumas au début de l'année précédente. A peine la *Louise-Marie* était-elle partie que les Foulahs cherchèrent querelle à Tongo et interceptèrent le trafic de l'intérieur vers Debocca. De plus, dans le territoire de Lamina, les indigènes avaient assailli et pillé un établissement où étaient mises en dépôt les marchandises d'une société anversoise d'exportation.

A la suite de ces mécomptes, le Consul Bols envoya à Bruxelles un rapport dont nous retenons ces passages suggestifs :

« Le commerce de Sénégambie est très incertain. Exposé à nombre de mauvaises chances, il doit être rassuré et encouragé par une protection armée. A côté de la répression de la traite des nègres, le but principal que se proposent l'Angleterre, la France et les Etats-Unis en entretenant ici des divisions navales, c'est de protéger les entreprises commerciales de leurs sujets dans les parages de l'Afrique Occidentale.... »

« L'époque n'est pas loin, je l'espère, où, par les relations que nous avons établies avec les parties de la côte s'étendant au sud de Sénégambie, jusqu'au comptoir portugais de Mossamédès, côte de Benguela, nous devons avoir sans cesse ici deux bâtiments de l'Etat, l'un croisant du Sénégal à l'Equateur, l'autre, de l'Equateur à la côte de Benguela. Nos affaires avec la côte orientale exigeront aussi d'être protégées militairement. »

Ces beaux projets devaient être torpillés par la pusillanimité de nos parlementaires qui, pendant que nos compatriotes s'évertuaient à étendre notre marché, leur refusaient toute confiance et tout crédit. Après avoir montré quelque énergie, le Gouvernement lui-même plia et se désista.

M. le ministre De Brouckère déclare en 1854, au nom du Cabinet, que « d'après les résultats obtenus, le pays n'a point à *regretter ce modeste sacrifice* (l'annuité de 5.000 fr.) *Notre commerce à la côte occidentale d'Afrique suit une marche*

satisfaisante et, loin de restreindre ce nouveau débouché, il semblerait désirable de le voir s'élargir. » Mais, retirant aussitôt ce qu'il vient d'affirmer, le Ministre d'ajouter « Nous sommes toujours libres de dénoncer l'accord fait avec Lamina. Le moment est-il arrivé où nous pourrions user de cette faculté sans compromettre le progrès de nos relations avec la côte d'Afrique ? Résoudre affirmativement cette question paraît au moins prématuré ; mais un navire de la marine royale explore en ce moment les lieux. »

La retraite était habilement ménagée par ces dernières phrases. Il était manifeste que les paroles du Ministre préparaient ou couvraient une dérobade.

En effet, le lieutenant de vaisseau Petit, commandant le brick *Duc de Brabant*, ayant pris à son bord Monsieur Bols à Gorée, embouqua le Rio-Nunez au début de février 1855. Lamina et Carimon promirent une fois de plus de veiller aux intérêts de notre commerce.

Le lieutenant Petit s'était jadis opposé à l'entreprise d'émigration au Guatémala. Vu la carence du Gouvernement qui s'obstinait à ne faire aucune dépense au Rio Nunez, qui n'y avait non seulement envoyé ni un détachement de troupes, ni un navire en permanence mais qui n'avait rien tenté, bien en contraire, pour y favoriser l'installation d'établissements de commerce, son opinion devait être également défavorable à cette entreprise impossible : « A mon avis, il est temps de rompre le traité de 1848, dont nous ne retirons plus aucun avantage. »

Ainsi fut fait.

L'année suivante, le comte Villain XIII annonçait à la section centrale du budget des affaires étrangères que le Gouvernement avait décidé de dénoncer le traité avec Lamina. Le 16 avril 1856, Monsieur 't Kint de Nayer demanda au Ministre quelles mesures avaient été arrêtées pour protéger nos intérêts au Rio-Nunez ; il lui fut répondu que le Consul Belge à la côte d'Afrique étendait sa protection jusqu'au Rio-Nunez. D'ailleurs

Lamina venait de mourir. Mais fut-il encore vivant qu'on n'en aurait pas moins supprimé le subside.

Cette protection qui ne se basait sur aucune force militaire ne pouvait qu'être inopérante. Ainsi le Gouvernement abandonnait les commerçants qui — sur la foi du Traité de 1848 — avaient engagé au Rio-Nunez d'importantes ressources.

Cependant cette abdication n'avait pas été sans provoquer de violentes critiques et le 19 février 1858 M. Moncheur plaidait la cause des commerçants qui, confiants dans l'action du Gouvernement, étaient allés de l'avant et se voyaient maintenant abandonnés à leurs propres ressources. Le député demandait au Ministre des Affaires Étrangères « si des mesures quelconques ont été prises pour protéger ces intérêts et si on n'a pas de représailles à craindre de la part du successeur de Lamina et cela en l'absence de toute espèce de protection dans ces contrées. »

« Une étendue de territoire assez vaste avait été cédée en toute propriété à la Belgique par la convention qui avait été faite avec le chef Lamina. »

« Les pays arrosés par le Rio-Nunez sont loin d'être sans avenir pour le commerce. Il est fâcheux que nous n'ayons pas pu y maintenir la position que nous y avons prise et je suis persuadé que d'autres nations, mieux avisées que nous, la reprendront. »

« Je crains surtout que la propriété qui nous avait été cédée ne soit complètement perdue pour la Belgique. »

« Je désire obtenir de Monsieur le Ministre quelques explications sur ce point. »

Le Ministre eut été fort en peine de répondre en dissipant les craintes de l'honorable représentant. Il parla dès lors de deux vagues combinaisons qui pourraient solutionner la question : soit qu'une compagnie reprenne, avec les droits, les charges de la convention avec les Nalous, soit qu'une nouvelle convention *soit conclue* avec eux. Monsieur Bols venait de partir pour le *Rio-Nunez*.

Il y obtint du successeur de Lamina, un nouvel accord dont voici les termes :

« Ce jourd'hui, le vingt-troisième du mois d'avril de l'an mil huit cent cinquante huit, à Caniope (Rio-Nunez), entre :

Urah Towl, chef des Nalous et Caremo Towl, son frère puîné, d'une part ; L. Bols, consul Général de Belgique à la Côte Occidentale d'Afrique, d'autre part.

Nonobstant :

1°) la renonciation du Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges au bénéfice du traité du 4 mars 1848 ;

2°) la cessation, dès 1857, de la rente de cinq mille francs en marchandises servie au chef des Nalous depuis 1848 ;

en considération :

1°) de l'éducation donnée à deux enfants nalous aux frais du Gouvernement belge ;

2°) de l'allocation de cinq mille francs payée par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges pendant neuf ans ;

Il a été convenu que :

1°) les Belges qui s'établiront dans le pays Nalous ne payeront au chef qu'une redevance annuelle de dix gourdes en marchandises par cent yards de terrain occupé ;

2°) ils auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage ;

3°) le chef des Nalous, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger, par tous ses moyens, les Belges, ainsi que leurs propriétés et leurs marchandises ;

4°) à n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autre redevance que celles stipulées ci-dessus ;

5°) à n'exiger aucun droit d'ancre, d'aiguade, ni d'autres de navires belges qui se rendent dans le fleuve ;

6°) à n'accorder à aucune nation de faveur qui ne serait implicitement et aussitôt également accordée à la Belgique.

En foi de quoi, Urah Towl, Caremo Towl et L. Bols ont signé la présente convention faite en double expédition.

C'était, après la renonciation au traité de 1848, tout ce qu'il était encore possible à Monsieur Bols d'obtenir. En effet, malgré les convoitises de l'Angleterre, la France s'établissait de plus en plus fermement dans le pays. Elle avait passé des conventions avec les différentes tribus du Rio Nunez et du Rio Pongo. Celles de 1842 et de 1845 n'avaient pour objet que de garantir le libre exercice du commerce aux français et exigeaient des chefs l'engagement formel de prohiber la traite.

Mais dès 1849, par l'accord du 5 avril, les villages du Rio-Nunez reconnaissent la souveraineté de la France. En 1866, des différents intervenus entre Ladoumas, Nalous et Bagas furent, pour la France, le prétexte et l'occasion d'une intervention énergique. Elle occupa Debocca, s'empara de Dinah Salifou, successeur d'Urah Towl, et se rendit définitivement maître du pays. Ainsi que M. Moncheur en avait exprimé la crainte à la Chambre : « d'autres, mieux avisés que nous, reprenaient la position que nous avions prise et que nous n'avions pas su maintenir. »

Si nous recherchons les causes d'une aussi incompréhensible manière d'agir, d'une politique aussi illogique, elles nous apparaissent à travers les discussions parlementaires.

En 1851, interpellé par Monsieur Osy sur la signature de l'accord avec Lamina, le ministre répond que les fonds nécessaires ont été prélevés sur le crédit destiné à subventionner nos relations commerciales. En 1852, les cinq mille francs furent à nouveau votés par le Parlement qui nota cependant prudemment que le Trésor profiterait de la différence entre cette somme et la *valeur, au Rio Nunez, des marchandises avec lesquelles la*

subvention serait payée. En 1854, le Ministre De Brouckère assure que d'après les résultats obtenus on peut dire que le pays ne doit pas regretter ce modique sacrifice. Le 16 avril 1856, le comte Villain XIII déclare à la Chambre « Tant que le traité n'avait pas été dénoncé, il fallait payer ; cette année sera la dernière que nous payerons. » Quel soulagement ! Quelle victoire ! Voilà donc une dépense de cinq mille francs épargnée à la Belgique !

Et cependant, en 1849, le Ministre des Affaires Etrangères motivait son intervention en Guinée parce que « depuis quelques temps des relations sont ouvertes entre la Belgique et la Côte d'Afrique et produisent d'assez bons résultats. » Il évaluait à 40 millions le trafic total des échanges qui s'y faisaient et, disait-il, « Les rapports de la Belgique, qui étaient nuls en 1844, ont pris, dès l'année suivante, un certain développement. En 1848 cinq navires, représentant une capacité de 1226 tonneaux, ont été expédiés de Belgique vers la côte d'Afrique et 13 navires mesurant 1908 tonneaux nous sont arrivés de ce pays.

« Le mouvement du commerce entre la Belgique et la côte d'Afrique pendant cette année 1845, tant à la rentrée qu'à la sortie, représente une valeur officielle de plus de 526.000 Fr...

« Il y a donc un avantage réel, évident, à chercher à étendre nos relations commerciales avec cette partie de l'Afrique. » En 1851, il fut répondu à l'interpellation de M. Osy que nos relations commerciales avec ces pays s'étaient considérablement développées depuis le traité passé avec Lamina et que nos exportations avaient dépassé, en 1850, la somme de 1 million de francs.

Donnons d'ailleurs, à titre de documentation, le tableau de statistiques qui fut distribué aux membres de la Chambre le 27 décembre 1849 :

	Importation	Exportation	Import. et Export
1843	—	—	—
1844	22.000	3.000	25.000
1845	262.000	264.000	526.000
1846	173.000	50.000	223.000
1847	510.000	220.000	730.000
1848	402.000	450.000	852.000

Le mouvement du trafic vers le Rio-Nunez est non moins suggestif et marque l'augmentation manifeste de la participation belge dans le commerce avec le Golfe de Guinée.

	Nationalité	Entrée	Sortie	Entrée et Sortie
1845	belges	2	4	6
	étrangers	11	1	12
				18
1846	belges	1	4	5
	étrangers	4	0	9
				14
1847	belges	7	6	13
	étrangers	6	1	7
				20
1848	belges	6	5	11
	étrangers	7	1	8
				19

Mais, il y avait un « mais ». C'était, non seulement les cinq mille francs versés annuellement à Lamina qui répugnaient à nos prudents dirigeants, mais c'étaient surtout les dépenses que cette *entreprise, en laquelle ils n'avaient pas confiance, devait néces-*

sairement occasionner si on voulait l'exploiter intelligemment et la mener à bien. Ainsi que Monsieur Osy l'avait fort judicieusement fait remarquer, on devait prévoir la construction d'un fort, l'entretien d'effectifs militaires, l'envoi de navires de guerre. On serait inévitablement entraîné à faire des dépenses supplémentaires qu'on estima somptuaires.

Elles n'eussent cependant pas été exagérées : proposant de prendre toutes les dépenses à sa charge l'armateur Cohen avait sollicité une avance de cent cinquante mille francs, remboursable en vingt ans. Elle lui fut refusée malgré toutes les garanties de compétence et d'honorabilité qu'il présentait.

Dès lors qu'on ne voulait pas y consacrer les moyens suffisants, il fallait, avec le lieutenant Petit et le consul Bols, proposer la liquidation de l'entreprise et rentrer prudemment chez soi !

## DU MÊME AUTEUR

- Histoires d'ici et de là-bas.** — Trois contes du Sankuru. Anvers 1926. 2,50 frs.
- Études sur la Traite des Nègres aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles,** *d'après des documents contemporains avec quatre illustrations hors texte.*  
AUCAM, Louvain 1927. 2,50 frs.
- Le Congo et les livres.** — Anthologie Coloniale. — *Préface de Mr L. Franck, Ministre d'État et du R. P. Tielemans, Professeur à l'Université Coloniale de Belgique.* De Wit, Brux. 1928. 25,00 frs.
- La Croisade Anti-esclavagiste.** Le Cardinal Ch. M. Lavignerie — S. M. Léopold II.  
AUCAM, Louvain. 1928. 2,50 frs.
- Le Congo préhistorique.** *École supérieure de commerce, Saint Ignace.* Anvers 1928. 2,50 frs.
- Les Revendications coloniales allemandes.** 2<sup>me</sup> édition. AUCAM, Louvain 1931.
- L'Organisation Sociale des Tribus Congolaises.** *École supérieure de commerce, Saint Ignace.* Anvers 1929. 2,50 frs.
- La Bourrasque Anti-congolaise.**  
AUCAM, Louvain 1930 2,50 frs.
- Le passé colonial de la Belgique.** 2<sup>me</sup> édition.  
AUCAM, Louvain 1930. 2,50 frs.
- L'organisation sociale des Warégas.** *École supérieure de commerce, Saint Ignace.* Anvers 1931.  
2,50 frs.
- L'affaire du Rio-Nunez.**  
AUCAM, Louvain 1931
- En collaboration avec M. Herman Kermans : **La Conquête d'un empire.** Histoire du Congo Belge.  
Expansion Belge. Bruxelles. 30,00 frs.